

Paris et ses quartiers

Apur - octobre 2001



État des lieux

Éléments
pour un diagnostic
urbain

4^e
arrondissement

Sommaire

Introduction

L'objet de ce document est de contribuer à une connaissance actualisée et approfondie de la ville de Paris et des quartiers qui la composent. Il se présente sous la forme d'un atlas qui doit être un outil de travail favorisant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Paris (PLU) en aidant à dresser l'état des lieux qui permettra d'établir le diagnostic qui doit précéder l'établissement du PLU.

Cet atlas propose une description urbanistique actualisée et approfondie de Paris et de ses quartiers (son contenu ne saurait engager que l'Atelier Parisien d'Urbanisme et en tout état de cause en aucune manière la responsabilité de la municipalité et de son administration).

Les cartes sont présentées dans un classeur. Cette forme offre une grande souplesse d'utilisation et surtout elles

pourront ainsi être modifiées ou complétées, à la suite des présentations qui seront faites et des débats qui se dérouleront.

Le découpage géographique retenu est celui de l'arrondissement, parce qu'il correspond à la réalité politique et administrative la plus usuelle. Toutefois, l'analyse s'attache à repérer les différentes échelles qui définissent de manière souvent plus significative la vie de la capitale: quartiers, « villages », bassins d'emplois, aire d'attractivité des commerces, réseaux de transports, espace régional, etc.

Ce travail s'appuie d'une part sur des relevés de terrain, d'autre part sur l'exploitation des données issues du recensement de 1999, enfin sur des enquêtes thématiques récentes réalisées par l'APUR.

On notera que les relevés de terrains réalisés représentent un travail très important. Chacune des 72 000 parcelles des 100 000 immeubles de Paris ont fait l'objet d'une enquête sur place. Une telle entreprise ne compte, au XX^e siècle, que trois précédents: le « casier sanitaire », une enquête portant sur 80 000 immeubles, effectuée au début du siècle et qui a conduit à la définition des « îlots insalubres »; l'enquête sur l'état des immeubles en vue de la rénovation urbaine en 1957; enfin, l'enquête menée en 1975 par François Loyer et l'APUR pour l'établissement du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Plan d'Occupation des Sols, adoptés en 1977, mais qui ne concernait toutefois que l'aspect patrimonial.

Le dossier comprend par arrondissement :

- Un préambule historique sur l'histoire de la formation de Paris qui fournit les principaux repères chronologiques.

- Une cartographie du cadre urbain, qui présente les architectures et les espaces non bâtis qui composent le paysage des rues de l'arrondissement (4 cartes de relevés de terrain et des données concernant les densités et le statut de priorité).

- Une approche socio-économique, qui présente les données essentielles utiles pour bien comprendre l'arrondissement, avec leur cartographie. Ces données

portent respectivement sur le logement, la population, les activités, l'équilibre habitat/emploi, la mixité des fonctions.

- Une présentation de la vie urbaine, avec les équipements, les rues commerçantes, les déplacements, tout ce qui fait la vie des quartiers (une carte de relevés de terrain et la cartographie des principaux équipements et des déplacements).

- Une synthèse qui présente une synthèse des atouts et des handicaps de la vie locale dans l'arrondissement, les secteurs fragiles, les espaces publics en difficultés (deux

cartes de relevés de terrain).

Les données statistiques aident à mettre en évidence de manière localisée à la fois les atouts et les besoins de l'arrondissement. Les cartes dressées sur la base de relevés de terrain permettent de confronter le champ du souhaitable et celui du possible, et de caler sur une analyse concrète les évolutions urbaines qui pourront être souhaitées.

Ce dossier permet donc de préparer le diagnostic qui sera établi dans chaque arrondissement et ainsi, le Projet d'aménagement et de développement durable de Paris (PADD) avec son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Données générales 1

L'arrondissement en chiffres 1/1

Formation et histoire locale 1/2

Cadre urbain 2

Le paysage urbain 2/1

La structure urbaine 2/2

Les tissus urbains 2/3

Le cadre urbain 2/4

Les densités et les statuts 2/5

Approche socio-économique 3

Le logement 3/1

La population 3/2

Les activités 3/3

La mixité 3/4

Vie urbaine 4

Les principaux équipements publics 4/1

Les déplacements 4/2

La vie urbaine 4/3

Synthèse 5

Centralités: atouts et handicaps 5/1

Secteurs fragiles 5/2

Annexes 6

Les principaux secteurs d'aménagement de réhabilitation, d'adaptation réglementaire et de renouvellement urbain 6/1

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) 6/2

Paris dans son contexte: Le logement 6/3

Paris dans son contexte: La population 6/4

Paris dans son contexte: L'emploi 6/5

Paris dans son contexte: Les déplacements 6/6

Note méthodologique 6/7

Glossaire

Skyline – Découpe de silhouette ou ligne de ciel.

Solde naturel – Différence entre les naissances et les décès sur une période déterminée

Statut d’occupation – Type de propriété (copropriété, propriété unique…).

Strip – Urbanisation linéaire le long des voies rapides.

Structure urbaine – Désigne ici l’ensemble des traits urbains les plus pérennes c’est-à-dire ceux des voies publiques et ceux du parcellaire.

Superstructure – Désigne les éléments les moins pérennes du territoire, les constructions en particulier.

Taux d’activité – Rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi ou ayant déclaré être à la recherche d’un emploi et celui de la population de plus de 15 ans.

Taux de chômage – Rapport du nombre de chômeurs à celui des actifs.

Tissus composites – Ils résultent d’un processus de formation progressive.

Tissus continus-discontinus – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre le réseau des voies et le bâti.

Tissus de petite échelle – Ensembles de constructions de petites dimensions généralement implantées sur un parcellaire régulier.

Tissus réguliers-irréguliers – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre les bâtiments d’un secteur. Généralement les tissus sont réguliers en cas de réalisation rapide, irréguliers en cas de constitution lente.

Tissus urbains – Métaphore assimilant le réseau des voies, des parcelles et le bâti à un travail de tisserand (fils de trame, fils de chaîne).

Tissus vernaculaires – Résultant d’un processus ne passant pas nécessairement par le dessin. Analogue à populaire et parfois opposé à « savant ».

Topographie – Description du relief.

Tracé – Voies ou places dessinées de façon volontaire.

Trame foncière – Se dit de l’ensemble d’un réseau parcellaire assimilé ici à un tissage (fils de trame, fils de chaîne).

Trame urbaine – Réseau des voies publiques d’une ville.

Villas – Voies généralement privées distribuant des bâtiments de petite échelle.

Voie – Terme générique recouvrant de la piste à la route en passant par avenue, boulevard, rue, promenade, mail, quai, etc.

ZAC – Zone d’Aménagement Concerté : procédure adoptée en 1967 aménagée et conservée dans la loi SRU.

Zone – Du grec zóné : ceinture. « Le zonage est l’opération faite sur un plan de ville dans le but d’attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place » Le Corbusier. Cette pratique serait à l’origine de certains problèmes de ségrégation rencontrés dans la ville contemporaine.

Zone UL – Dans le POS : secteur où les bâtiments de petite échelle bénéficient d’une protection fine.

Parcelle – La plus petite unité de découpage du domaine foncier. Elle supporte un ou plusieurs bâtiments.

Paysage urbain – Ensemble des traits communs d’un « pays ». Le paysage urbain est constitué à partir du socle naturel formé par le relief exprimé par les voies principales de la ville et traduit en troisième dimension par le domaine bâti.

PDU – Plan de Déplacements Urbain

Percée – Création d’une voie par oblitération et suppression d’un tissu plus ancien.

Plantation d’alignement – Arbres plantés en ligne (avenues et boulevards).

PLD – Plan Local de Déplacement.

PLH – Plan Local de l’Habitat.

Points de repère – Éléments singuliers permettant d’orienter les parcours et de reconnaître la ville et ses quartiers.

Politique de la ville – Ensemble d’actions publiques, tendant à améliorer le cadre urbain et la vie urbaine.

Population active – Total des actifs ayant un emploi et chômeurs

Portes – Point de passage symbolique ou réel. Généralement situées au droit des limites successives de la ville.

Propriété unique – Bien (immeuble, terrain, appartenant à une seule personne physique ou morale.

Prospect – Distance entre deux constructions.

Quartier – Découpage administratif d’un arrondissement. L’étude retient plutôt l’idée de quartier « vécu », une entité morphologique à laquelle les habitants expriment un sentiment d’appartenance.

Rachat – Action de régularisation. Les percées biaises haussmanniennes ont engendré de multiples ajustements ou rachats entre tissus d’époques différentes.

Radiale – Voie convergent vers le centre d’une ville.

Rénovation urbaine – Procédure d’urbanisme des années 1960 caractérisée par la pratique de la tabula rasa.

Résidence principale – Logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage.

Résidence secondaire – Logement utilisé pour les loisirs, les vacances, les week-ends…

Rocade – Voie contournant un centre ou une agglomération.

Route – Du latin « via rupta » : voie frayée.

Rue – Du latin « ruya » sillon : voie bordée de maisons.

Ruelle – Voie étroite (cf. villa, passage, etc.).

SDRIF – Schéma Directeur de la Région d’Île de France.

Secteur – Définition d’un découpage technique ou géographique. Ici : « secteurs sensibles ou fragiles » : ensembles dont la fragilité peut provenir de la pression foncière, de l’état du bâti, de la situation sociale.

Site – Désigne l’ensemble constitué par la ville et son support naturel.

HBM – Habitations Bon Marché. Le logement social des années 1930.

Hiérarchie – Structure de classement ordonnée. Utilisé ici pour classer les voies urbaines selon leur importance en terme de traversées, de liaisons et de desserte.

Identité – Ensemble de traits singuliers. S’utilise ici pour tenter de qualifier la spécificité de quartiers ou du secteurs de la ville.

Îlot – Polygone d’espace privé limité par des voies publiques. L’îlot résulte du tracé des voies, il est généralement subdivisé en parcelles.

Implantation du bâti – Concerne les bordures de voies (implantation à l’alignement des voies ou en retrait de l’alignement) et les limites de parcelles (adossement ou marge d’isolement). L’implantation « libre » concerne les opérations des années 60-70.

Limites – Séparation virtuelle ou réelle entre parties de ville. Limites de ville par enceintes ou bornes, limites physiques dues aux infrastructures, limites de quartier imposées par les flux. Synonymes : coupures, barrières.

Logement aidé – Logements bénéficiant d’aides financières de l’État et ou d’une collectivité pour sa réalisation.

Logement inconfortable – Logement ne comportant ni WC, ni salle d’eau ou de bains intérieurs.

Logement occasionnel – Logement utilisé une partie de l’année pour des raisons professionnelles.

Logement vacant – Logement disponible pour la vente ou la location, logement neuf non occupé, autre logement inoccupé.

Lotissement – Action de découper de nouvelles parcelles destinées à la construction privée. Cette pratique rend compte de la plus grande partie de la formation de Paris. Le découpage en lots à bâtir est généralement régulier en géométrie et en dimensions.

Ménage – Ensemble des occupants d’un même logement occupé au titre de résidence principale

Ménage (taille moyenne) – Rapport entre la population totale des ménages et le nombre de ménages.

Mixité – Mélange d’éléments de différentes catégories. Est utilisé en urbanisme pour indiquer la coexistence en un même lieu d’habitants et de travailleurs. La mixité « sociale » mesure le degré de coexistence de catégories sociales diversifiées. L’unité de référence peut être l’îlot, le groupe d’îlot, le quartier, l’arrondissement.

Monument – Édifices marquants par leur contraste avec la substance ordinaire de la ville (logements et activités). Le monument se distingue par sa forme et/ou par sa vocation singulière.

Morphologie urbaine – Est utilisé pour décrire les caractéristiques des formes urbaines (constituées à leur tour par des types d’édifices).

OPAH – Périmètre d’aide à la réhabilitation.

Ordonnancement – Est utilisé pour les ensembles architecturaux constitués de plusieurs édifices coordonnés (généralement par contrat ou servitude).

ORU – Opération de Renouvellement Urbain.

COS – Coefficient d’occupation du sol. Mesure la densité ; rapporte la surface construite à l’unité foncière dont elle dépend.

Coupure – Solution de continuité. Peut désigner une limite physique ou des flux infranchissables.

Cour – Espace libre privé.

Cours – Espace planté régulier comportant allées et contre-allées.

Dalle – Plaque de pierre, par extension terrain artificiel permettant notamment de séparer les fonctions par des niveaux différenciés.

Découpage – Subdivision d’un îlot en unités constructibles, lots ou parcelles.

Densité – Rapport entre une surface généralement de terrain et un autre paramètre (bâti, population, emploi, etc.). Le coefficient d’occupation des sols en est l’expression réglementaire. La notion de saturation est utilisée pour exprimer une constructibilité maximale.

Dépopulation – Excédent des décès sur les naissances, par extension perte de population de toute nature.

Échappée – Se dit d’une vue très cadrée, fugitive.

Embellissement – Action visant, sous l’ancien régime, à aménager la ville à partir du décor urbain des espaces publics.

Emprise publique – Terrain appartenant à l’État, à une collectivité.

Enceintes – Systèmes de fortifications ou de limites physiques enfermant la ville et matérialisant ses phases de croissance.

Enclave – Espace contenu dans un autre. Dans l’étude désigne les trop vastes emprises qui séparent les quartiers ou sont séparées de la ville.

Espace – Étendue ou entre deux. Par extension, le « spatial » concerne les configurations physiques de la ville ; les espaces « libres » sont non construits ; les espaces « publics » désignent les places et les voies par opposition aux espaces « privés » parcellisés et cadastrés.

Extension – Mode d’urbanisation par consommation de nouveaux terrains.

Faubourg – Parties d’une ville qui débordent de ses limites et qui jouissaient d’un statut fiscal favorable. Les faubourgs deviennent des quartiers de la ville qui les absorbe, mais conservent le caractère composite et varié dû à cette origine rurale

Figure – Configuration géométrique régulière. S’emploie pour caractériser des éléments forts du dessin des villes, à l’exemple des places royales.

Formation urbaine – Processus de constitution progressive de la ville.

Gabarit – Surface enveloppe à l’intérieur de laquelle il est autorisé de construire.

GPRU – Grand Projet de Renouvellement Urbain en limites de Paris.

Hameaux – Assemblage d’édifices de petite échelle. Synonymes : villas, cours, passages du « Paris discret ».

Haussmannien – Se dit de l’architecture caractérisée par les registres horizontaux dont les balcons des 2^e et 5^e étages. S’emploie également pour décrire les actions d’aménagement caractérisées par des percées à travers les tissus urbains anciens.

Aire – Région plus ou moins étendue, lieu de certaines activités ou phénomènes.

Alignement – Désigne la limite entre les domaines publics des voies et privés des parcelles. Par extension procédure d’élargissement de la voirie.

Allée – Promenade plantée d’arbres.

Animation – Désigne les effets positifs de la fréquentation de certains lieux.

Appropriation – Action permettant une prise de possession réelle ou symbolique d’un lieu.

Arbres d’alignement – Plantations régulières en limite des trottoirs, d’avenues, de boulevards, d’allées. Omniprésents dans les parcs à la française.

Arcade – Arcades en bord de rue, galerie, passage.

Avenue – Terme de chasse : route ou sentier que l’on ménageait dans les futaies. Par extension large voie urbaine rectiligne généralement plantée.

Banlieue – A l’origine une lieue autour des villes où s’étendait le ban seigneurial, aujourd’hui les ensembles habités dépendant par certains aspects d’une ville centre.

Belvédère – Construction d’où la vue s’étend loin.

Berge – Chemin entre une levée de terre et le bord de l’eau.

Boulevard – Terre plein d’un rempart devenant après son dérasement une voie circulaire large plantée ouverte à la promenade. Au xix^e siècle certaines voies plantées rectilignes du centre sont aussi appelées boulevards.

Cadre urbain – Ensemble des dispositions physiques caractérisant une ville ou des fragments de ville.

Catégories socio-professionnelles –Catégories servant à classer la population active dans les statistiques (ouvriers, professions libérales, employés…).

Centralité – Tirée du concept de « centre ville » cette notion désigne un ensemble d’éléments dont le rapprochement suscite une vie collective intense. L’étude distingue des centralités locales, globales ou mixtes selon les types d’activités et d’animation qui s’y développent.

Clos – Terrain cultivé, clos de murs.

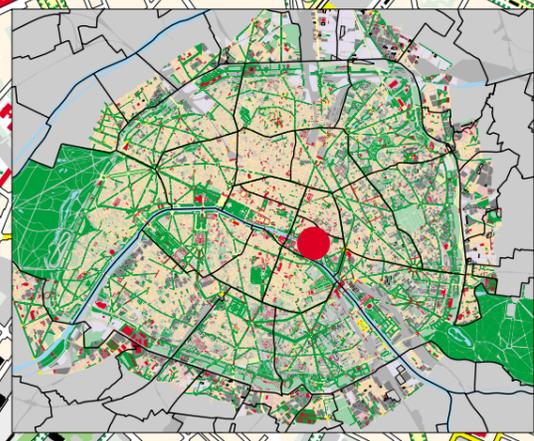
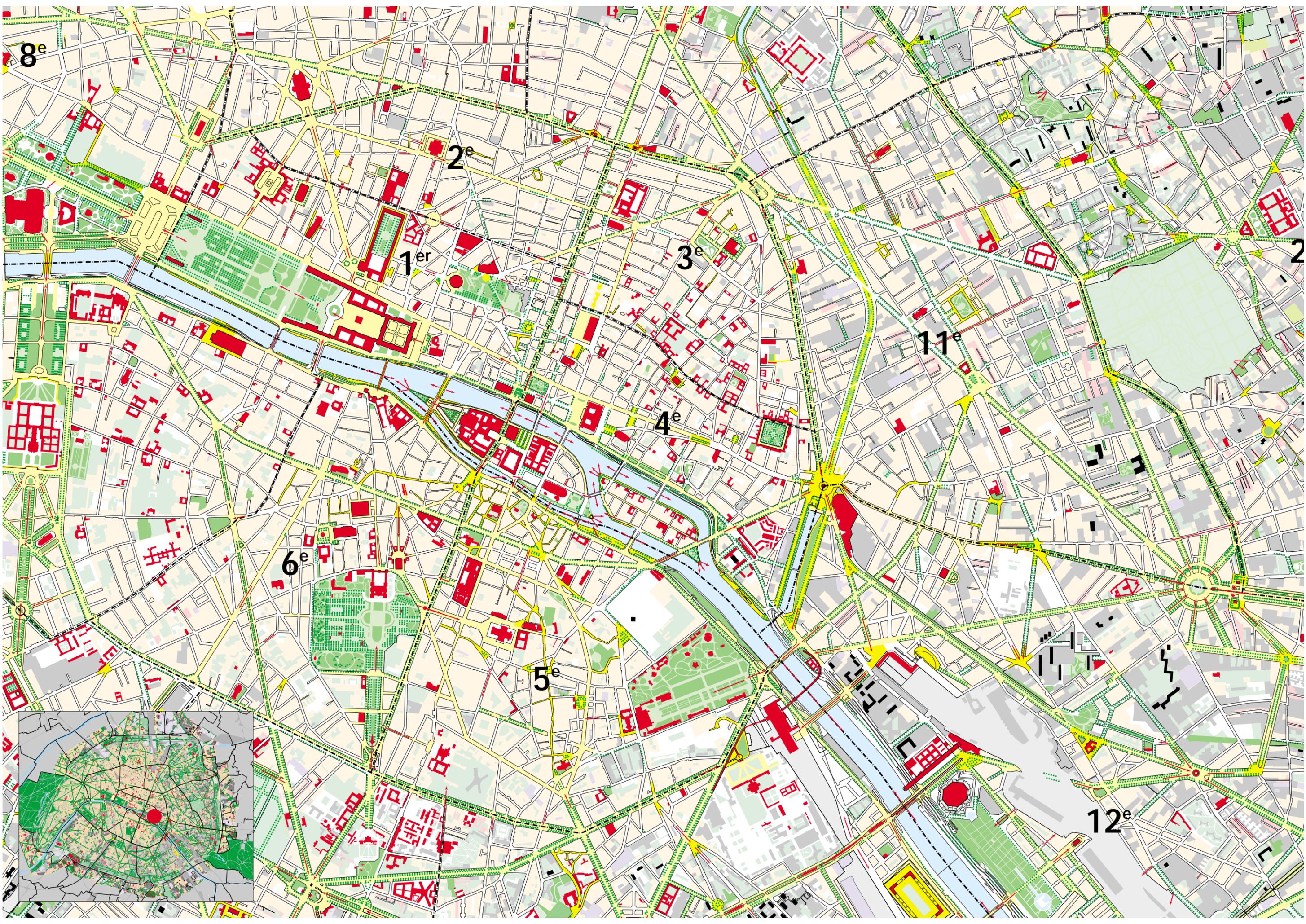
Commerces – L’étude distingue les commerces de « niveau local » qui correspondent à la consommation quotidienne de la vie de voisinage, des commerces de « niveau global » qui rendent des services plus exceptionnels, spécialisés et répartis dans la ville.

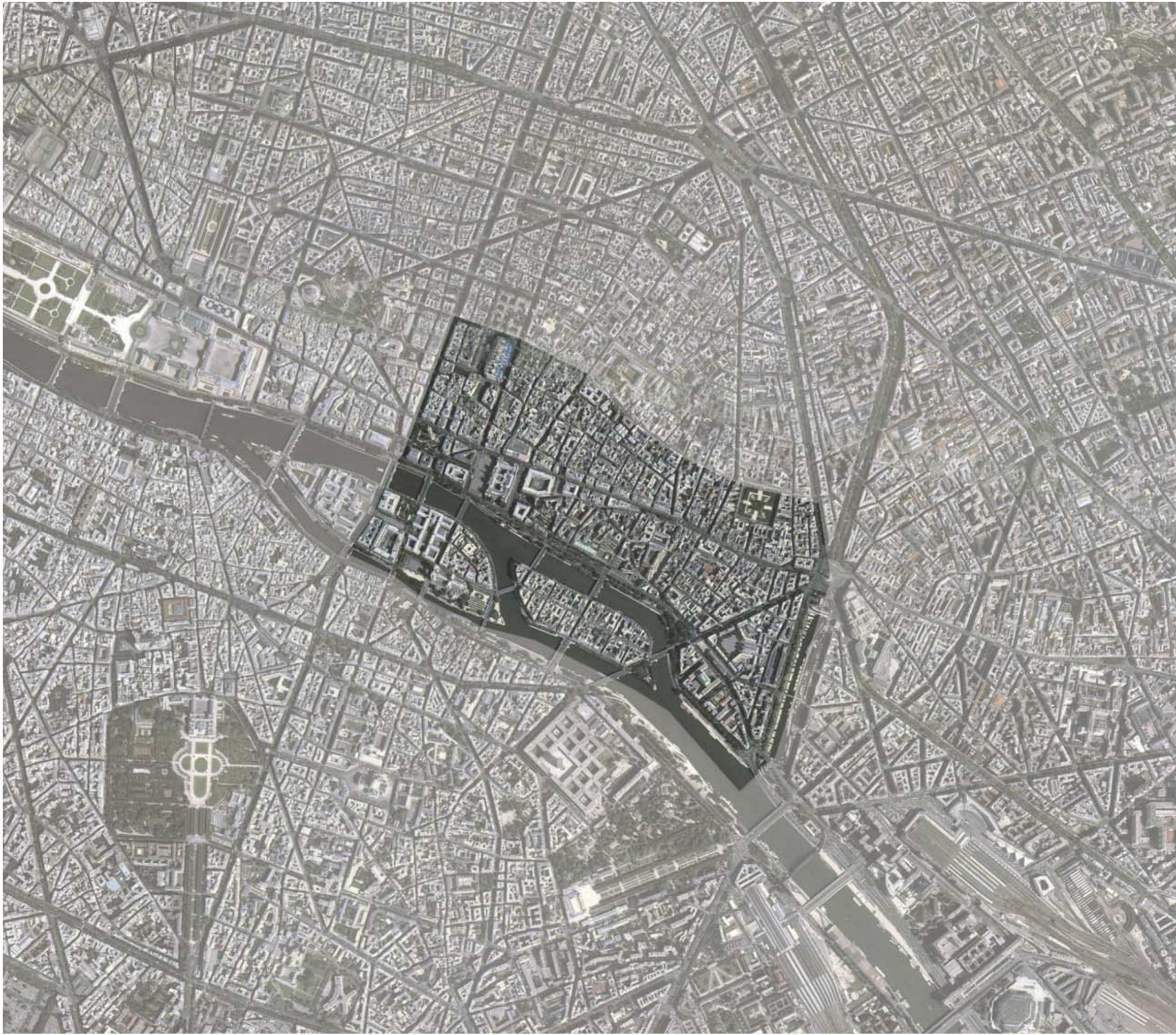
Composite – Utilisé ici pour décrire les secteurs résultant d’un processus de croissance lent et non planifié, voire vernaculaire. Termes voisins : faubourgs, tissus de formation progressive, hétérogènes, sédiementaires.

Composition monumentale – Désigne, dans l’étude, les ensembles de voies majeures et de monuments qui confèrent à la ville une identité globale et unitaire.

Composition urbaine – Se dit des règles qui président au dessin volontaire de la ville. Peut être qualifiée de « classique » ou de « centrée » lorsque le bâti renforce le tracé des voies dans un dessin global. Elle peut à l’inverse être qualifiée de moderne ou de « libre » lorsque l’espace public et le bâti se composent séparément.

Données générales



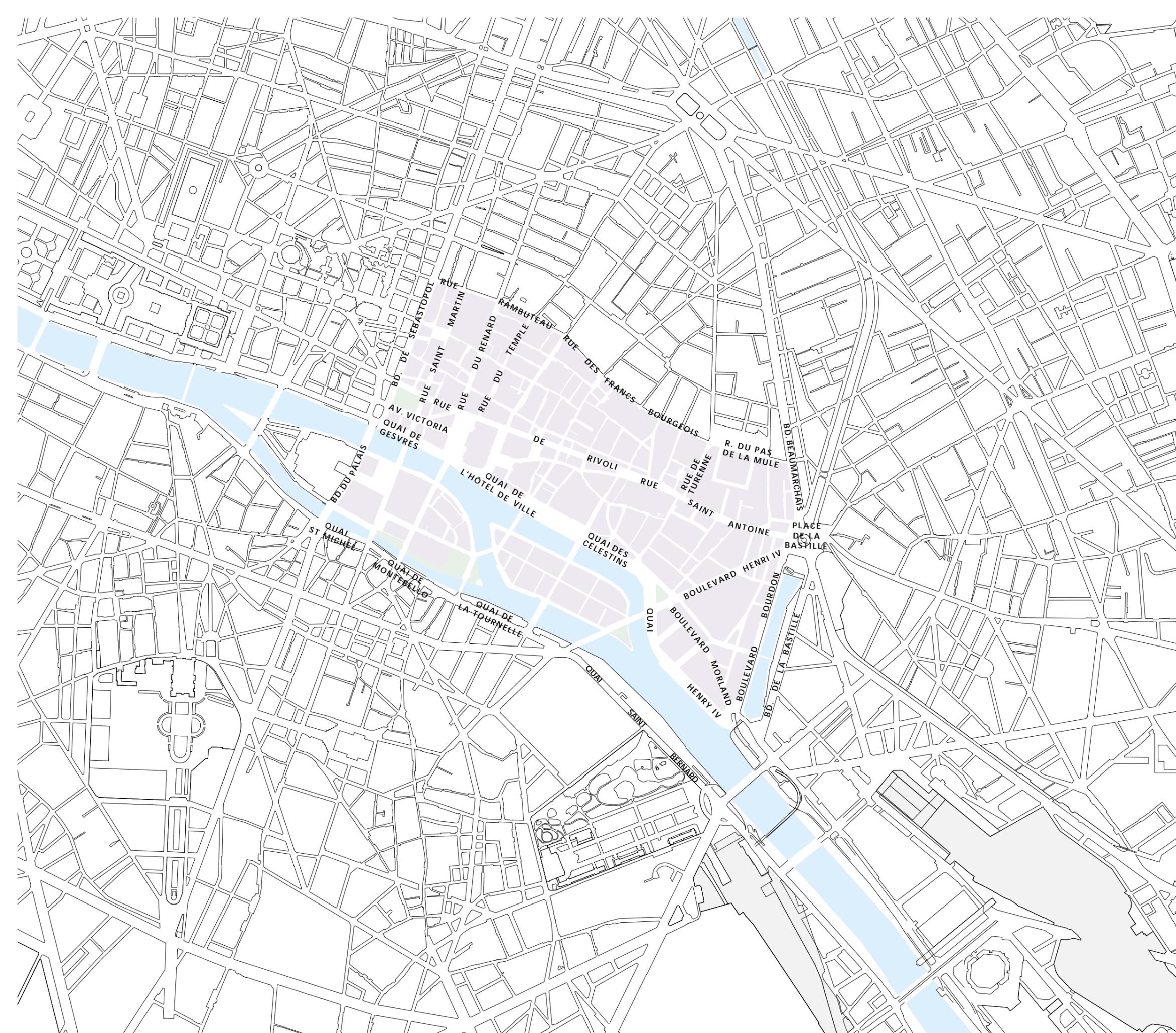


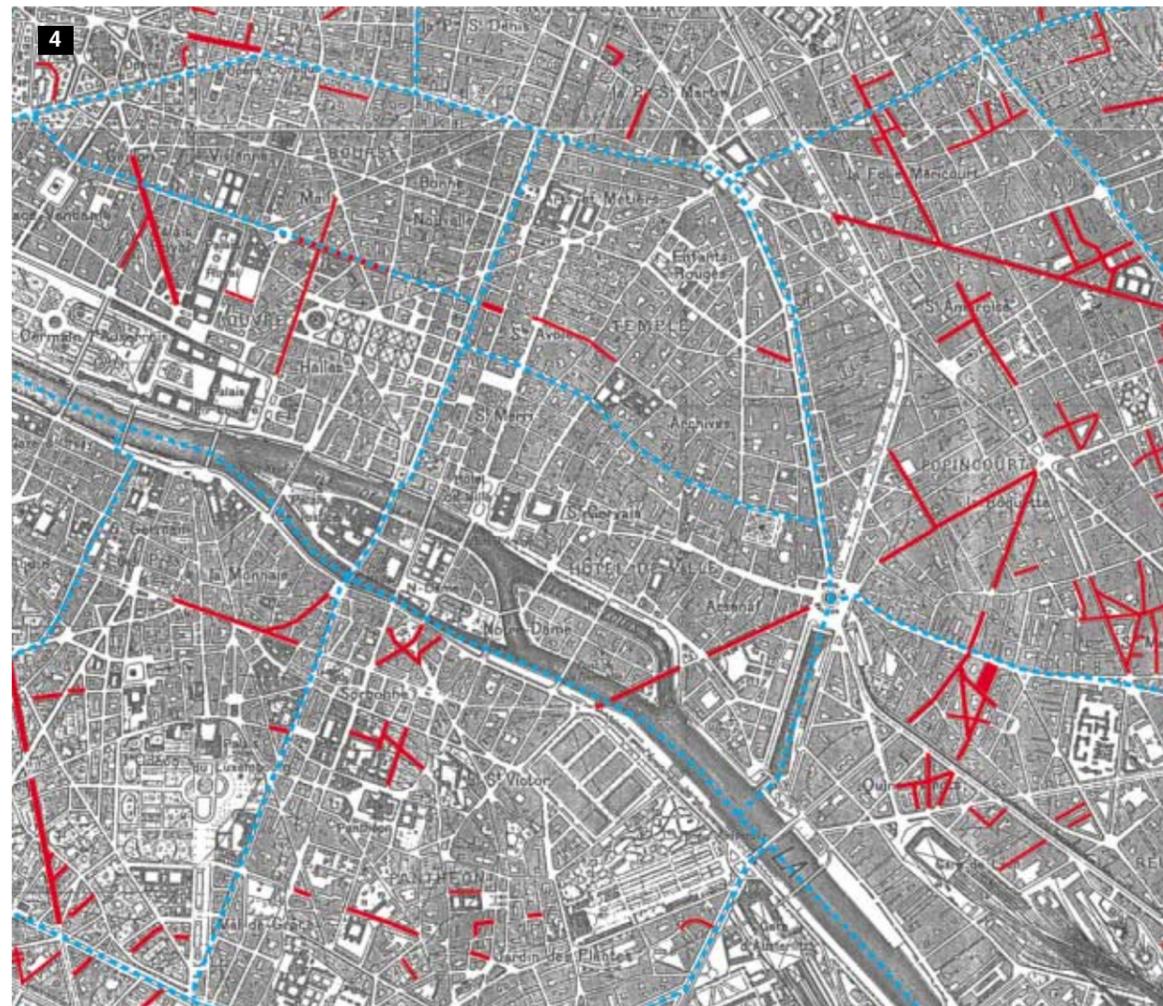
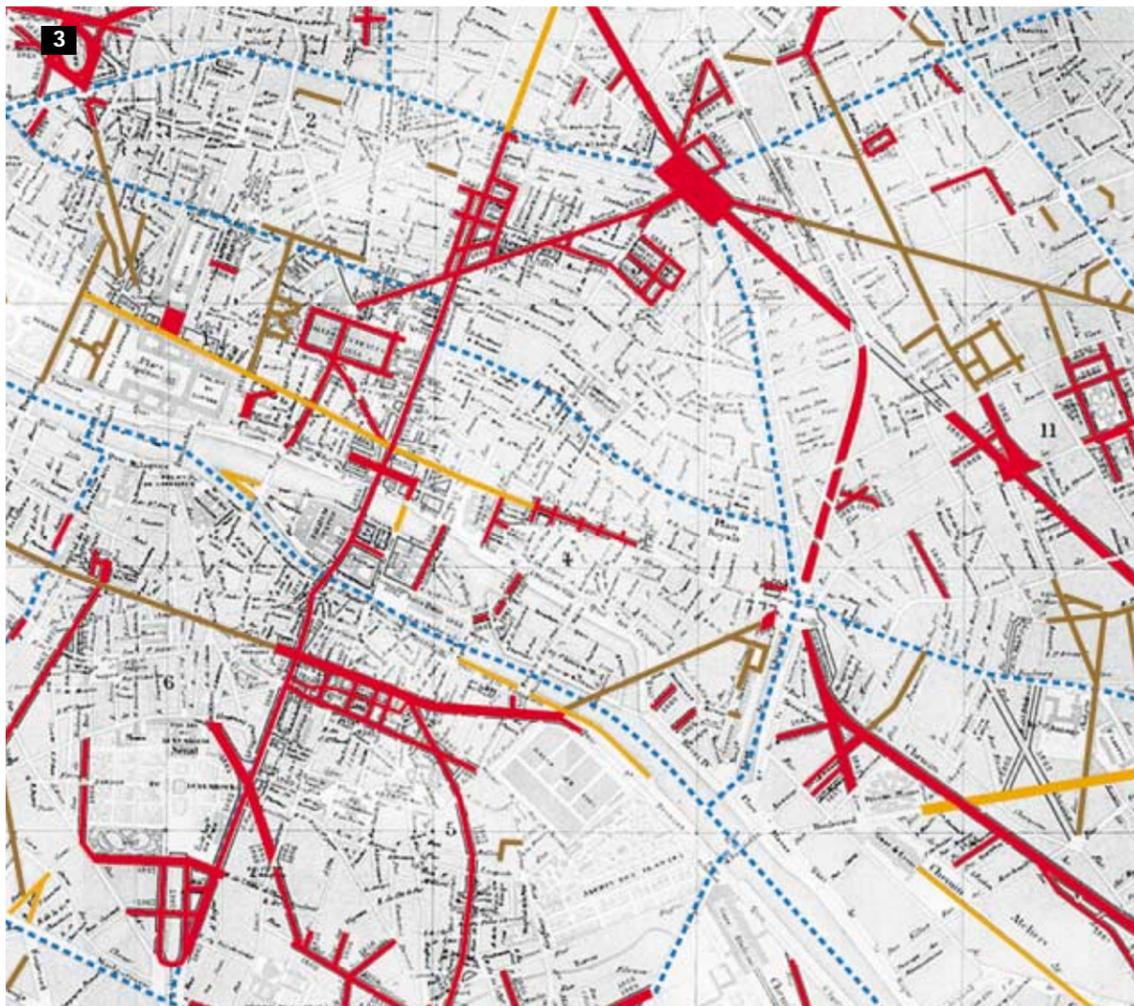
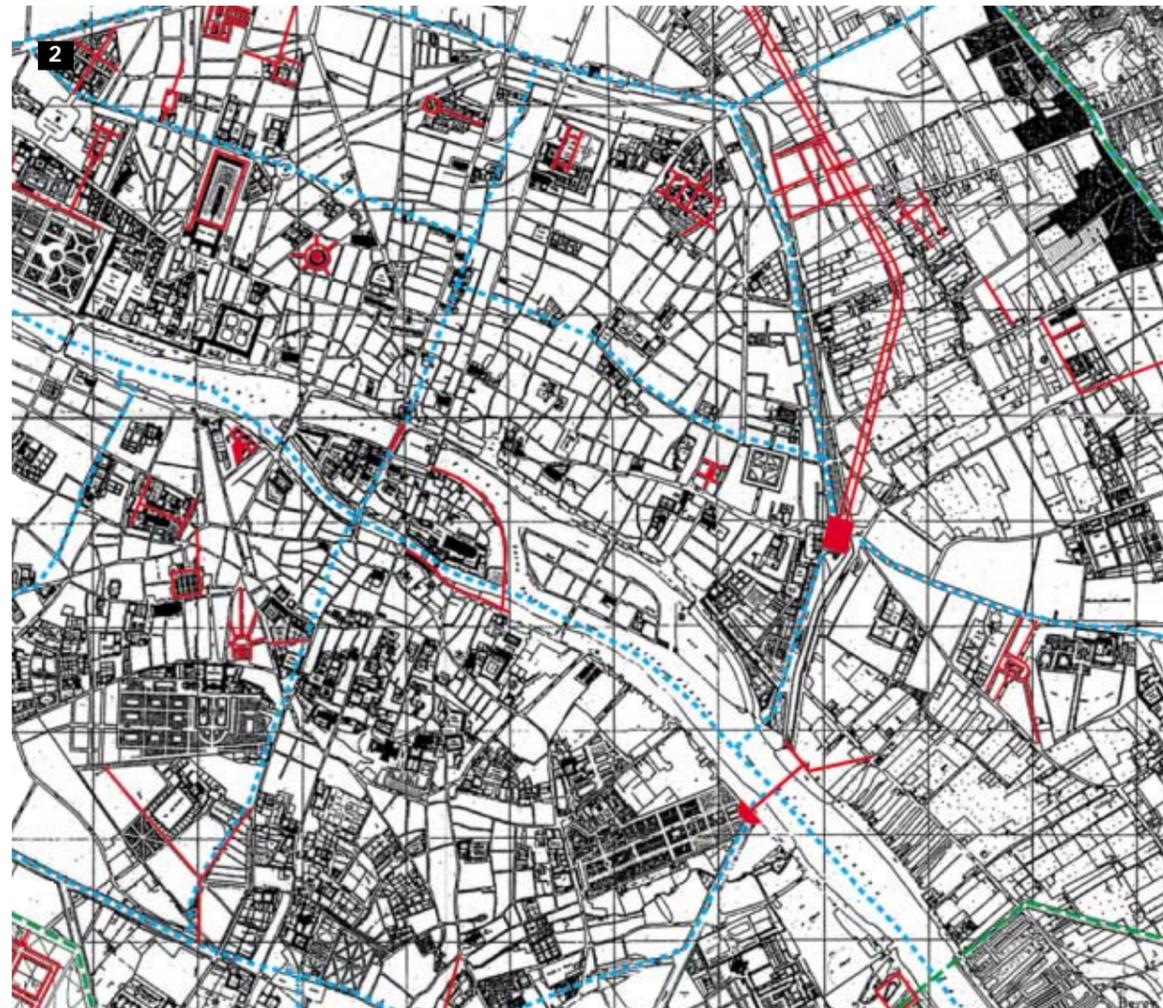
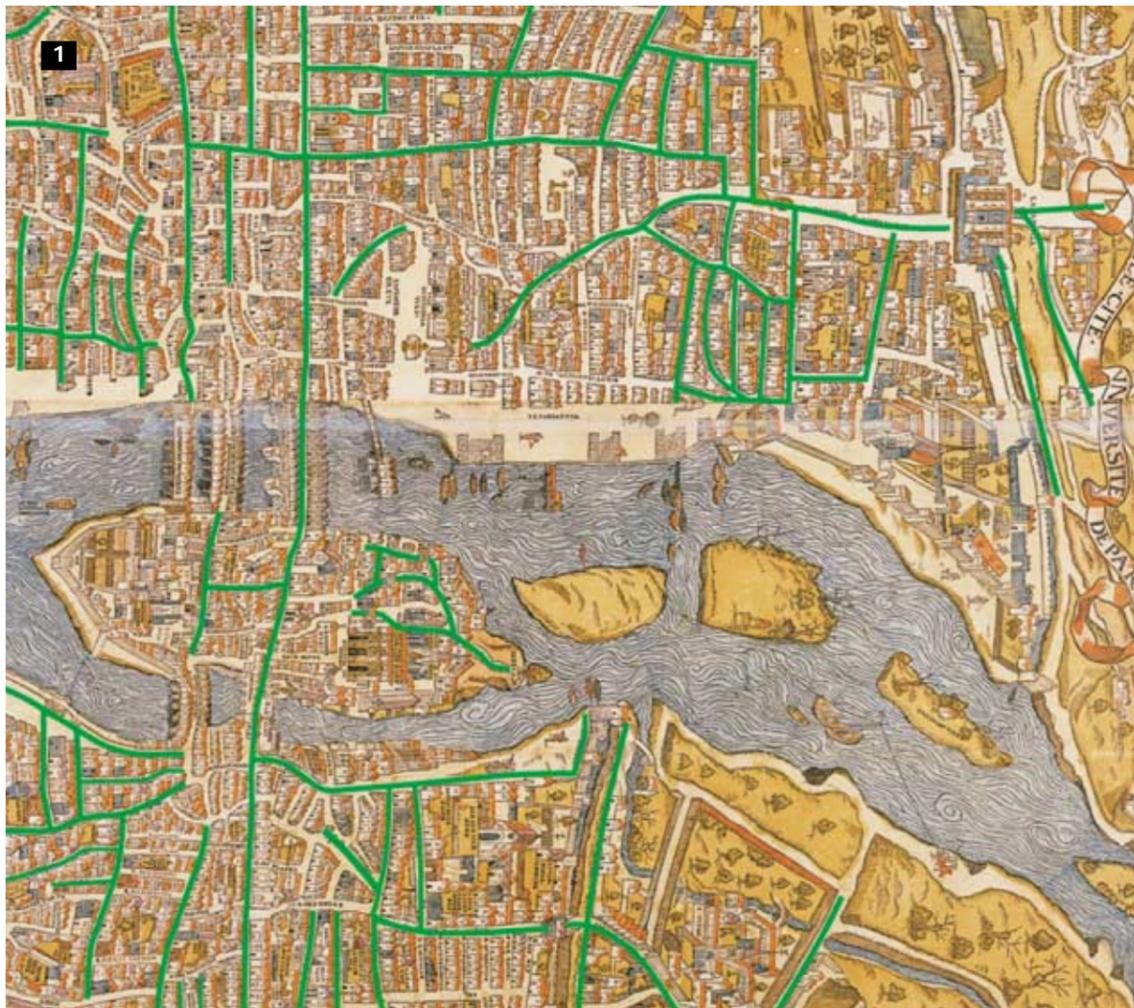
DONNÉES GÉNÉRALES

0 500 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

DONNÉES GÉNÉRALES





FORMATION ET HISTOIRE LOCALE

1 - Paris vers 1550

Plan de Truschet et Hoyau dit plan de Bâle

— rues du Paris médiéval dans le Paris actuel

2 - 1780-1830

Assemblage du plan de Verniquet (à l'intérieur du mur des Fermiers Généraux) et des minutes de banlieue de Paris (à l'extérieur de l'enceinte des Fermiers Généraux)

— 1784 - 1790 murs des Fermiers Généraux
 - - - 1841 - 1845 enceinte de Thiers
 — voie percée de 1780 à 1830
 - - - limites d'arrondissements actuelles

3 - 1871

Alphand - Atlas des travaux de Paris

— opérations de voirie réalisées de 1848 - 1854
 — opérations de voirie réalisées de 1854 - 1871
 — opérations de voirie réalisées de 1871 - 1889
 - - - limites d'arrondissements actuelles

4 - 1940

Extrait de la carte de France « type 1922 » éditée vers 1940 - IGN

— Réseau créé sous la III^e république y compris les voies percées ou amorcées par Haussmann
 - - - limites d'arrondissements actuelles

0 500 m

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Cadre urbain

Les données sur le «cadre urbain» décrivent l'organisation physique de la ville à partir de ses principales composantes: le relief, l'espace public, le cadre bâti.

Trois cartes thématiques:

- La carte «paysage urbain» présente les principaux éléments qui façonnent le paysage de la ville: le relief, les grands tracés plantés, les édifices monumentaux, les espaces remarquables, les jardins.

- La carte «structure urbaine» fait apparaître les tracés de voies et les découpages parcellaires, hérités de l'histoire, qui composent la «colonne vertébrale» de la ville et de son évolution.

- La carte «tissu urbain» établit un classement des ensembles bâtis en distinguant s'ils sont continus ou discontinus, réguliers ou irréguliers.

Une carte de synthèse:

- La carte «cadre urbain» réunit sur un même document les informations précédentes relatives au paysage, aux voies structurantes et au tissu urbain. Elle ajoute une appréciation sur la régularité du paysage des rues.

La description du cadre urbain est complétée par une série de cartes indiquant, sur chaque parcelle, les densités bâties et le statut d'occupation.

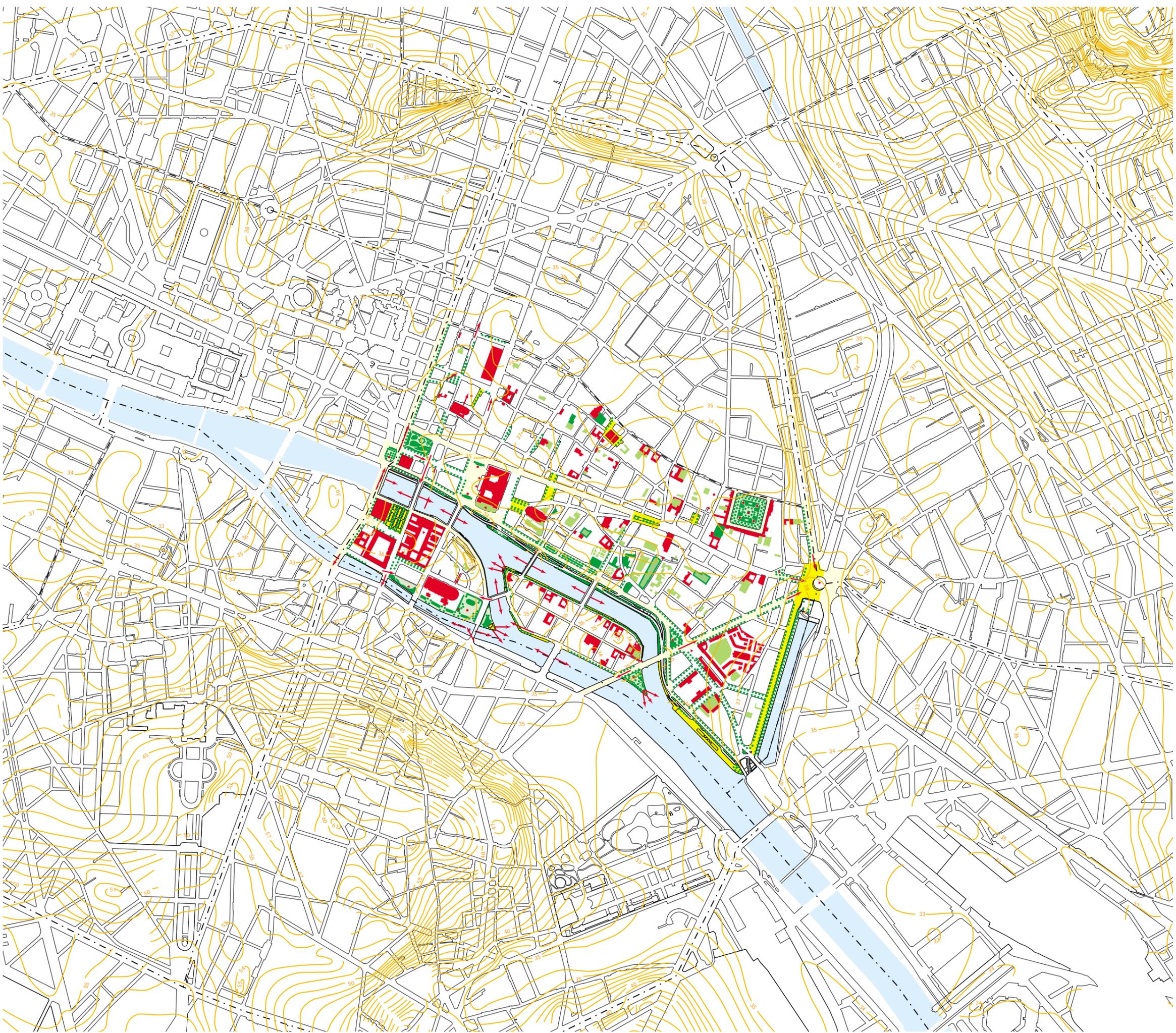
LE PAYSAGE URBAIN

Formes structurantes

- compositions et tracés monumentaux
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments repères (13 étages et plus)
- Seine, canaux et plans d'eau

Composants du paysage et de son décor

- édifices monumentaux (grands et petits)
- sculptures et fontaines
- plantations d'alignements
- jardins publics
- cimetières
- terrains de sport
- espaces et talus paysagers non accessibles
- jardins privés



apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

LA STRUCTURE URBAINE

-  réseau majeur
-  liaisons principales
-  structure parcellaire

0 500 m

apur
ASSURANCE PARISIENNE D'URBANISME

LES TISSUS URBAINS

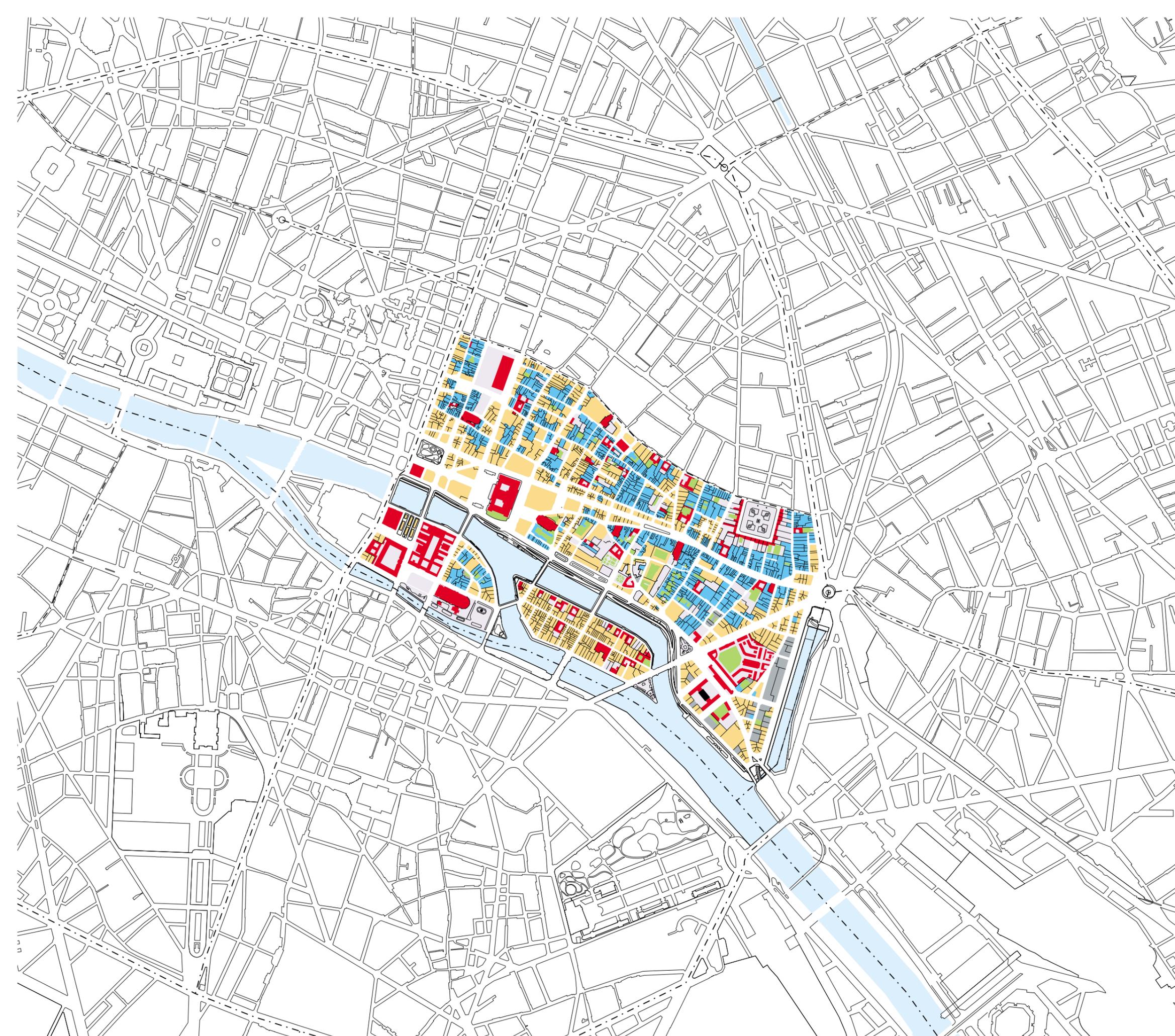
Organisation

Tissus continus

- réguliers
- composites
- de petite échelle

Tissus discontinus

- compositions centrées et axées
- compositions libres
- édifices monumentaux (grands et petits)
- jardins privés



0 500 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Cadre urbain

• 4^e arrondissement • 2/3

LE CADRE URBAIN

LES PAYSAGES

Formes structurantes

- compositions et tracés monumentaux
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments repères de 13 étages et plus
- Seine, canaux et plans d'eau

Composants du paysage et de son décor

- édifices monumentaux (grands et petits)
- sculptures et fontaines
- plantations d'alignements
- jardins publics
- cimetières
- terrains de sport
- espaces et talus paysagers non accessibles

LE TISSU URBAIN

Bordures d'îlots

- bordures ordonnancées
- bordures ordonnées
- bordures irrégulières

Organisation

Tissus continus

- réguliers
- composites
- en partie libres

Tissus discontinus

- compositions centrées ou axées
- compositions libres

Tissus de petite échelle

- jardins privés
- faisceaux ferroviaires
- éléments remarquables (y compris : hôtels particuliers, ponts, métro aérien)
- terrains libres

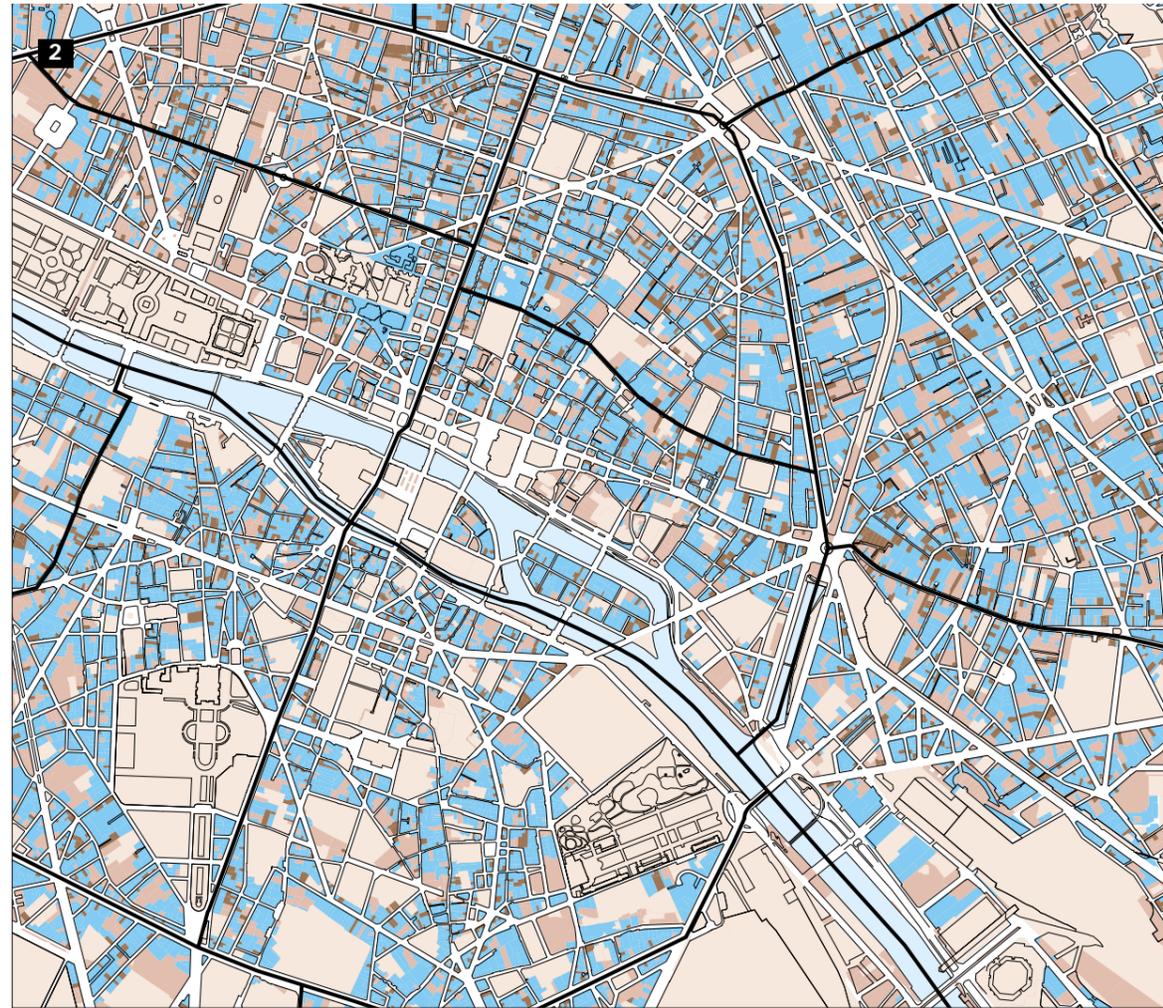
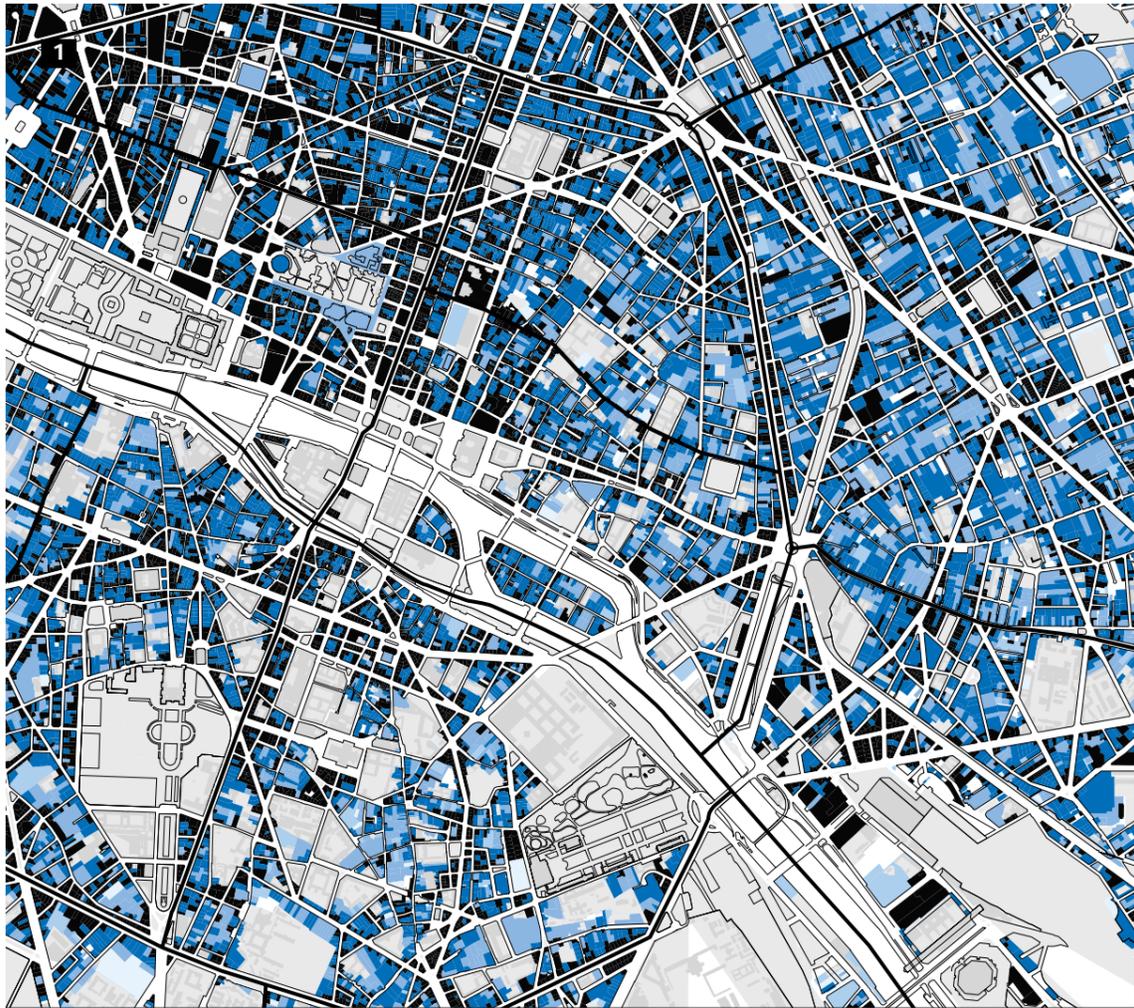
0 500 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Cadre urbain

• 4^e arrondissement • 2/4

LES DENSITÉS ET LES STATUTS



1 - DENSITÉS BÂTIES

Rapport entre la surface totale de plancher bâtie et la surface de la parcelle

Densité à la parcelle :

- de 0.21 à 1.00
- de 1.01 à 1.50
- de 1.51 à 3.00
- de 3.01 à 5.00
- 5.01 et plus

- principaux équipements bâtis et non bâtis

Sources : Données DAUC STDF 1999 fichier des propriétés bâties - FF

2 - STATUTS DE PROPRIÉTÉ

Copropriété



Propriété unique :

- emprise de l'État, de la Ville et des collectivités
- autre personne morale
- personne physique

Source : fichier des propriétaires - DGI 1998

3 - DENSITÉ DE SURFACE D'HABITATION

Rapport entre la surface totale de plancher occupée par l'habitation et la surface de la parcelle

- de 0 à 0,2
- de 0,2 à 1,5
- de 1,5 à 3,0
- de 3,0 à 4,0
- de 4,0 à 5,0
- plus de 5,0

- principaux équipements bâtis / non bâtis
- principaux périmètres d'action publique

Sources : fond de plan parcellaire ville - fichiers des propriétés bâties DGI - 01/01/99

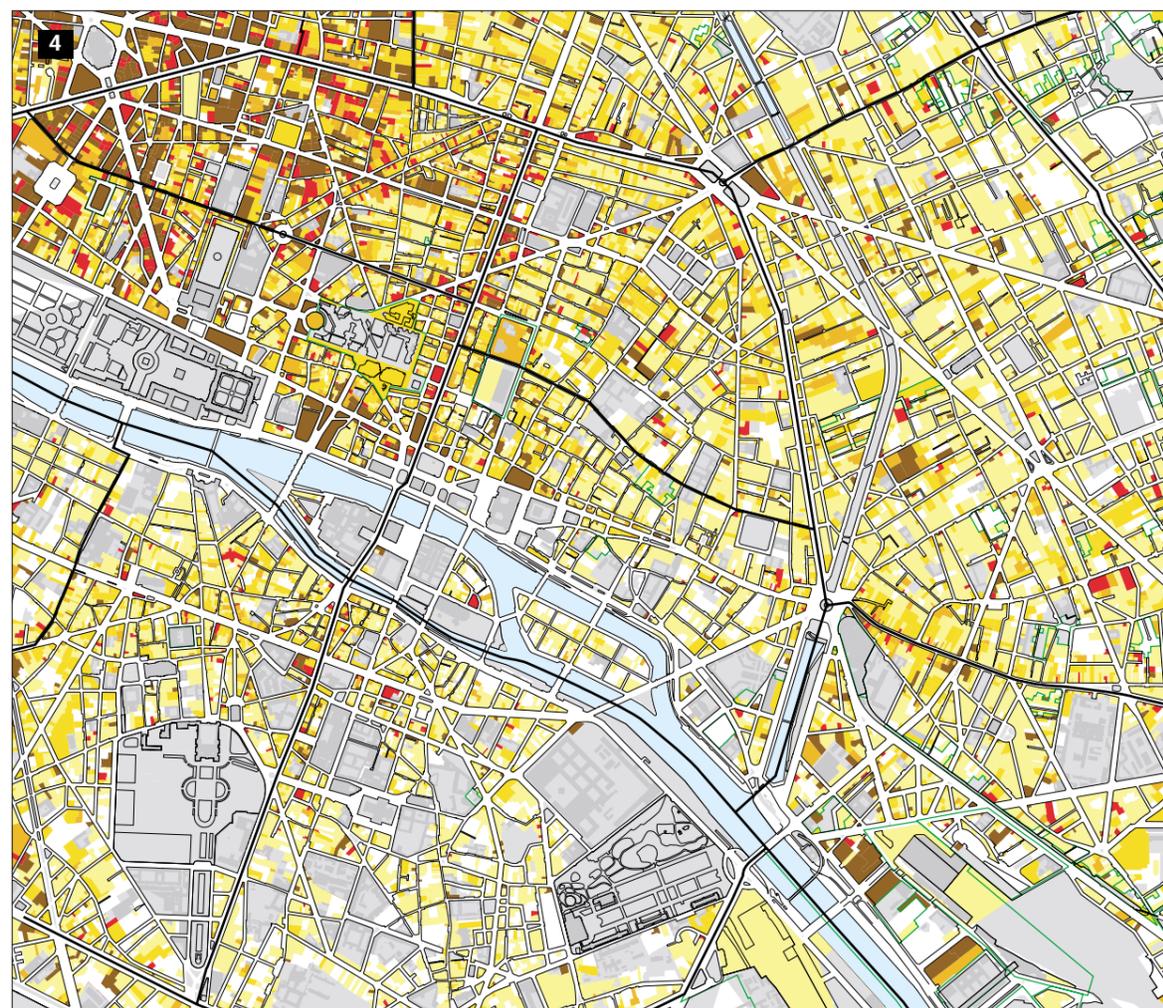
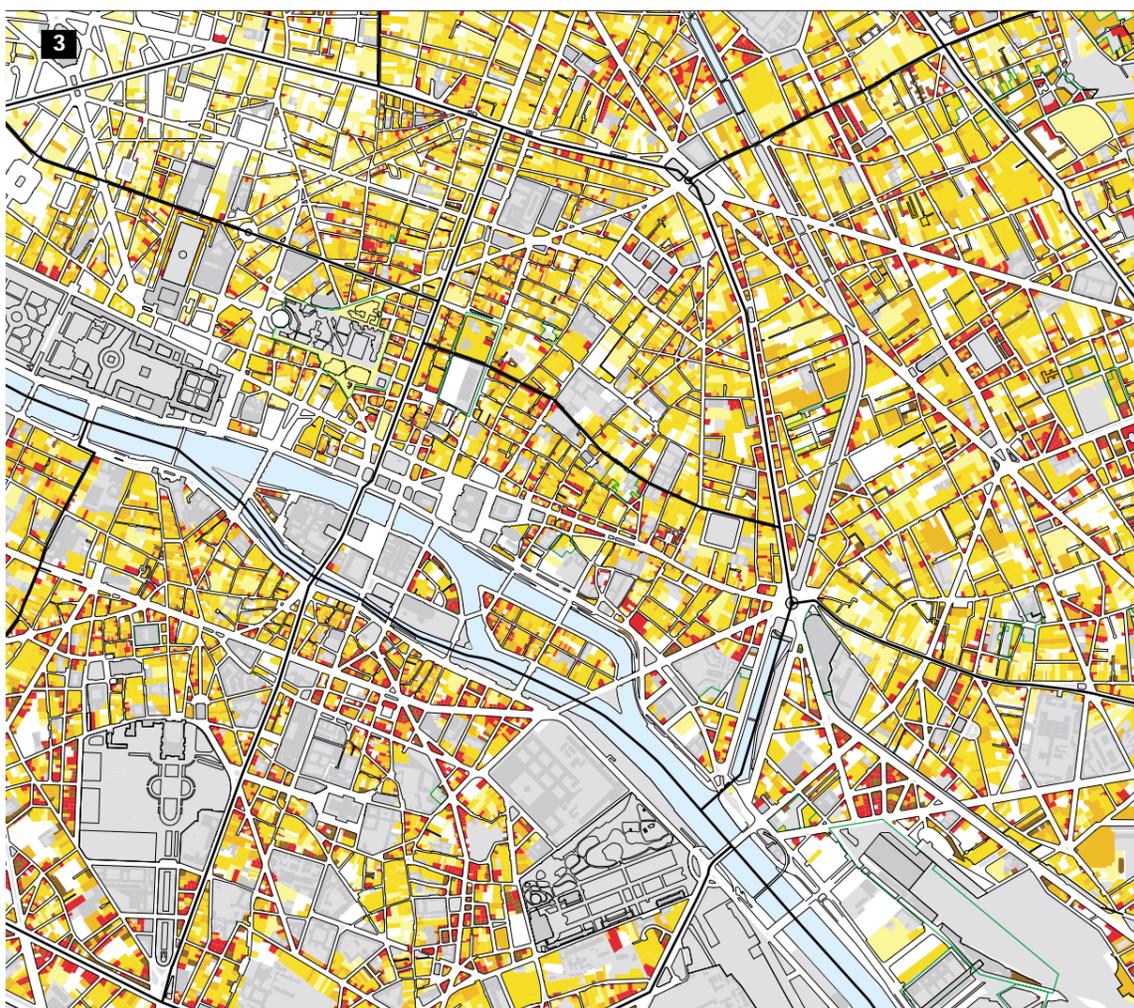
4 - DENSITÉ DE SURFACE D'ACTIVITÉ (hors équipements publics)

Rapport entre la surface totale de plancher occupée par l'activité et la surface de la parcelle

- de 0 à 0,2
- de 0,2 à 1,5
- de 1,5 à 3,0
- de 3,0 à 4,0
- de 4,0 à 5,0
- plus de 5,0

- principaux équipements bâtis / non bâtis
- principaux périmètres d'action publique

Sources : fond de plan parcellaire ville - fichiers des propriétés bâties DGI - 01/01/1999



0 500 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Approche socio-économique

L'approche socio-économique donne une géographie détaillée des principales caractéristiques de l'arrondissement en termes de logements, de population, d'activités et de mixité entre l'habitat et l'emploi.

Logement :

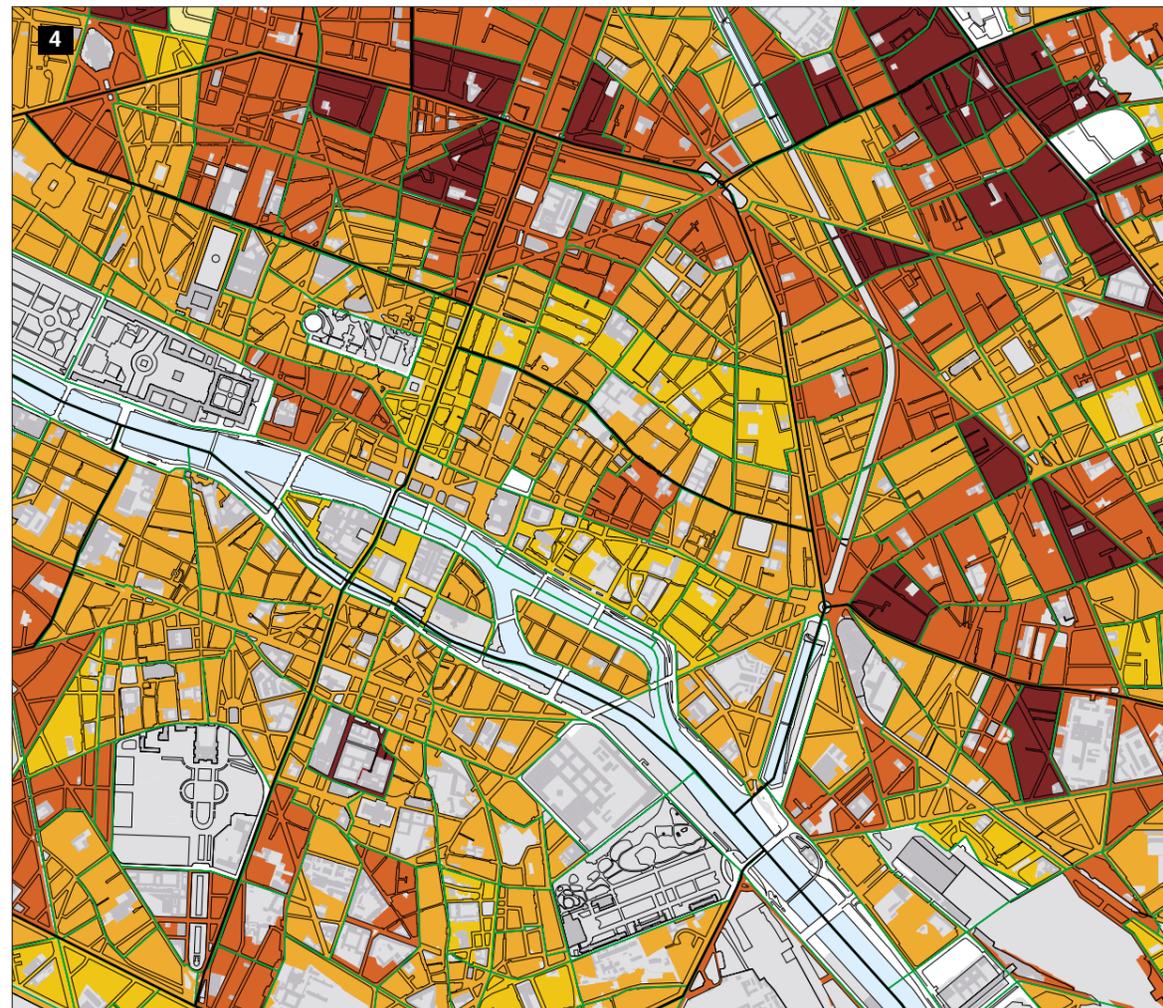
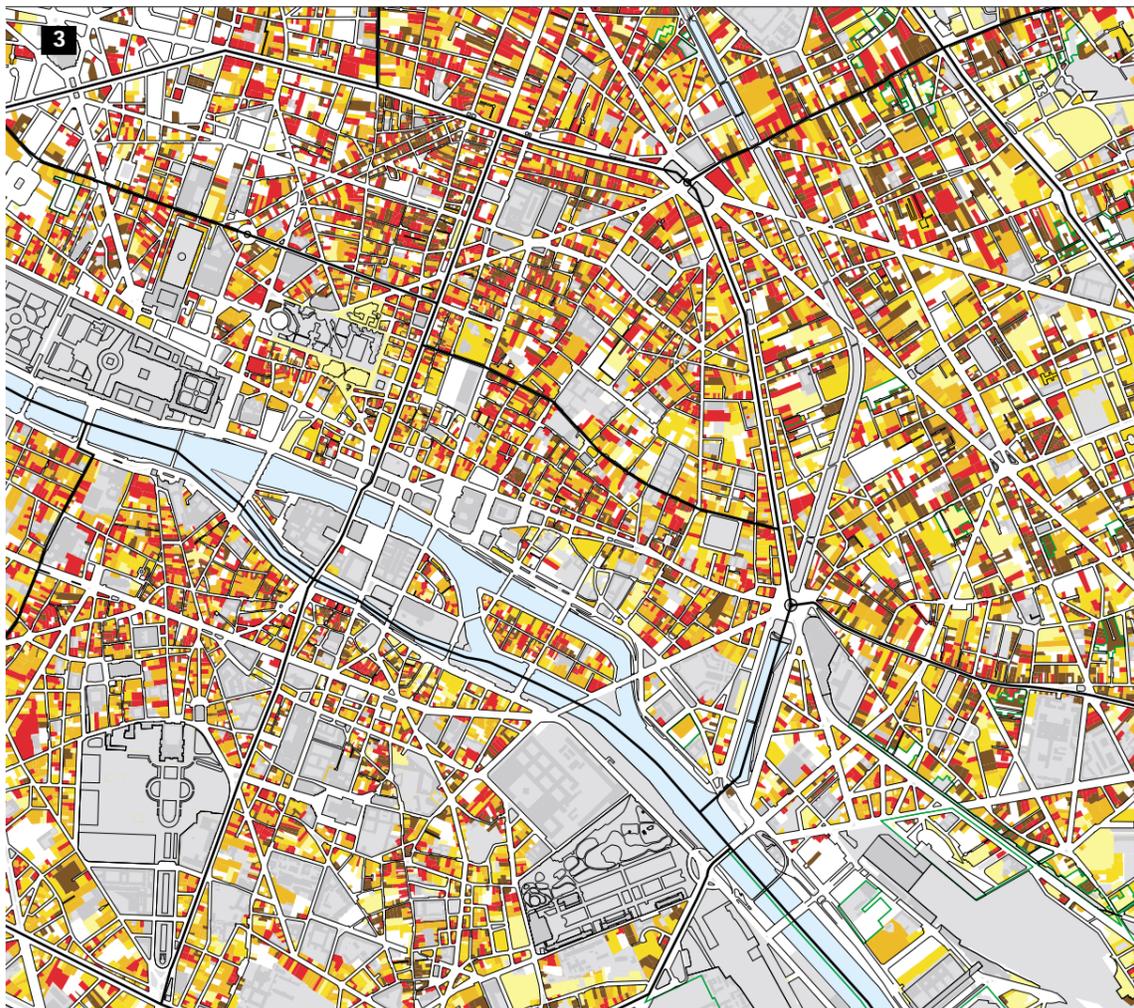
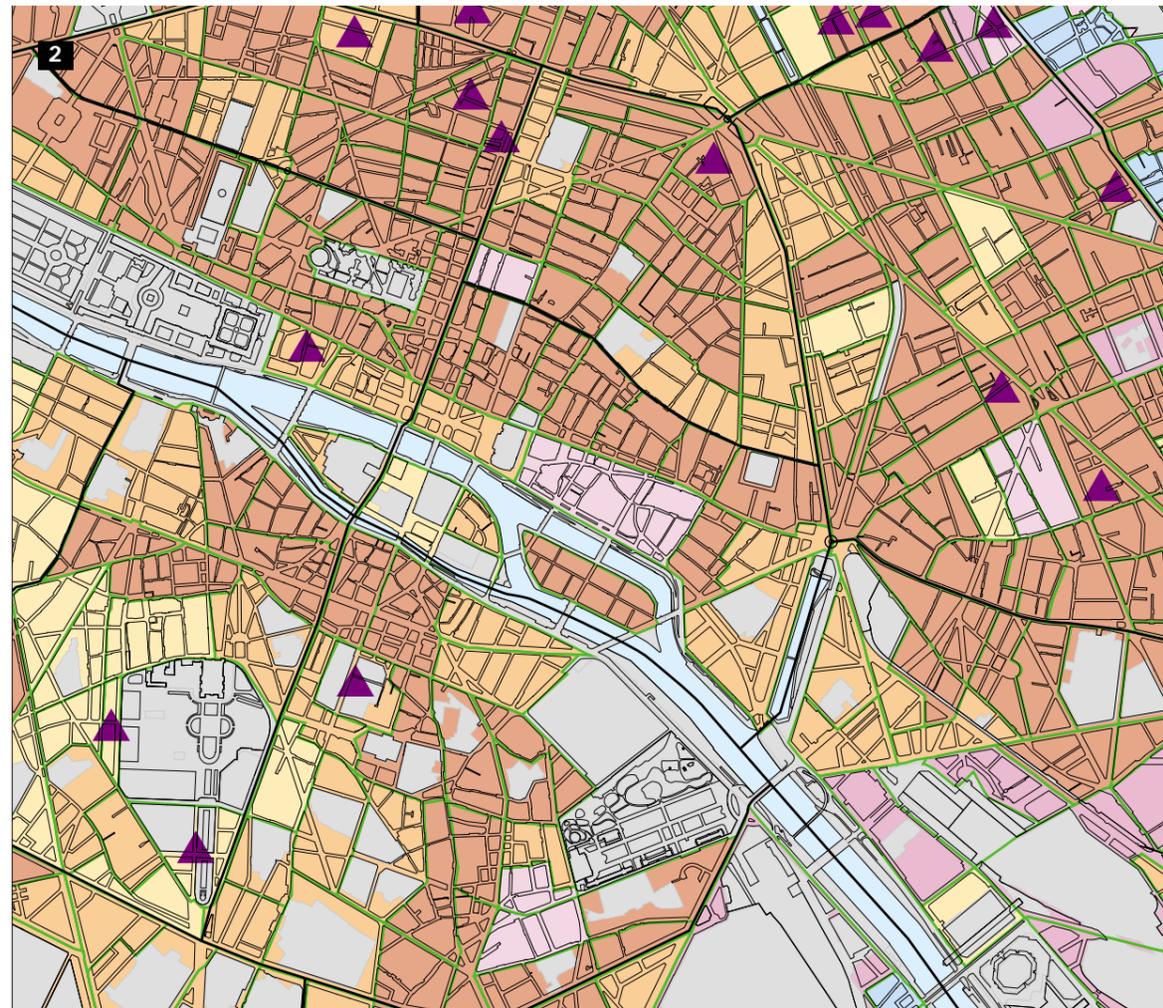
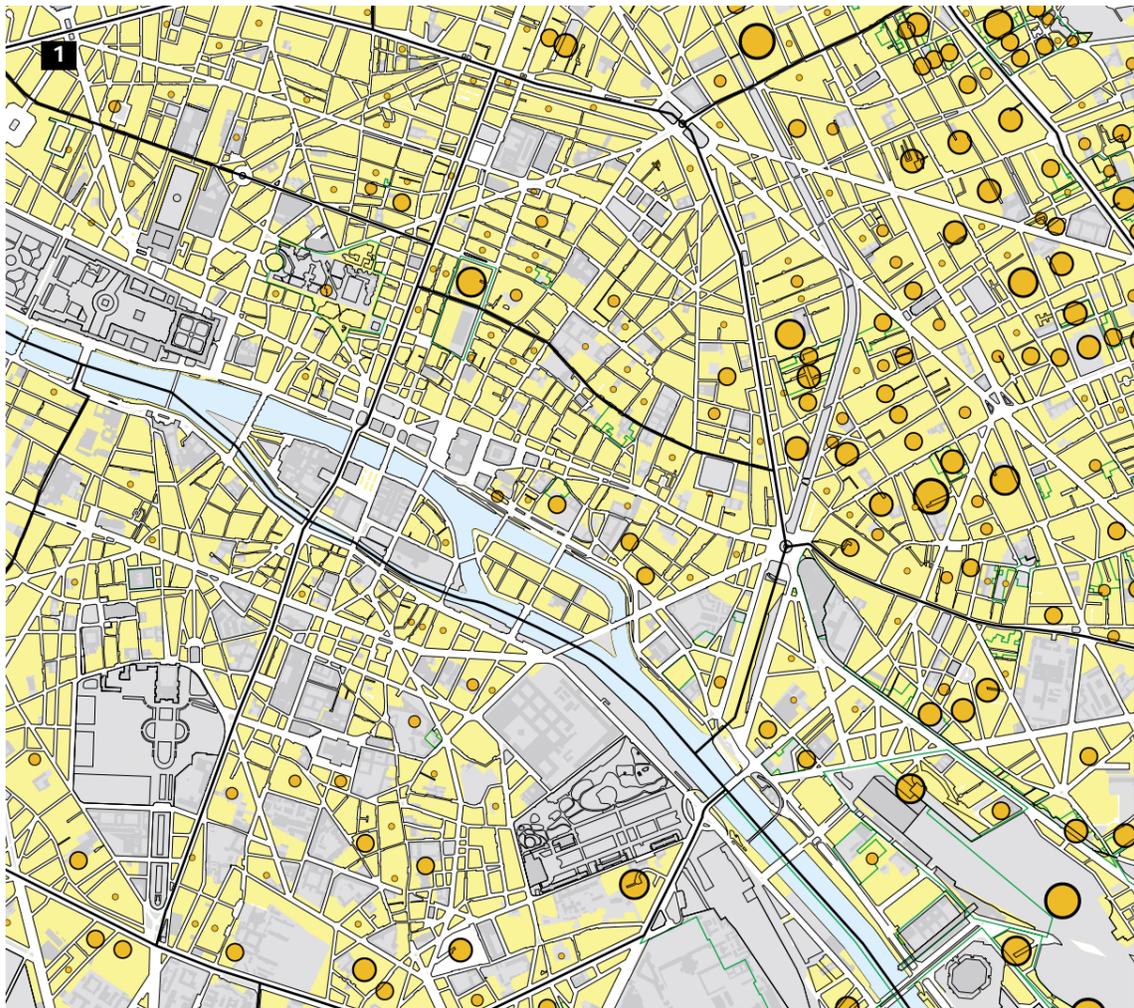
- Production de logements entre 1975 et 1999
- Structure de l'habitat (répartition entre logements sociaux et parc privé)
- Part des logements de moins de 40 m²
- Résidences principales sans confort

Population :

- La densité résidentielle
- Évolution de la population entre 1990 et 1999
- Structure simplifiée de la population active
- Taux de chômage

Activités :

- Densités d'emplois salariés
- Spécificités économiques (hors activités commerciales)
- Équipement commercial
- Mixité habitat – emploi



LE LOGEMENT

1 - LOGEMENTS RÉCENTS - 1975-1998

nombre de logements récents par îlot

- de 20 à 50
- de 51 à 80
- de 81 à 150
- de 151 à 300
- de 301 à 500
- plus de 501

- principaux équipements bâtis / non bâtis
- principaux périmètres d'action publique

Sources : fond de plan des îlots ville - fichiers fiscaux DGI - 01/01/98

2 - STRUCTURE DE L'HABITAT - 1999

Dominante habitat non HLM
(au moins 80% des logements)

- au moins 50% de logements d'avant 1949 et au moins 60% de une ou deux pièces
- au moins 50% de logements d'avant 1949 et moins 60% de une ou deux pièces
- au moins 50% de logements d'avant 1949 et au moins 20% de cinq pièces et plus

Dominante habitat HLM

- au moins 50% de logement HLM

Habitat mixte

- au moins 50% de logements d'après 1949, plus de 20% de HLM et plus de 50% de non HLM
- moins de 50% de logements d'après 1949, plus de 20% de HLM et plus de 50% de non HLM
- au moins 20% de logements sans confort (sans wc intérieur ou sans salle de bain)

- contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 logements et les emprises des principaux équipements publics et espaces verts.
Sources : fond de plan des îlots ville - Recensement Général de la Population 1999

3 - PART DES LOGEMENTS DE MOINS DE 40 m² EN 1998

Part du nombre de logement de moins de 40 m² à la parcelle

- de 0 à 20%
- de 21 à 40%
- de 41 à 60%
- de 61 à 80%
- de 81 à 100%

- parcelles ayant moins de 5 logements
- principaux équipements bâtis / non bâtis
- principaux périmètres d'action publique

Sources : fond de plan parcellaire «ville» - fichiers fiscaux DGI - 01/01/98

4 - RÉSIDENCES PRINCIPALES SANS CONFORT

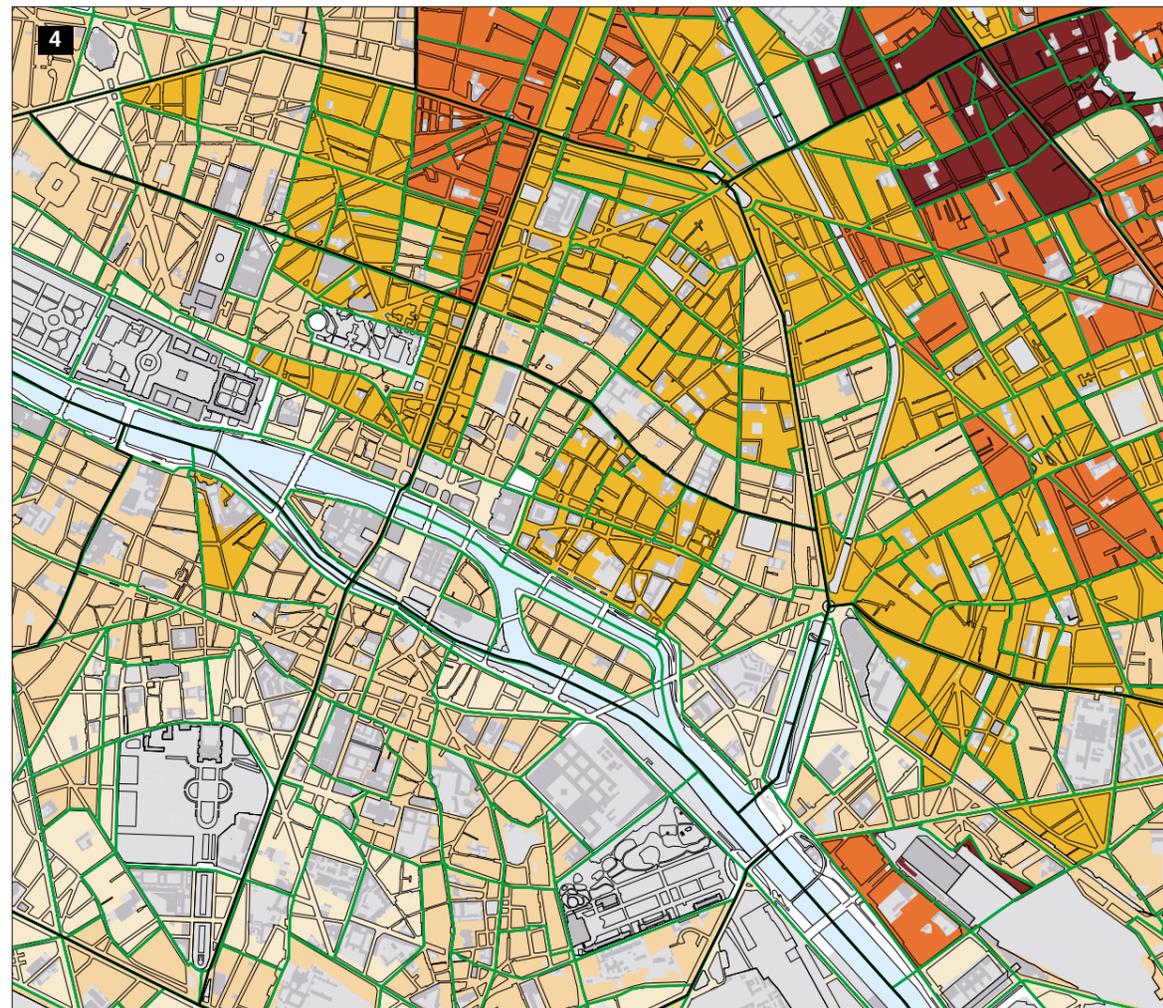
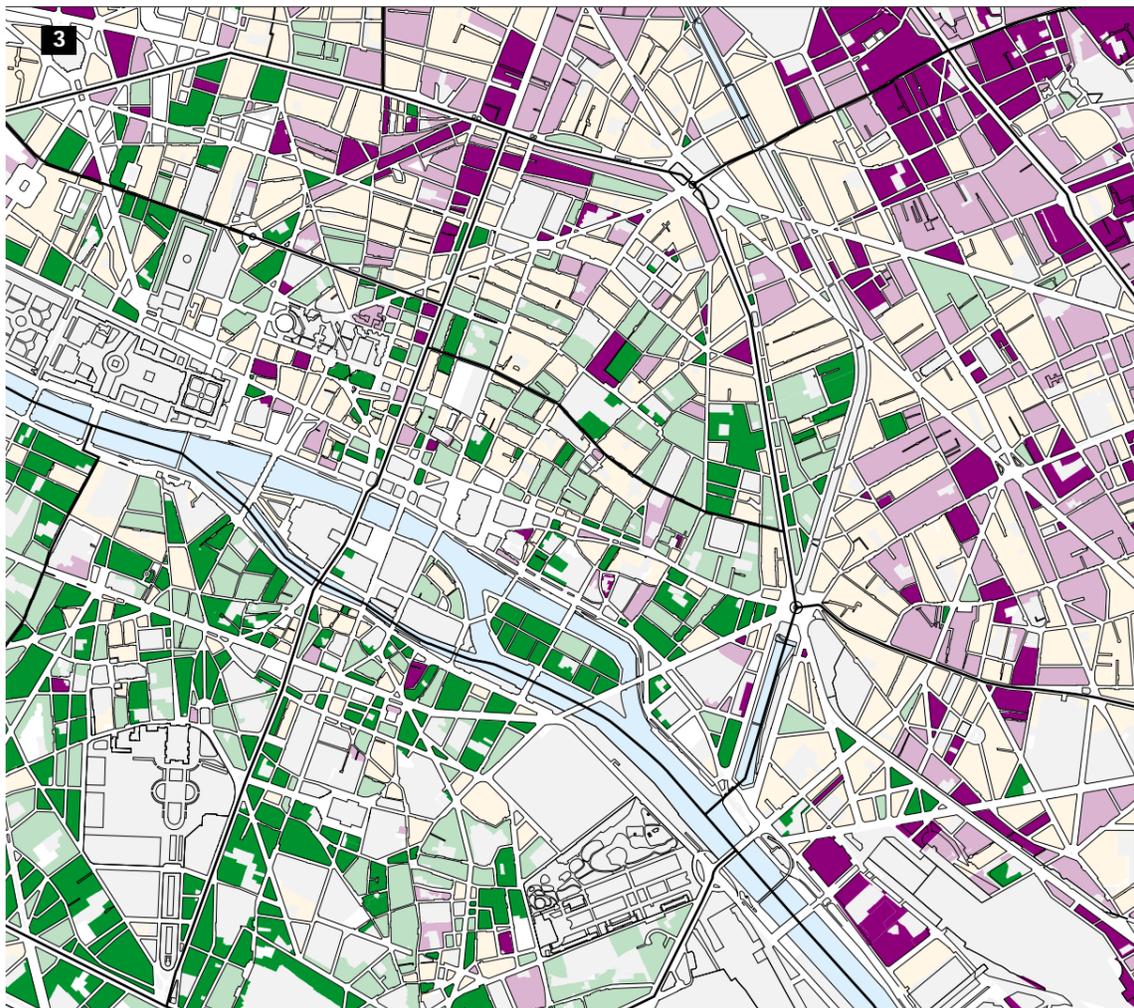
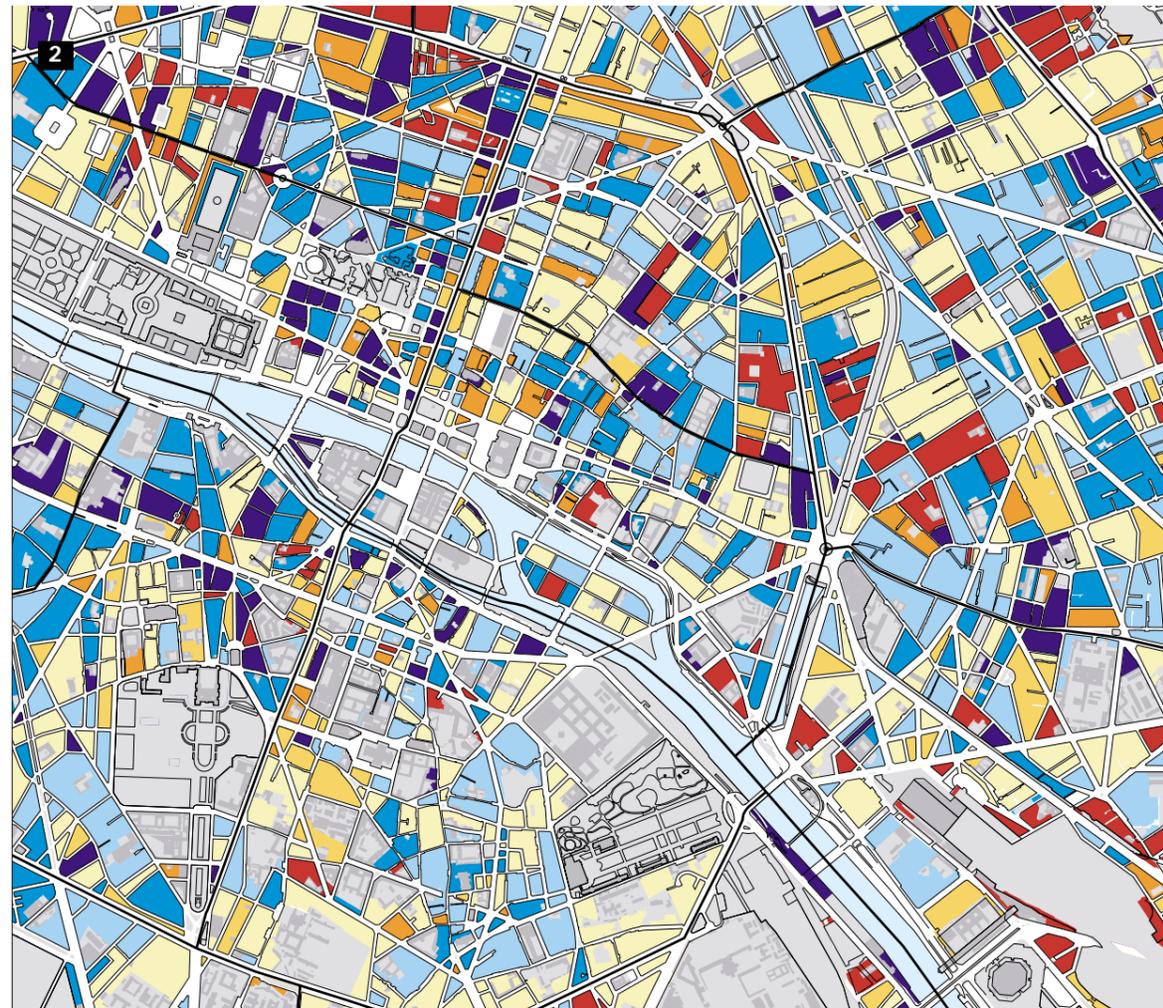
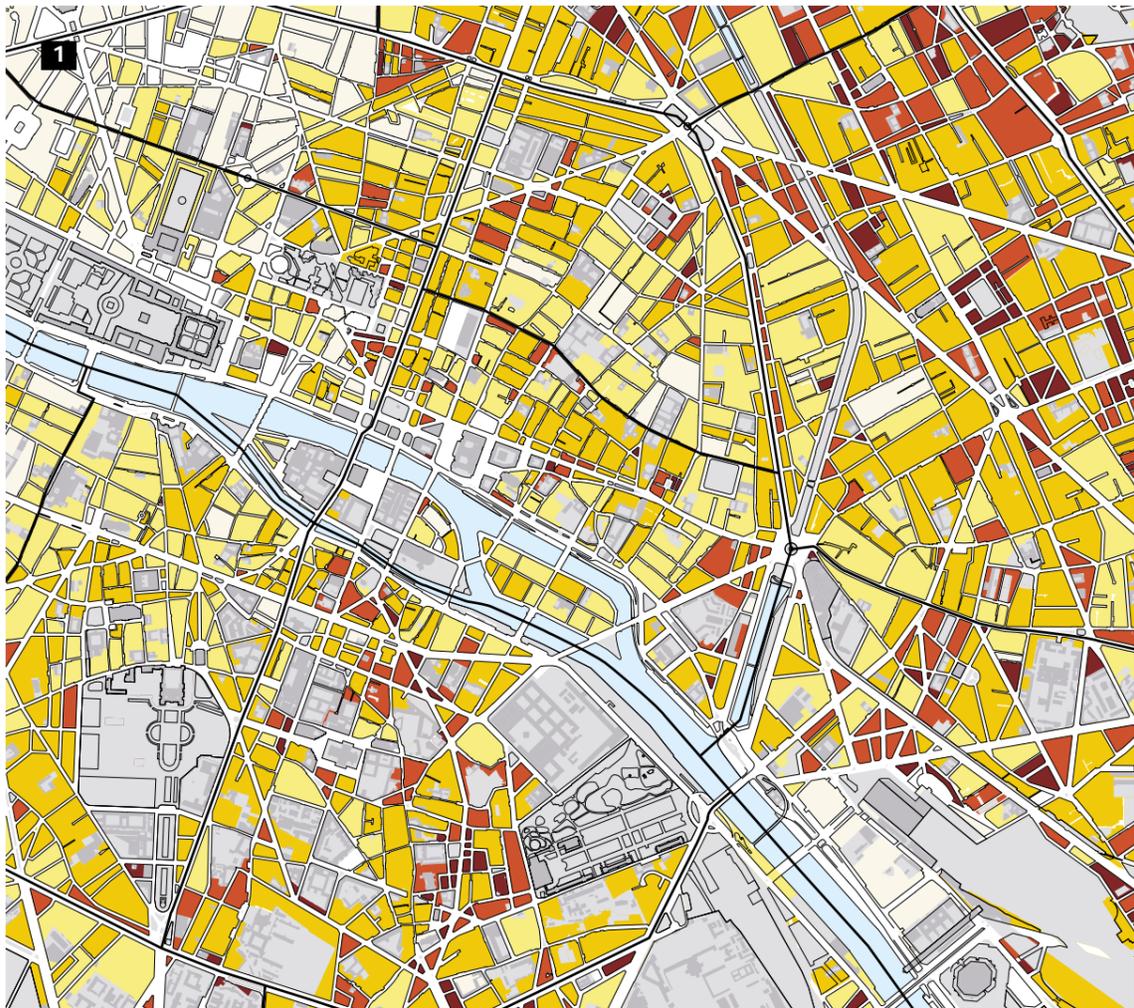
Part des résidences principales sans confort dans le parc des logements construit avant 1949

- plus de 20%
- de 15 à 20%
- de 10 à 15%
- de 5 à 10%
- moins de 5%

- iris comportant moins de 10 logements
- principaux équipements bâtis / non bâtis
- contour d'iris (nouvelle unité de base de diffusion du recensement de plusieurs îlots)

Source : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE

0 500 m **apur**
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME



LA POPULATION

1 - DENSITÉ RÉSIDENTIELLE 1999

Nombre d'habitants à l'hectare (rapport entre le nombre d'habitants et la surface au sol de l'ilot hors équipements publics)

- plus de 1000
- de 750 à 1000
- de 500 à 750
- de 250 à 500
- moins de 250
- ilot comportant moins de 20 habitants
- principaux équipements bâtis / non bâtis

Source : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE

2 - ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 1999

Évolution du nombre d'habitants entre 1990 et 1999 plus de 1000

- Hausse**
 - plus de 20%
 - de 10 à 20 %
 - de 5 à 10 %
- Baisse**
 - de 5 à 10%
 - de 10 à 20 %
 - plus de 20%
- Stabilité**
 - de - 5 à 5%
- ilot comportant moins de 20 habitants
- principaux équipements bâtis / non bâtis

Source : Recensement Général de la Population 1990-1999 - INSEE

3 - STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE - 1990

Dominante «chefs d'entreprises cadres et professions libérales»

- très forte (plus de 50% des actifs)
 - forte (entre 40% et 50% des actifs)
- Dominante «employés et ouvriers»
- très forte (plus de 50% des actifs)
 - forte (entre 40% et 50% des actifs)

- Occupation mixte
- autres cas (absence de dominante ci-dessus - dans quelques cas, présence simultanée de 2 dominantes)
 - ilot comportant moins de 15 actifs, équipement, espaces verts

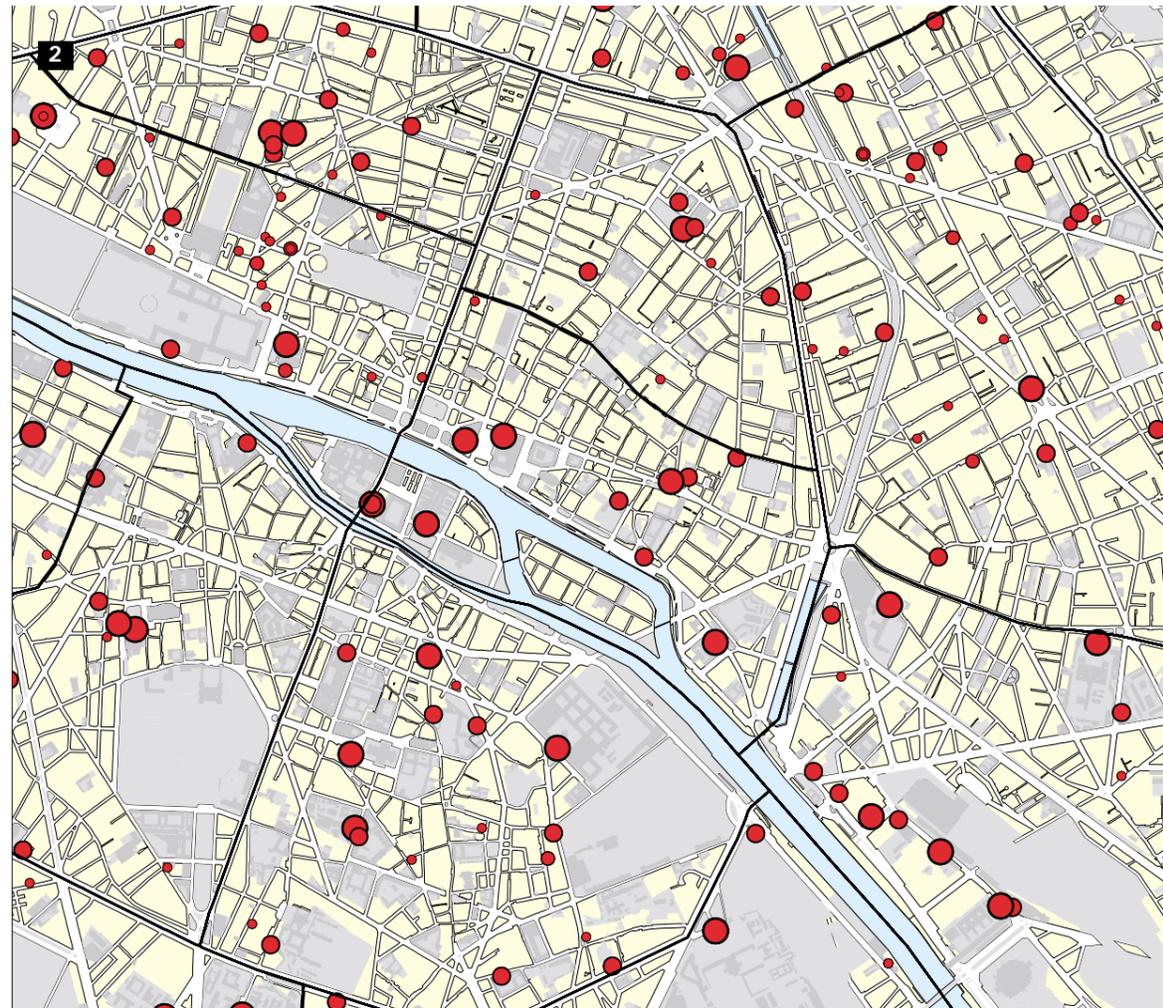
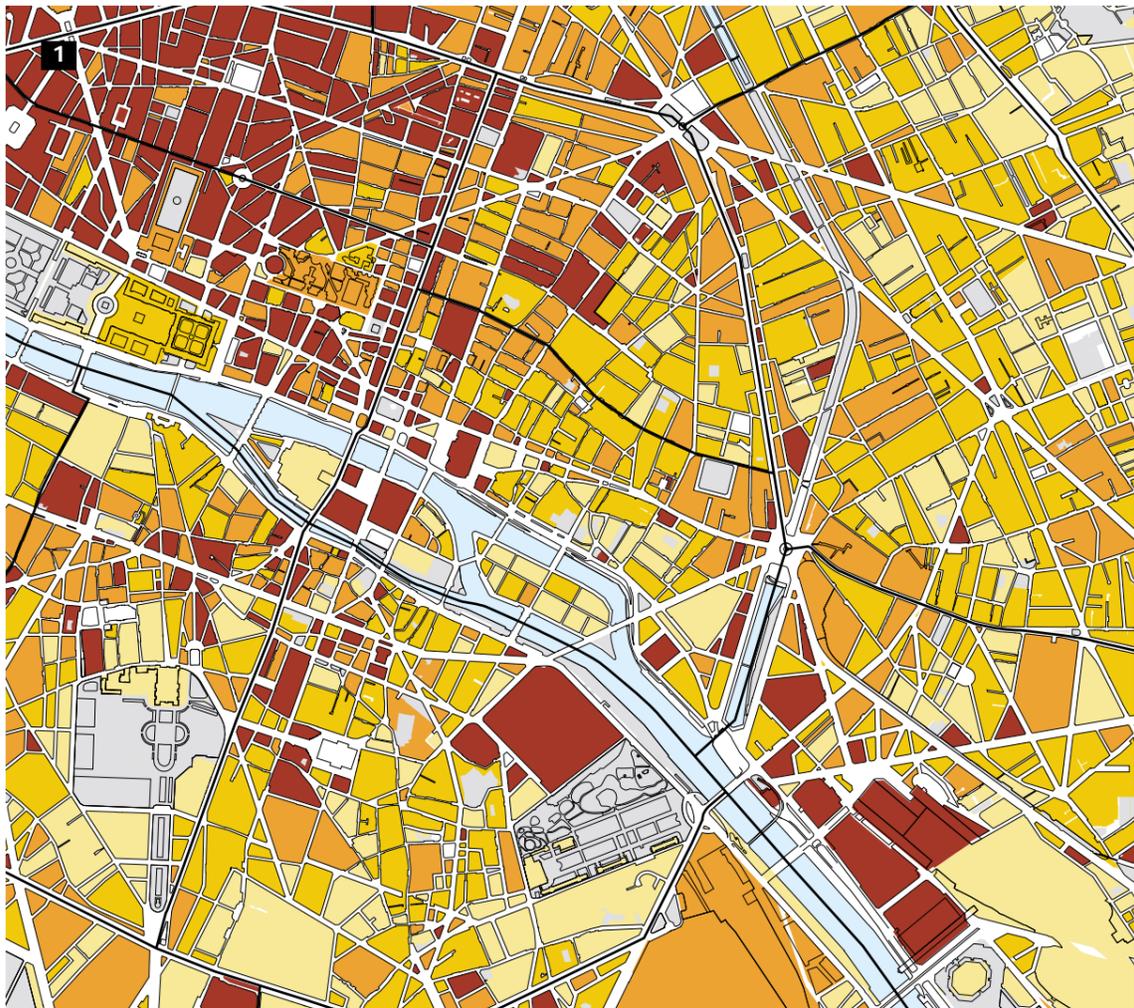
Source : Recensement Général de la Population 1990 - INSEE

4 - TAUX DE CHÔMAGE 1999

Part des chômeurs dans la population active résidente

- plus de 19%
- de 15 à 19%
- de 11 à 15%
- de 8 à 11%
- moins de 8%
- IRIS comportant moins de 20 habitants
- principaux équipements bâtis / non bâtis
- contour d'IRIS (nouvelle unité de base de diffusion du recensement : regroupement de plusieurs ilots)

Source : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE



LES ACTIVITÉS

1 - DENSITÉ D'EMPLOIS SALARIÉS - 1998

(nombre d'emplois salariés rapporté à la surface totale de l'îlot)

- plus de 500
- de 250 à 500
- de 100 à 250
- moins de 100
- îlot ne comportant pas d'emplois salariés
- principaux équipements non bâtis

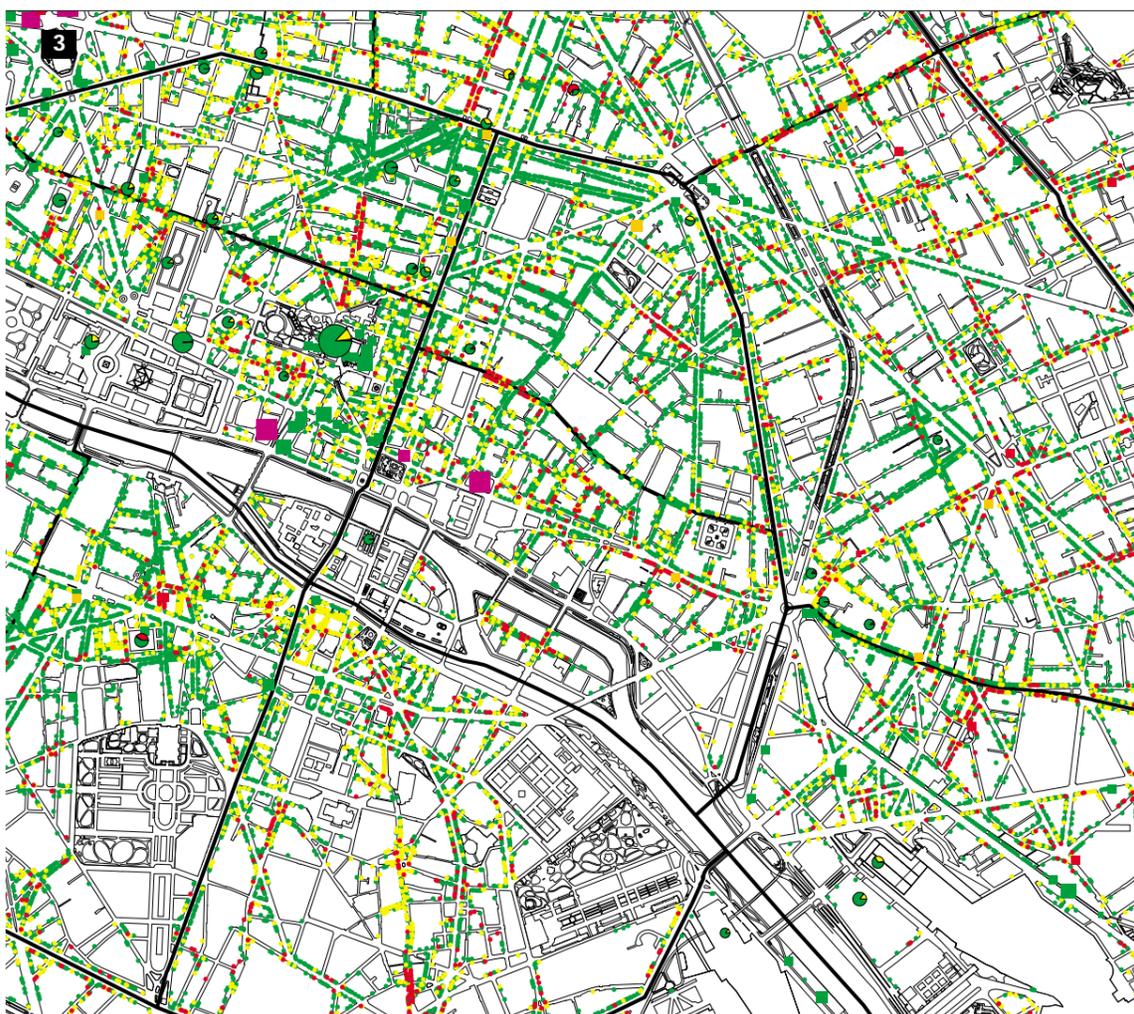
Sources : Enquête Régionale Emploi 1998 (INSEE, APUR, DREIF, IAURIF), Sirene 2001 (INSEE)

2 - SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES - 1998

(hors activités commerciales)

- Nombre de salariés
- 1 - 50
 - 51 - 100
 - 101 - 500
 - plus de 500
- administration publique
 - activité hospitalière
 - équipements bâtis / non bâtis

Sources : Enquête Régionale Emploi 1998 (INSEE, APUR, DREIF, IAURIF, Sirene 2001 (INSEE))



3 - ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

- commerce alimentaire
- grand commerce alimentaire
- café-restaurant
- autre commerce
- magasin populaire et hyper
- grand magasin
- centre commercial

Source : Apur - Banque de données sur le commerce 2000

4 - ÉQUIPEMENT COMMERCIAL - détail



LA MIXITÉ

OCCUPATION DOMINANTE Habitat - emploi

Dominante habitat ⁽¹⁾

très forte, plus de 4 habitants
pour 1 emploi

forte, entre 3 et 4 habitants
pour 1 emploi

Dominante emploi ⁽²⁾

très forte, plus de 4 emplois
pour 1 habitant

forte, entre 3 et 4 emploi
pour 1 habitant

Occupation mixte ⁽³⁾

pas de dominante

Occupation faible ⁽⁴⁾

Principaux équipements non bâtis

- (1) avec plus de 20 habitants par îlot et une densité de plus de 150 habitants par hectare
(2) avec plus de 20 emplois par îlot et une densité de plus de 150 habitants par hectare
(3) avec plus de 20 habitants par îlot ou plus de 20 emplois, et densités de population ou d'emplois de plus de 150 habitants par hectare
(4) avec une densité de population ou d'emplois de moins de 150 par hectare et / ou un nombre d'habitants ou d'emplois inférieur à 20 par îlot

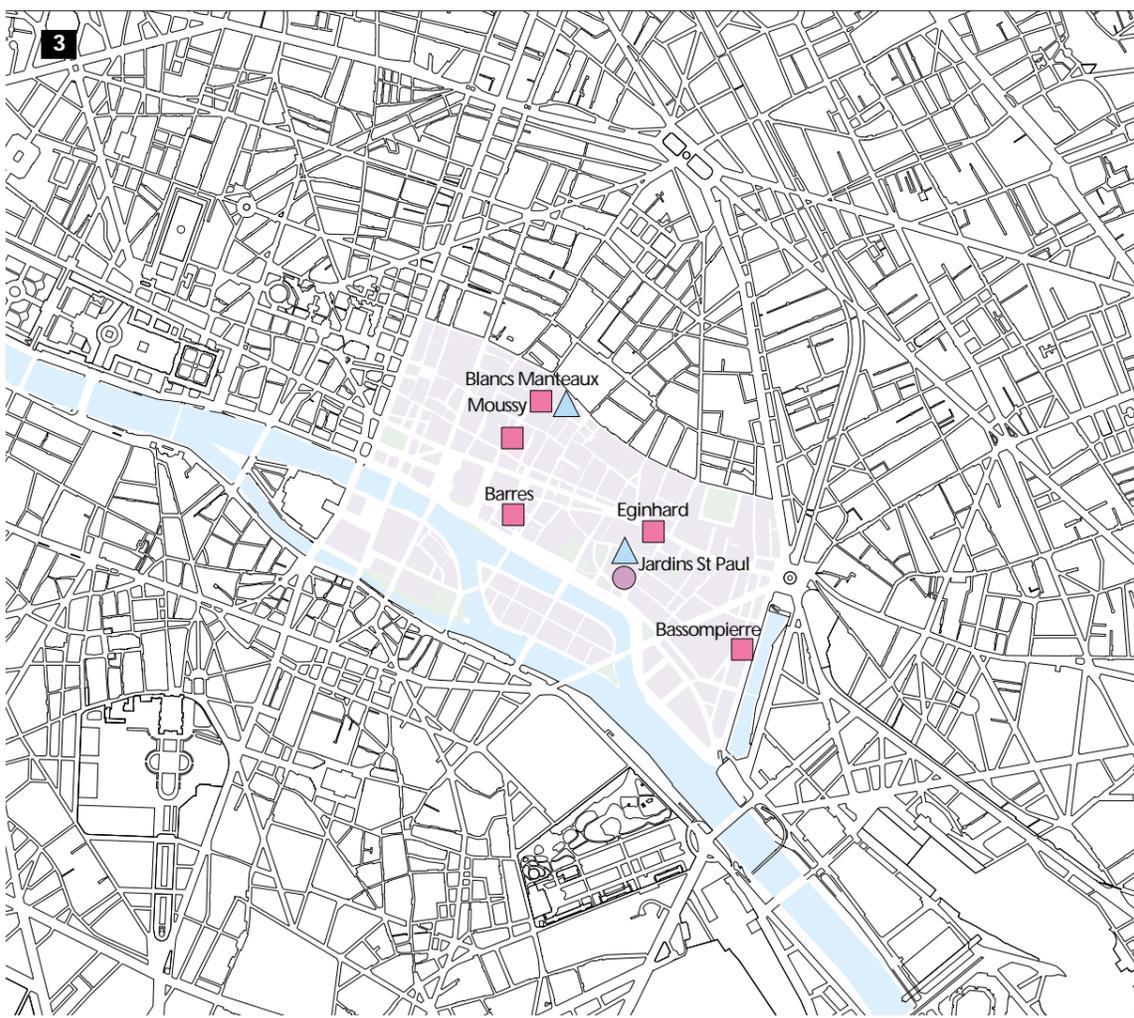
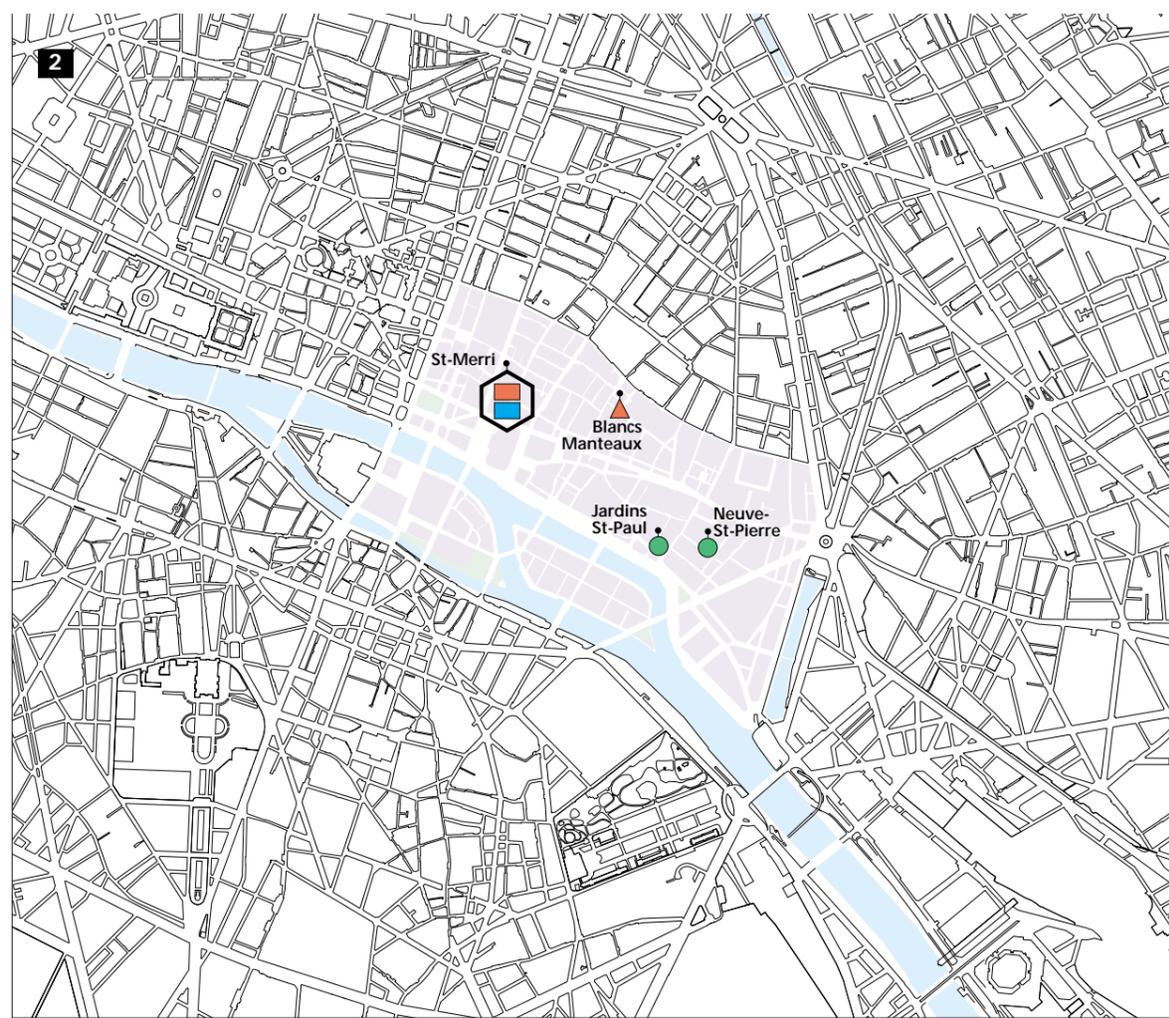
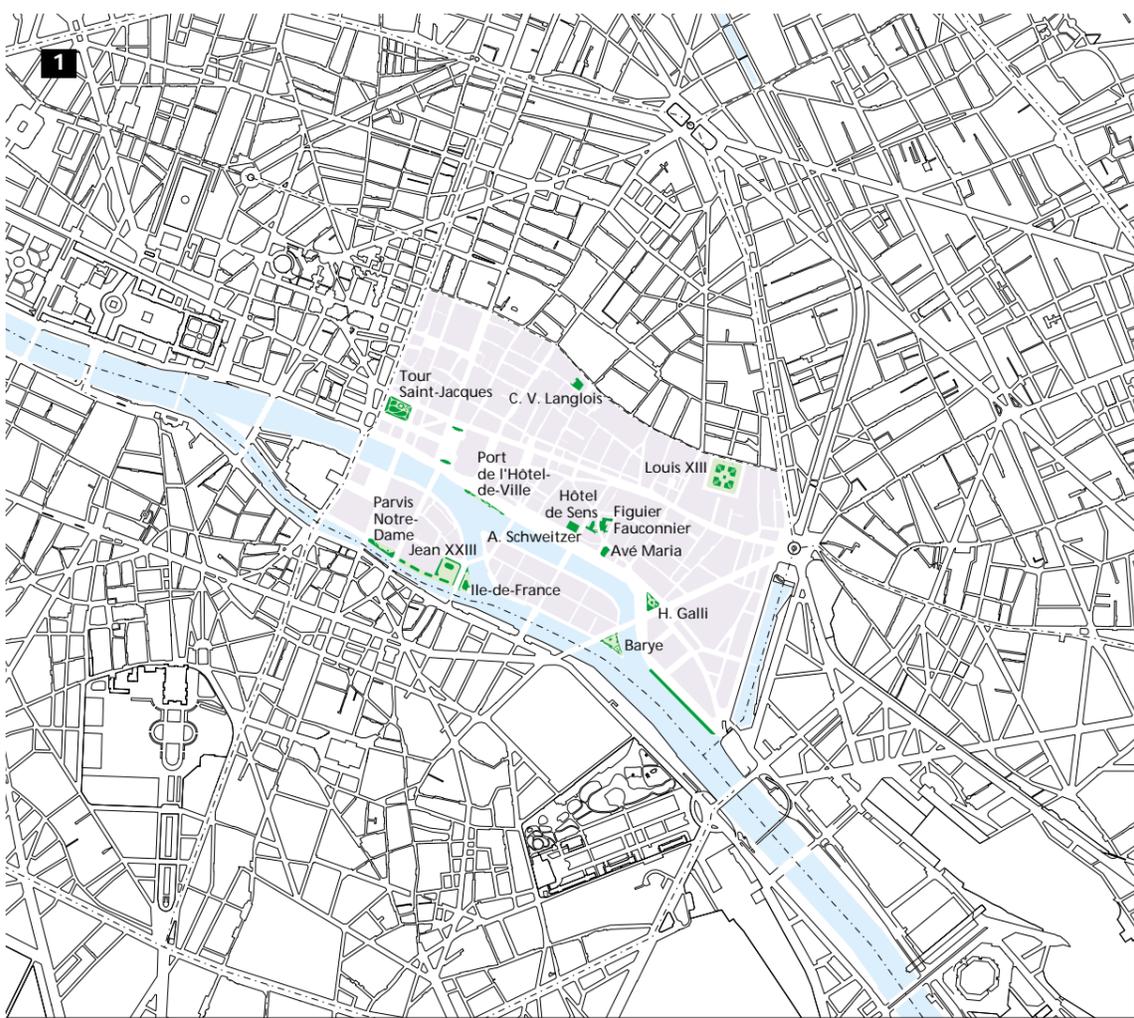
Sources : Enquête Régionale Emploi 1998
(INSEE, APUR, DREIF, AURIF), Sirene 2001

0 1000 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Approche socio-économique

• 4^e arrondissement • 3/4



LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

1 - ESPACES VERTS
 ■ espaces verts existants en 2001

Sources : APUR, DPJEV, 2000

2 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
Nature de l'équipement

- Centre sportif
- Stade
- Terrain d'éducation physique
- Tennis
- Gymnase
- ▲ Salle de sport
- Centre d'animation
- Piscine
- Bassin école
- Bouleodrome
- Équipements divers
- * Établissements concédés

Sources : DJS, Apur, 2000

3 - ÉQUIPEMENTS POUR LA PETITE ENFANCE

- Crèches collectives
- Jardins d'enfants
- Crèches familiales
- ▲ Haltes-garderies

Sources : DASES, Apur, 2000

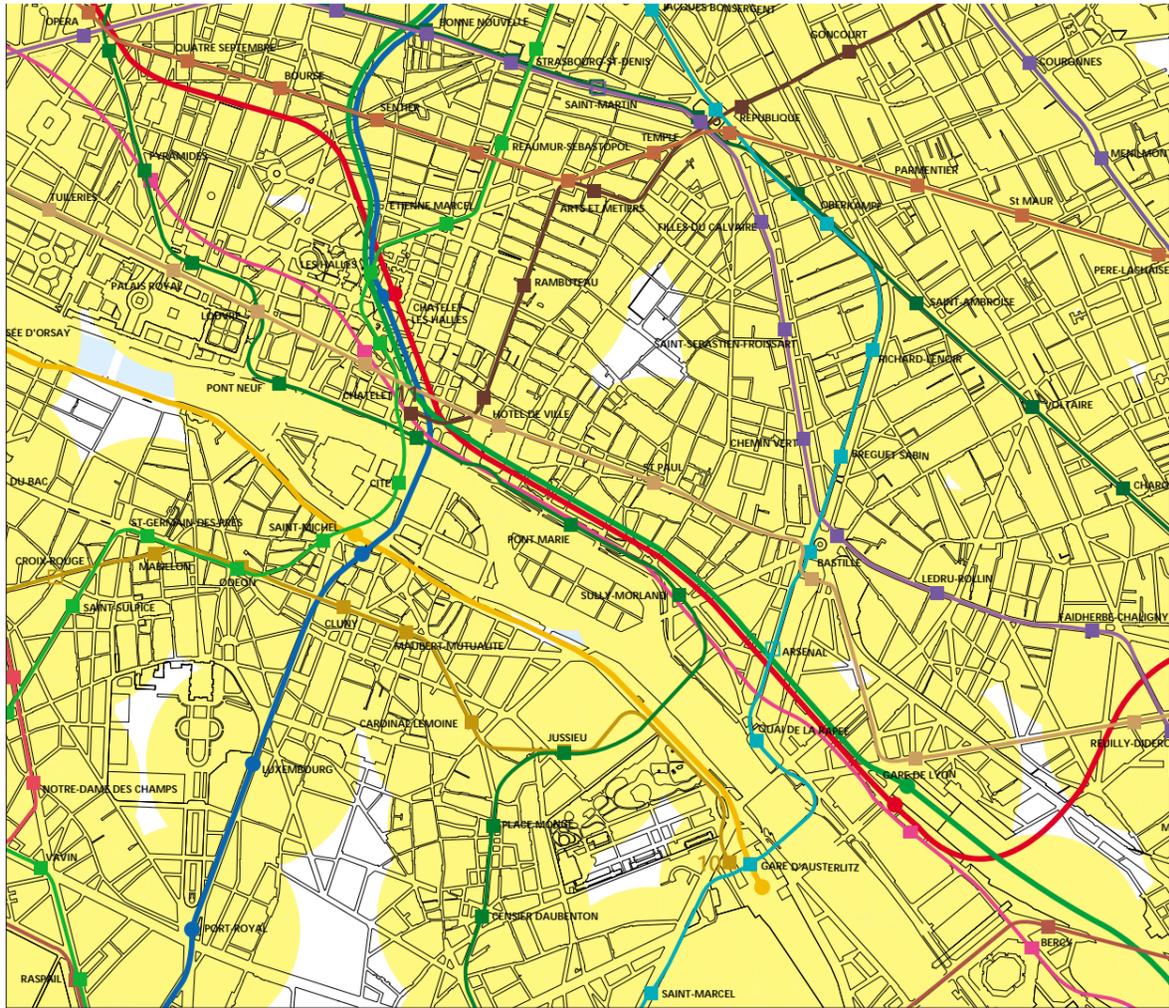
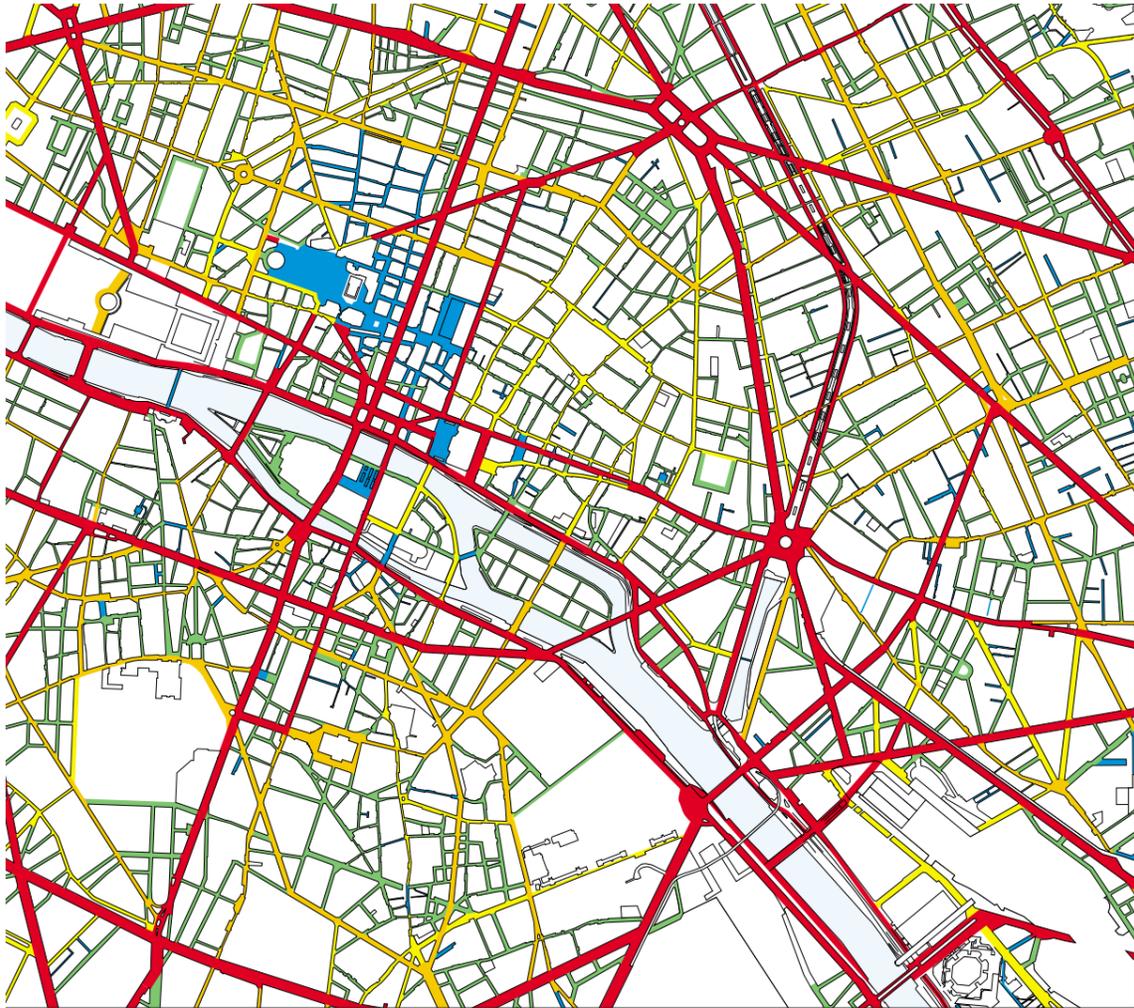
4 - ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

| | Municip | Départ. | Région | État |
|---|---------|---------|--------|------|
| École maternelle-Ann. élémentaire-Ann. polyvalente elem. à l'hôpital. | ● | | | |
| Collège Collège-Ann. Coll.SES-Ann.SES Ens. immob.-Ann. | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Lycée Ens G ⁹ -Ann. Techno.-Prof. pour adultes | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Arts graph-Archi E.S.P.C.I. E.D.M. | ■ | ■ | ■ | ■ |
| I.U.F.M.-École ratt. C.I.O. E.R.E.A. | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Cuisine centr. | + | | | |

Tous les projets ou constructions sont en blanc.

Document DASCO, 1998-99





LES DÉPLACEMENTS

1 - HIÉRARCHIE DU RÉSEAU DE VOIRIE

- Réseau majeur
 - liaisons principales
 - Réseau de distribution locale
 - Réseau de desserte
 - Voie piétonne, impasse, voies privées.
- Source : Apur, 1999-2000

2 - DESSERTE TRANSPORTS EN COMMUN - Métro RER

- Couverture à 400m
- Source : Apur, 2000

3 - RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

- Stationnement réservé
 - Stationnement résidentiel
 - Stationnement rotatif
 - Stationnement gratuit
 - Stationnement interdit
 - - - Couloir autobus
- Source : Document DVD, 2000

4 - SCHÉMA DES QUARTIERS TRANQUILLES ET DES PISTES CYCLABLES

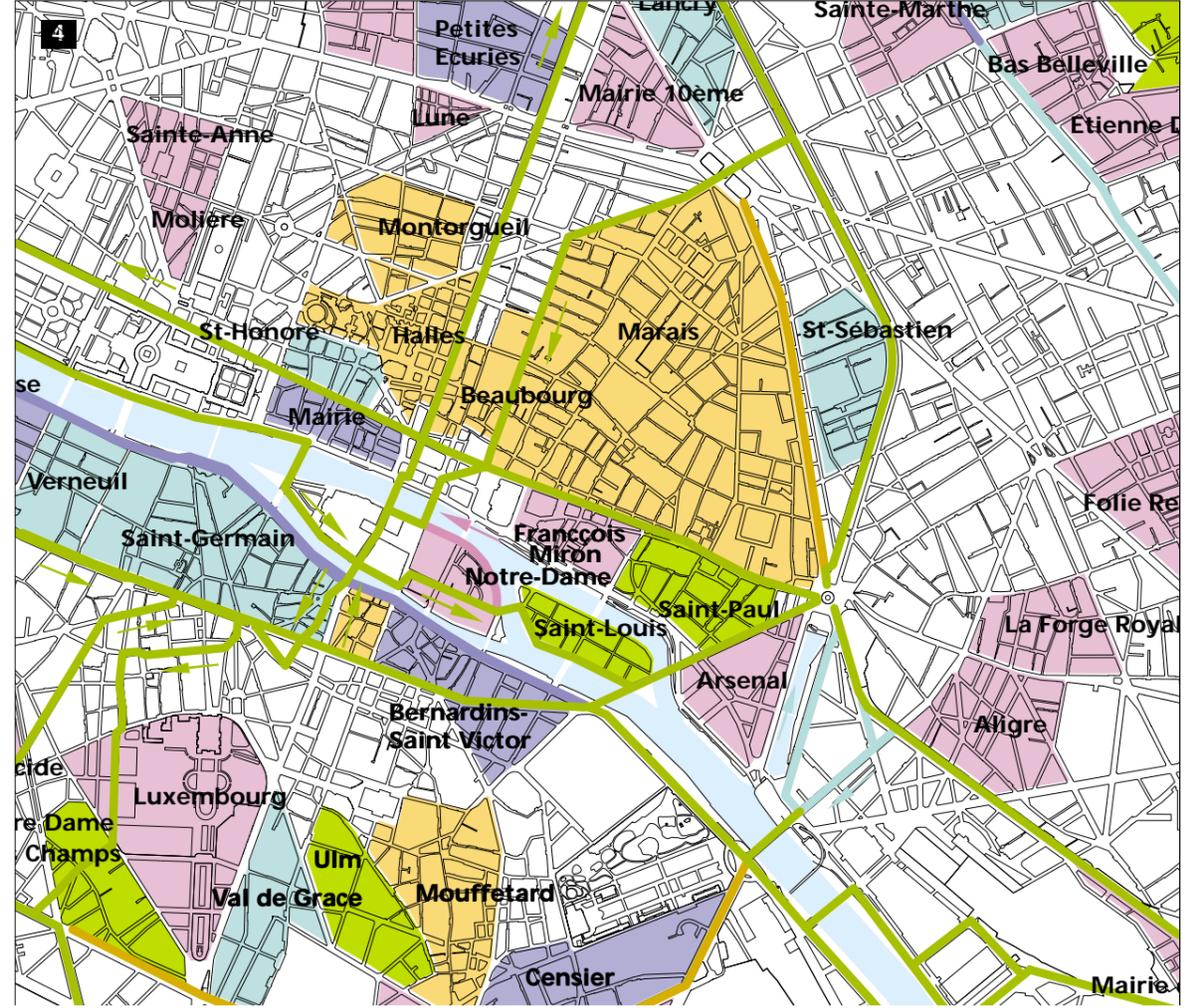
- Plan vélo**
- Réseau existant
 - Programme 1998
 - Programme 1999
 - Potentiel 2000-2001
 - Aménagements cyclables prévus ou réalisés au titre d'autres programmes

- Quartiers Tranquilles**
- Programme 1997
 - Programme 1998
 - Programme 1999
 - Potentiel 2000 - 2001
 - Zones piétonnes ou quartiers tranquilles existants hors contrat régional «réseau vert»
- Sources : DVD, Apur

3



4



0 500 m

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

LA VIE URBAINE

LES DÉPLACEMENTS

- arrêts de bus
- stations de métro, correspondances
- stations de RER, correspondances
- gares SNCF

LES ÉCHANGES

- ▨▨▨▨ marchés couverts, marchés forains
- ▨▨▨▨ linéaires commerciaux continus, discontinus, de niveau local (alimentaire, cafés, bars, restaurants, agences bancaires, supermarchés)
- ▨▨▨▨ linéaires d'activités continus, discontinus, de niveau global (activités commerciales autres que locales y compris cabarets, night-clubs, galeries, grossistes, agences d'assurance, immobilières, activités non commerciales)
- ▨▨▨▨ linéaires d'activités mixtes (locales et globales) grands magasins, grandes enseignes spécialisées,
- galeries commerciales
- espaces piétonniers

LES SERVICES AUX HABITANTS

- équipements, équipements intégrés de niveau local
- équipements de niveau global (y compris musées, cinémas, théâtres, salles de concerts)
- jardins publics ou accessibles au public
- terrains de sport
- cimetières

LES FONCTIONS DOMINANTES

- habitat
- très forte
 - forte

- emploi
- très forte
 - forte

occupation mixte

- principaux établissements ou bâtiments affectés à des activités de production ou de stockage
- faisceaux ferroviaires, réservoirs

LES CHANGEMENTS EN COURS

- ▨▨▨▨ terrains en friche, lieux fermés
- ▨▨▨▨ linéaires commerciaux en difficultés

LES LIMITES

- axes ou éléments de cloisonnement

0 500 m

apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Synthèses

Les deux schémas proposés donnent un diagnostic synthétique des quartiers selon deux approches.

- Le premier schéma « centralités atouts et handicaps » propose une classification des rues de l'arrondissement selon trois critères : une vocation essentiellement locale (concentration de services de proximité), un rayonnement à l'échelle de la capitale, voire au-delà, la coexistence d'une fréquentation locale et d'une attractivité plus large. En contrepoint de ces « lignes de forces » sont figurés les handicaps liés à une configuration mal adaptée de l'espace urbain

ou à des déséquilibres marqués entre les fonctions urbaines pouvant conduire à des dysfonctionnements.

- Le second schéma « aires d'études fines et secteurs fragiles » recense les espaces susceptibles de fragilités en raison de densités faibles, de l'état du bâti, du niveau d'équipement des logements, des problèmes de gestion ou de mouvements immobiliers divers.

Les espaces publics posant des questions d'aménagement, d'embellissement ou de meilleur partage des usages figurent également sur ce schéma de synthèse.

CENTRALITÉS : ATOUS ET HANDICAPS

ATOUS

Centralité

- locale
- mixte
- globale

Équipement

- local
- global

Commerces

- sur rue
- grands magasins

Animations

- temporaires
- dont marchés

HANDICAPS

Difficultés de franchissement

- des voies
- des places
- limites infranchissables
- axes bruyants et /ou polluants
- espace public dégradé

Lieux fermés

- grandes parcelles
- commerces
- grandes emprises formant enclave

secteurs à vocation particulière

0 500 m

apur

Synthèses

• 4^e arrondissement • 5/1



AIRES D'ÉTUDES FINES ET SECTEURS FRAGILES

- en tissu continu
- en tissu discontinu
- en tissu de petite échelle
- emprises importantes
- susceptibles d'évolution
- espaces publics à réévaluer

Règlements particuliers

- POS particulier approuvé, en procédure
- POS particulier à l'étude
- ZPPAUP à étudier
- PSMV existant
- PSMV à l'étude

Zones d'actions publiques

- opération d'OPAH en cours
- opération d'OPAH à l'étude
- opération d'aménagement en cours, achevée
- dispositif de la politique de la ville
- GPRU

Repères

- zone UL du POS
- jardins et parcs publics
- principaux alignements commerciaux
- édifices repères



apur
ASSOCIATION PARISIENNE D'URBANISME

Annexes

LES PRINCIPAUX SECTEURS D'AMÉNAGEMENT, DE RÉHABILITATION, D'ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

AMÉNAGEMENT

Opération d'aménagement

- travaux achevés ou en cours
- travaux à réaliser
- projet à l'étude

RÉHABILITATION

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

- en cours
- à l'étude
- OPAH bruit

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Plan d'Occupation des Sols (POS) particulier

- approuvé
- à l'étude

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

- à étudier

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

- approuvé
- à étudier

Projet de Renouveau Urbain

- sites proposés pour une première phase opérationnelle
- sites prioritaires mis à l'étude
- dispositifs de la politique de la Ville

Décembre 2001

0 1000 m

apur
AUSSES PAYSAN D'URBAINISME

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA VILLE DE PARIS (POS)

Légende simplifiée

Le zonage

| | COS | | |
|----------------|---------------------|-----------------------------|---|
| | habitation en étage | activités, bureaux en étage | toutes activités, sauf bureaux en pied d'immeuble |
| Zone UA | | | COS 4 applicable à une SHON égale à la superficie du terrain à rez de chaussée et au premier sous-sol (excepté dans le secteur UCc) |
| secteur UAa | 3,5 | 1,5 | |
| secteur UAb | 3,5 | 1,5 | |
| Zone UC | | | |
| secteur UCa | 3 | 0,5 | |
| secteur UCc1 | 2 | 0,5 | |
| secteur UCc2 | 2 | 2 | |
| secteur UCd | 3,5 | 0,5 | |
| Zone UF | 3,5 | 3,5 | |
| Zone UH | | | |
| secteur UHa | 3 | 1,5 | |
| secteur UHb | 3 | 1 | |
| secteur UHc | 3 | 0,5 | |
| Zone UI | " | 3,5 (activités seules) | |
| Zone UL | " | " | " |
| Zone UM | | | |
| secteur UMMa | 1,5 | 0,25 | 4 |
| secteur UMMb | 3 | 0,5 | 4 |
| Zone UN | " | " | " |
| Zone UO | " | " | " |
| Zone UP | | | |
| secteur UPa | " | " | " |
| secteur UPb | " | " | " |
| secteur UPc | " | " | " |
| Zone ND | " | " | " |

Les emplacements réservés

-  espace vert public
-  équipement public
-  élargissement ou création de voie

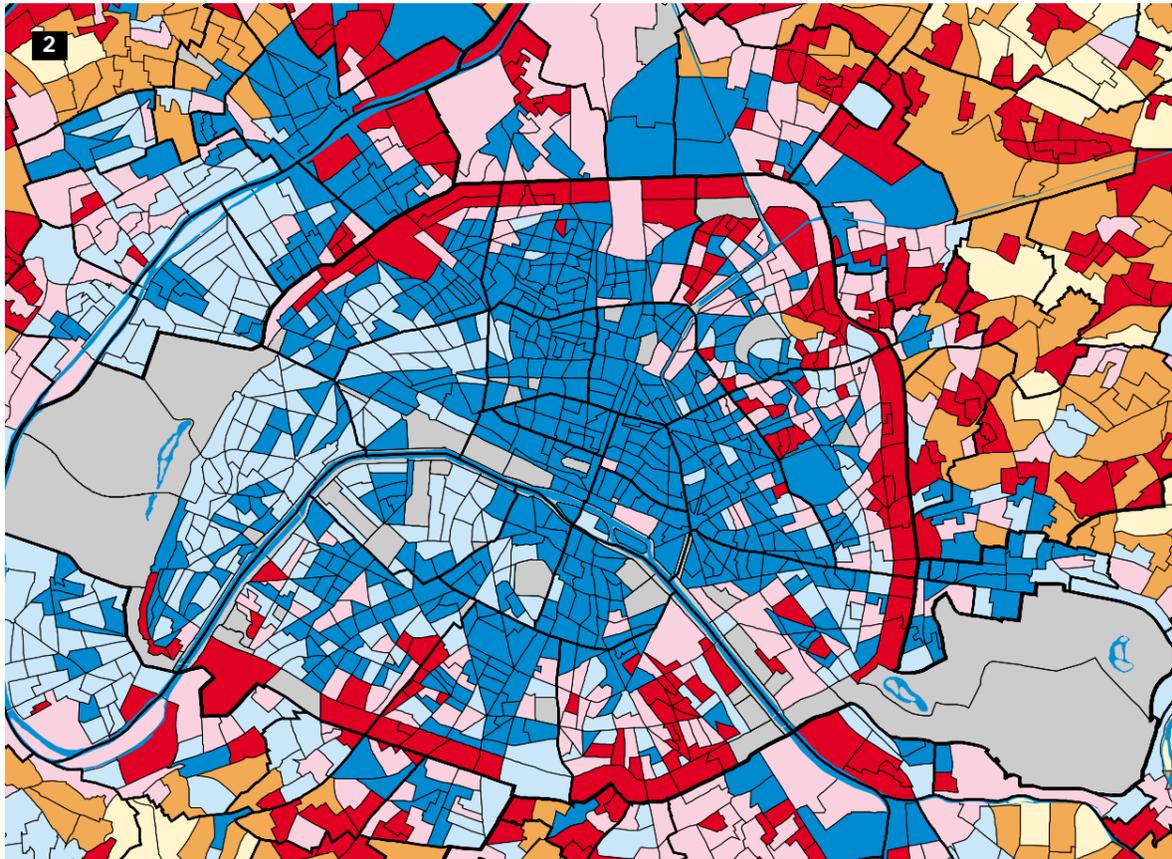
-  espace vert intérieur à protéger

Les périmètres

-  plan annexe
-  secteur de plan masse
-  plan de sauvegarde et de mie en valeur – PSMV
-  zone d'aménagement concerté – ZAC

0 1000 m

LE LOGEMENT



1 - LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1982 ET 1999

- plus de 60%
- de 40% à 60%
- de 30% à 40%
- de 10% à 20%
- moins de 10%
- contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 logements et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

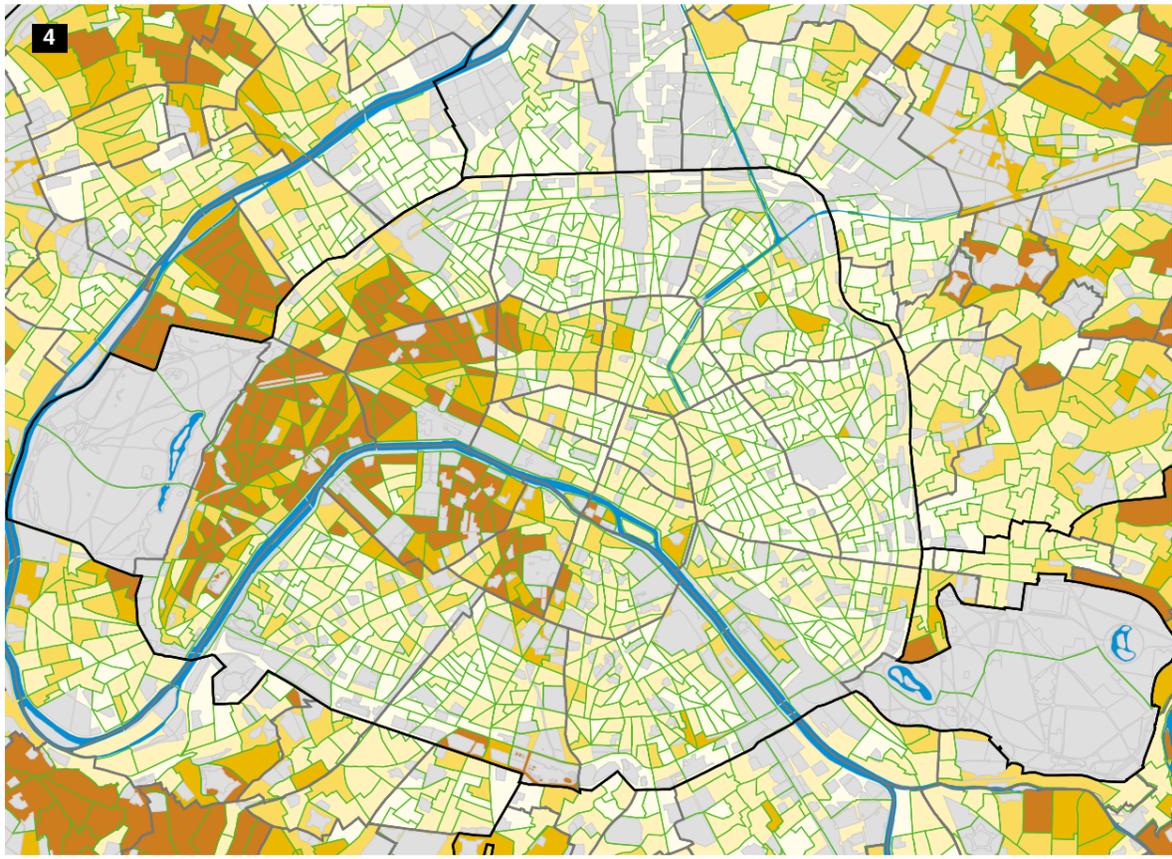
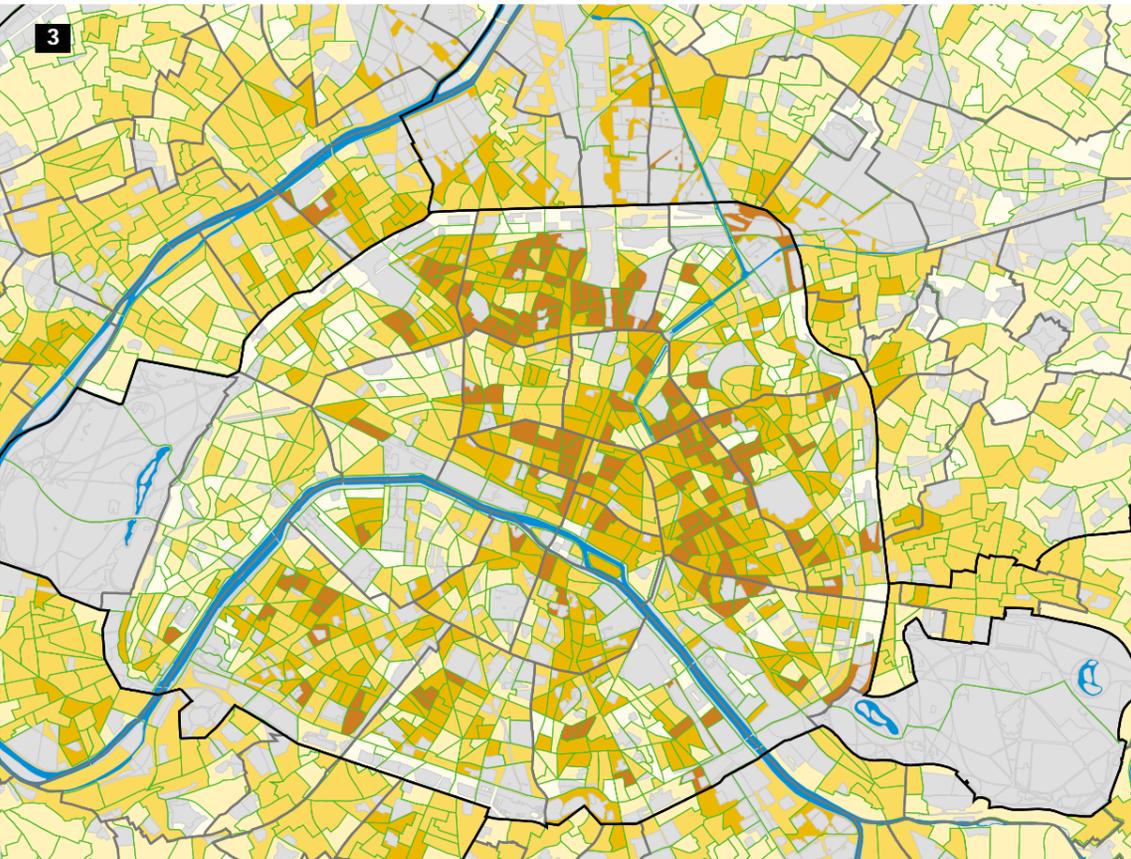
Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

2 - TYPOLOGIE DE L'HABITAT - 1999

- HABITAT COLLECTIF** au moins 80% d'appartements
 - Dominante privé 80% ou plus d'appartements non HLM
 - au moins 50% de logements construits après 1948, ou au moins 20% de logements de 5 pièces et plus
 - au moins 50% de logements construits avant 1948, et au moins 80% de logements de 4 pièces et moins
- Tissu mixte HLM / privé**
 - entre 50% et 80% d'appartements non HLM
- Dominante HLM**
 - moins de 50% d'appartements non HLM
- HABITAT MIXTE**
 - entre 50% et 80% d'appartements
- HABITAT INDIVIDUEL**
 - moins de 50% d'appartements

■ IRIS spécifique (espace vert, moins de 40 logements)

Sources : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE



3 - LOGEMENTS de 1 et 2 pièces - 1999

- plus de 70%
- de 60% à 70%
- de 50% à 60%
- de 40% à 50%
- moins de 40%
- contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 logements et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

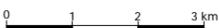
Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

4 - LOGEMENTS de 5 pièces et plus - 1999

- plus de 20%
- de 15% à 20%
- de 10% à 15%
- de 5% à 10%
- moins de 5%
- contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 logements et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE



LA POPULATION

1 - DENSITÉ DE POPULATION - 1999

Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 400
- de 200 à 400
- de 100 à 200
- de 50 à 100
- moins de 50
- aucun habitant
- contour d'IRIS

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

2- STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE - 1990

Dominante « chefs d'entreprise, cadres et professions libérales »

- très forte (plus de 50% des actifs)
- forte (entre 40% et 50% des actifs)

Dominante « employés et ouvriers »

- très forte (plus de 50% des actifs)
- forte (entre 40% et 50% des actifs)

Occupation mixte

- autres cas (absence de dominante ci-dessus - dans quelques cas, présence simultanée de 2 dominantes)

Source : Recensement Général de la Population 1990-INSEE

3- MÉNAGES DE 1 OU 2 PERSONNES - 1999

- plus de 85%
- de 80% à 85%
- de 75% à 80%
- de 65% à 75%
- moins de 65%
- contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 ménages et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

4 - MÉNAGES DE 5 PERSONNES et plus - 1999

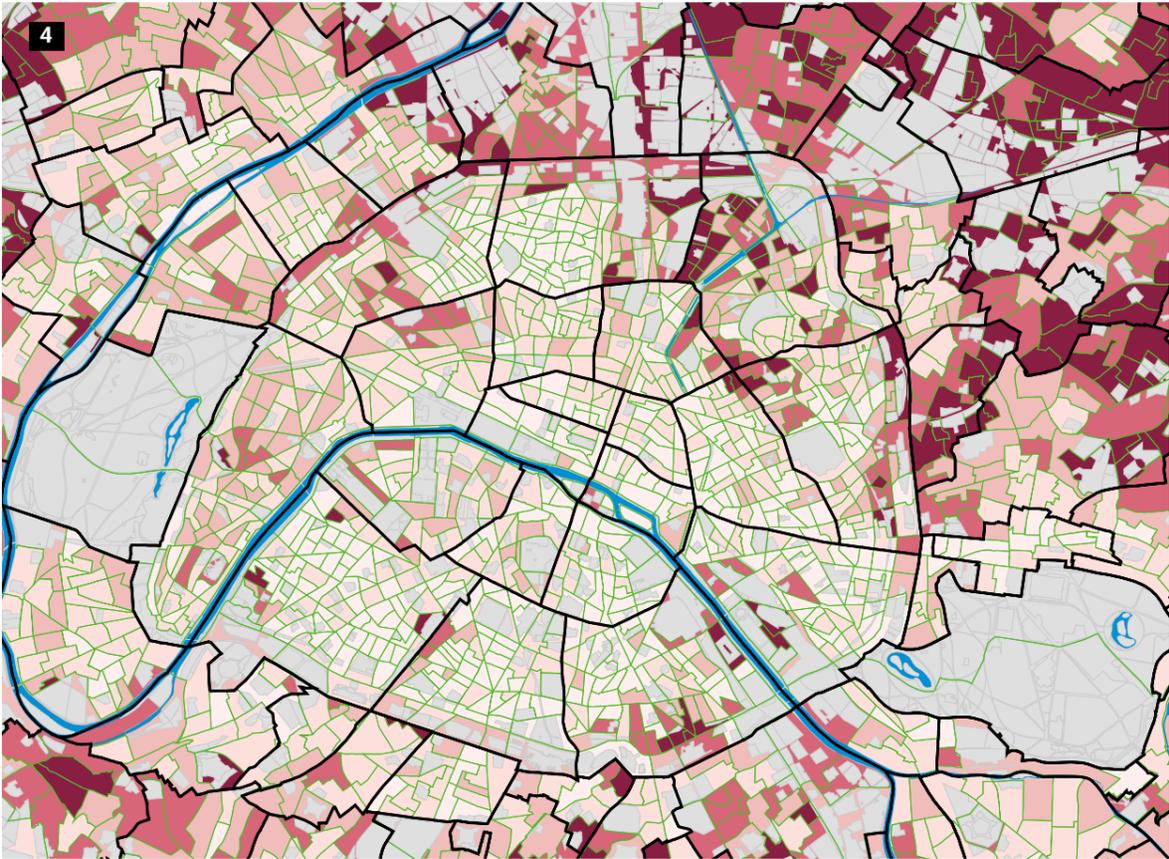
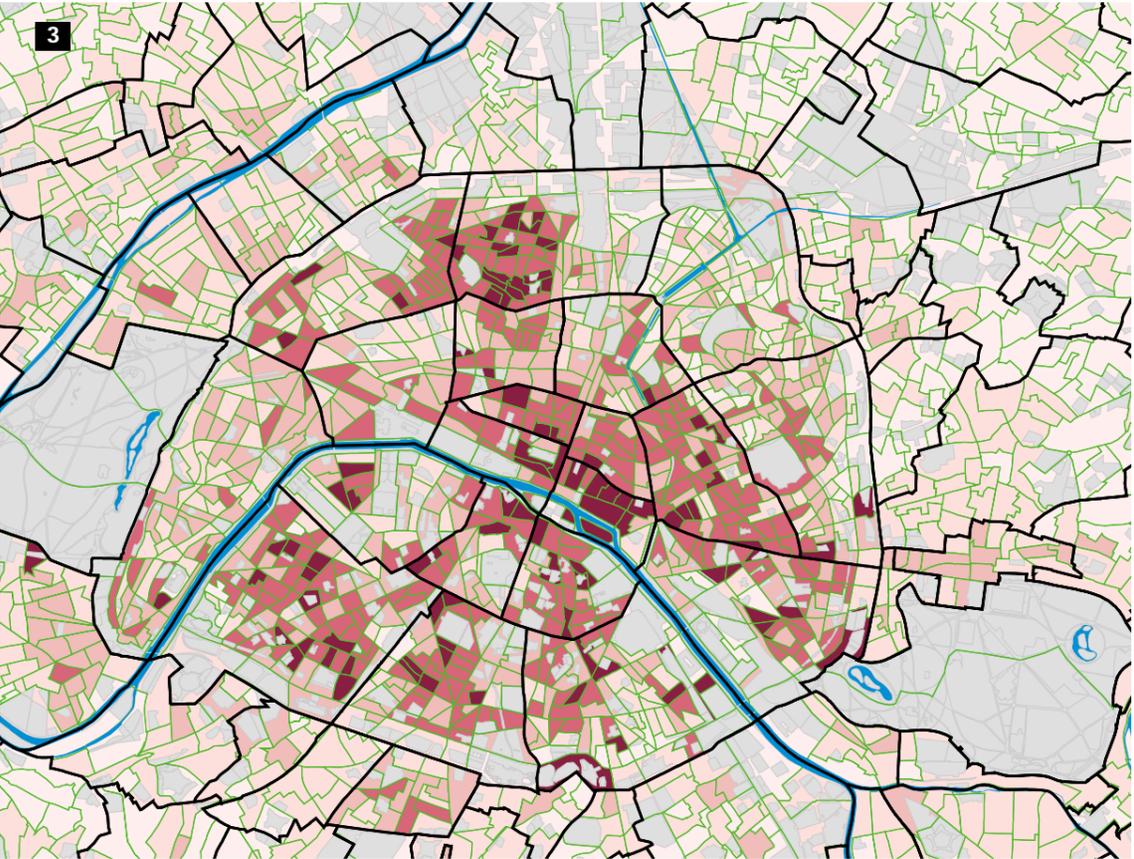
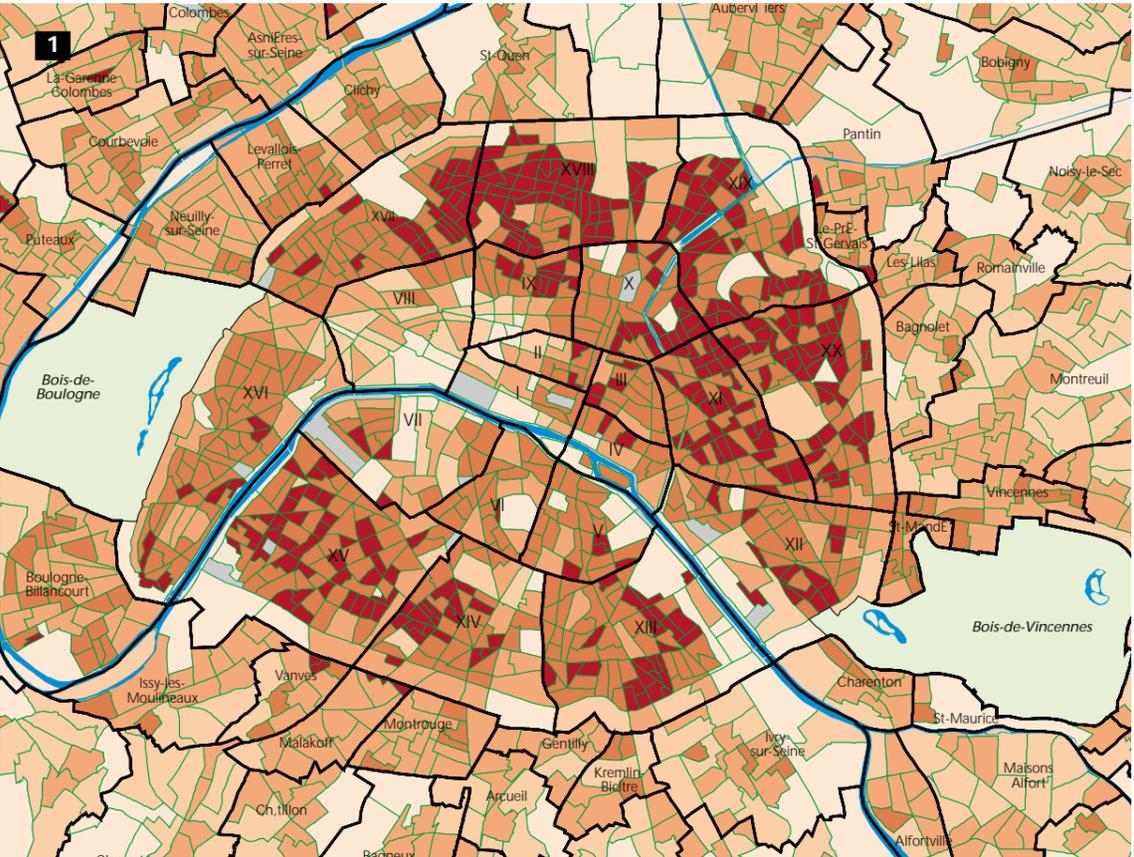
- plus de 10%
- de 7% à 10%
- de 5% à 7%
- de 3% à 5%
- moins de 3%
- contour d'IRIS

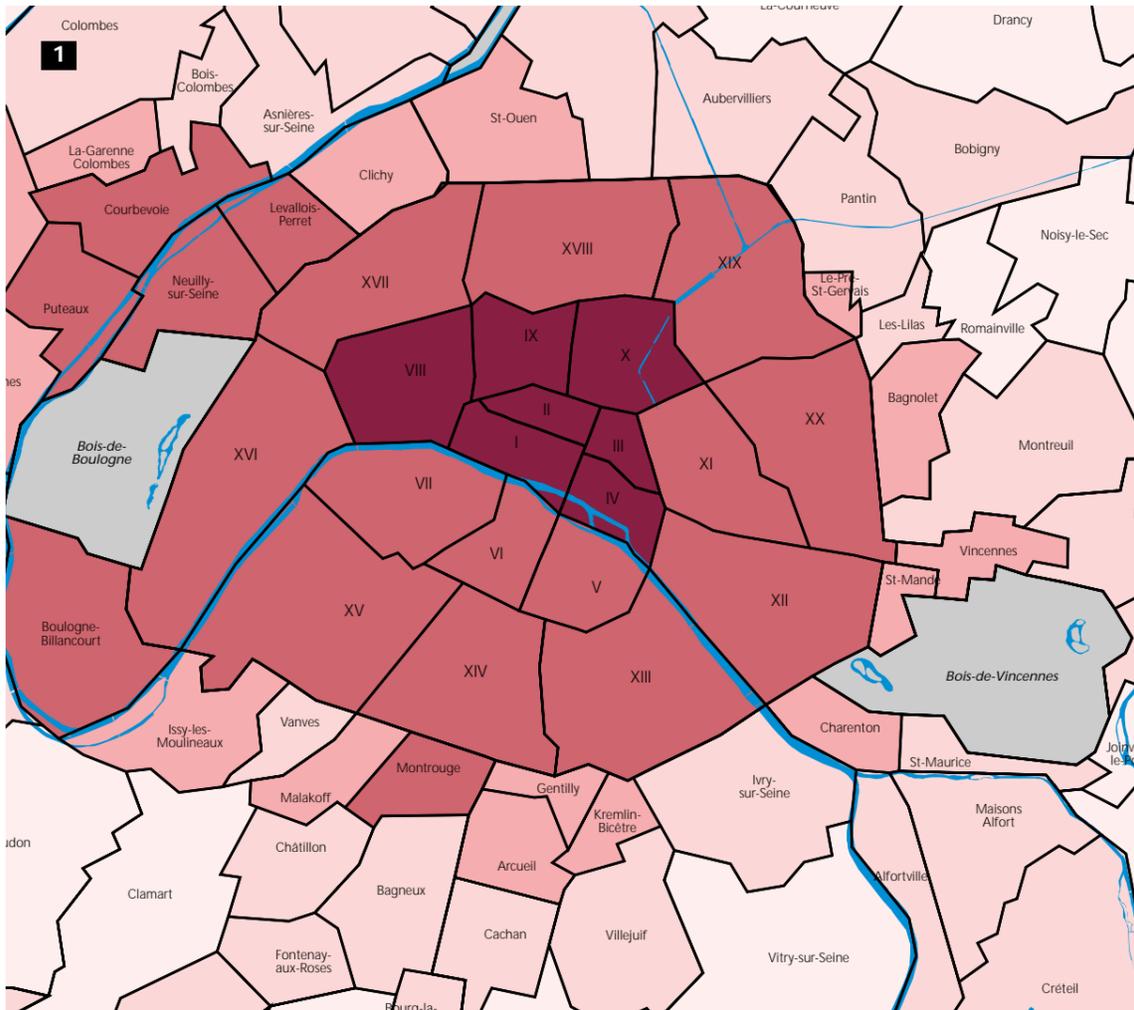
Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 ménages et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

0 1 2 3 km

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME





L'EMPLOI

1 - DENSITÉ D'EMPLOI - 1999

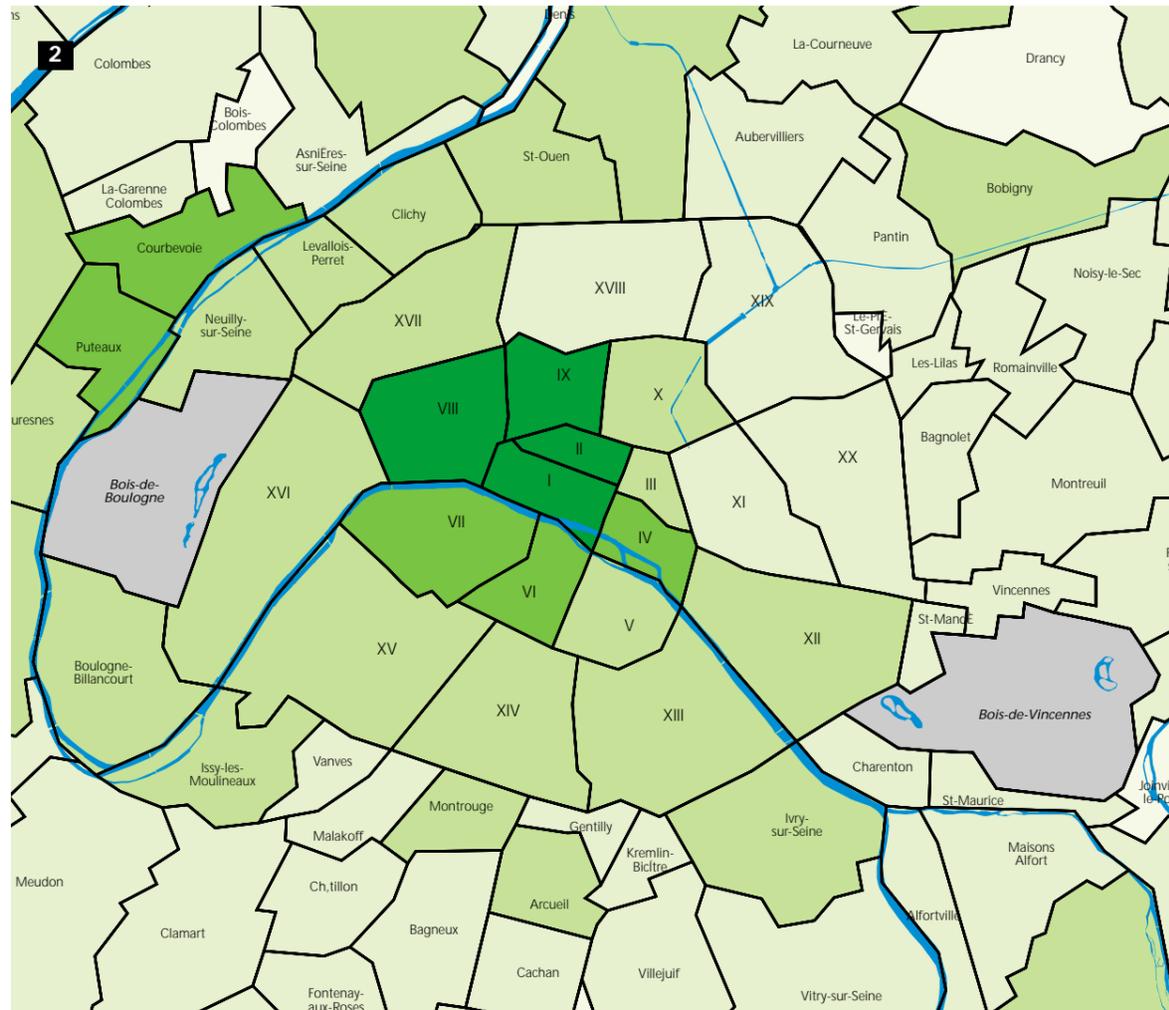
Nombre d'emplois à l'hectare

- plus de 250
- de 100 à 250
- de 50 à 100
- de 25 à 50
- moins de 25

Moyenne Paris = 214,6
Moyenne région IDF = 7,7

- de 10000 habitants

Source : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE



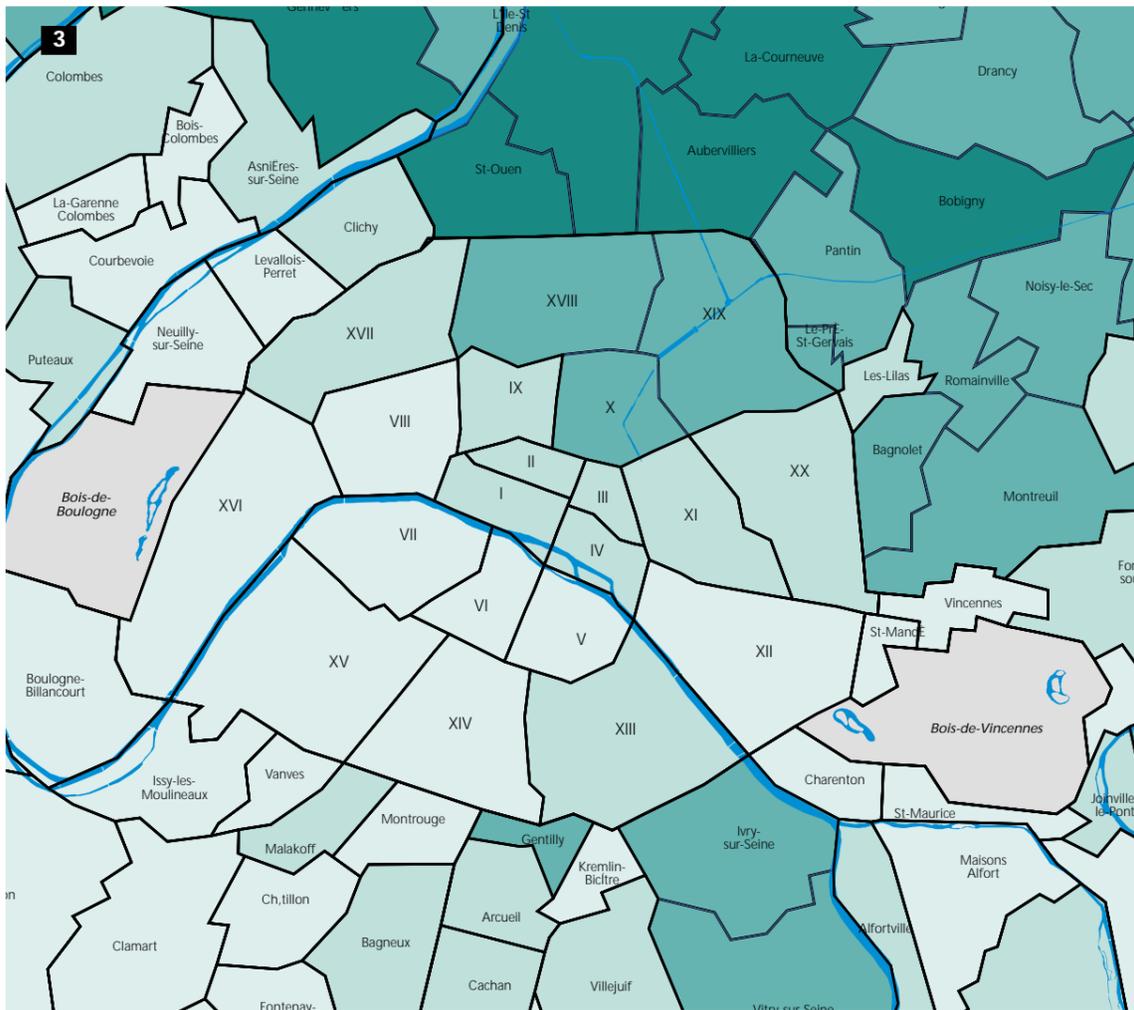
2 - TAUX D'EMPLOI - 1999

Nombre d'emplois au lieu de travail par rapport au nombre d'actifs résidents

- plus de 3
- de 2 à 3
- de 1 à 2
- de 0,5 à 1
- moins de 0,5

Moyenne Paris = 2,3
Moyenne région IDF = 0,6

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE



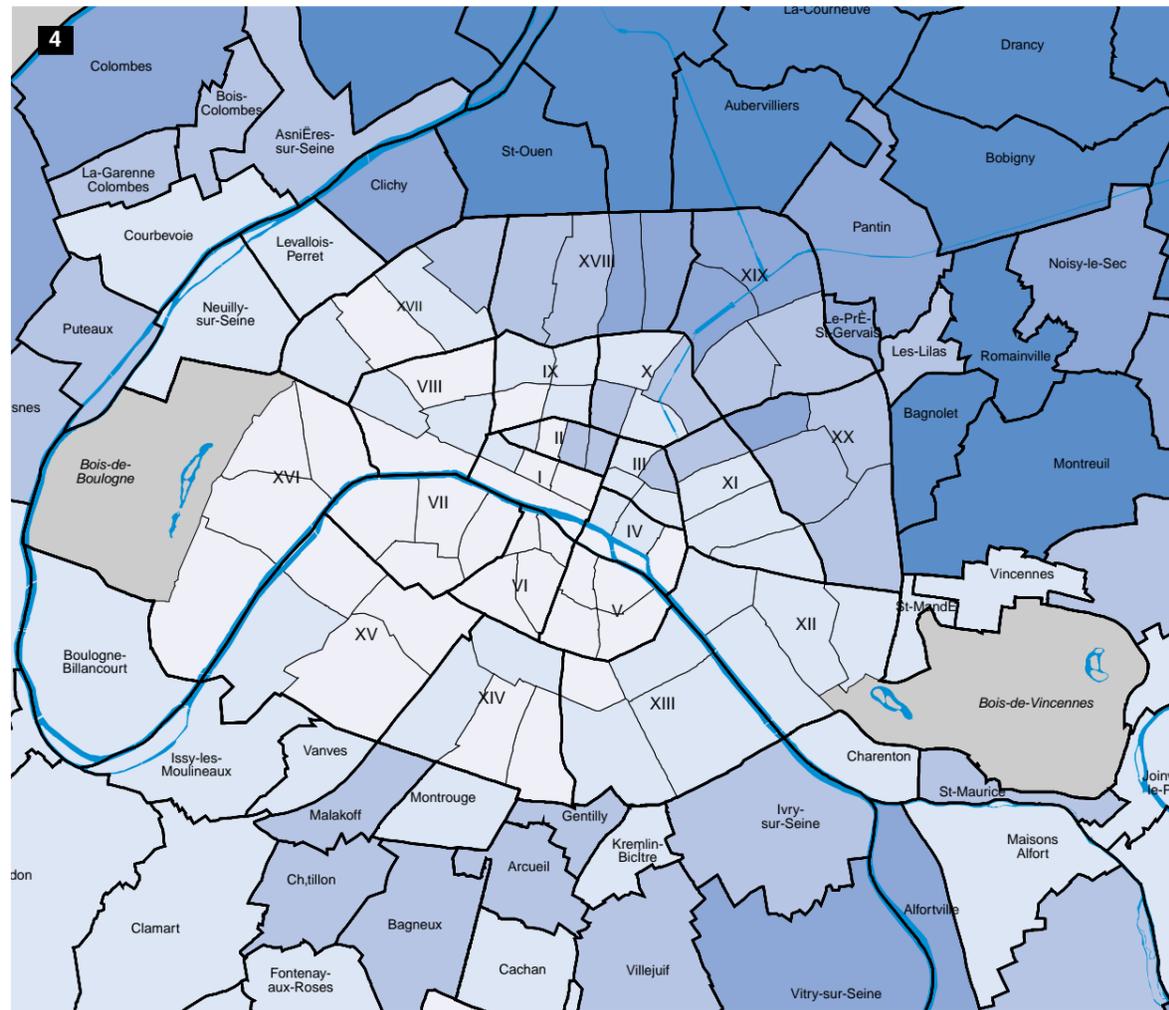
3 - TAUX DE CHÔMAGE - 1999

Part des chômeurs dans la population active

- plus de 20%
- de 15% à 20%
- de 10% à 15%
- de 5% à 10%
- moins de 5%

Moyenne Paris = 11,2
Moyenne région IDF = 8,8

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE



4 - PERSONNES DE 18 À 24 ANS SANS DIPLÔME - 1999

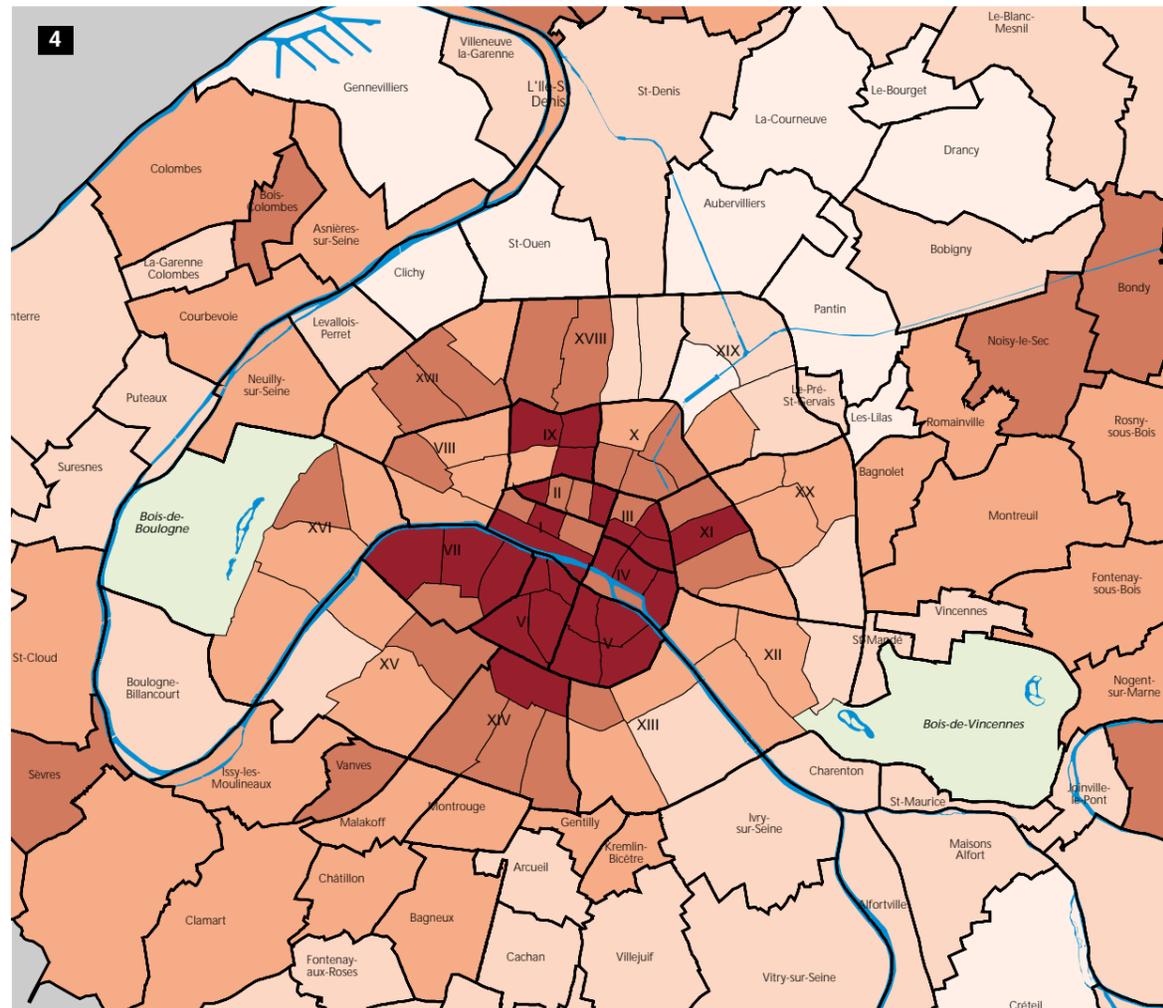
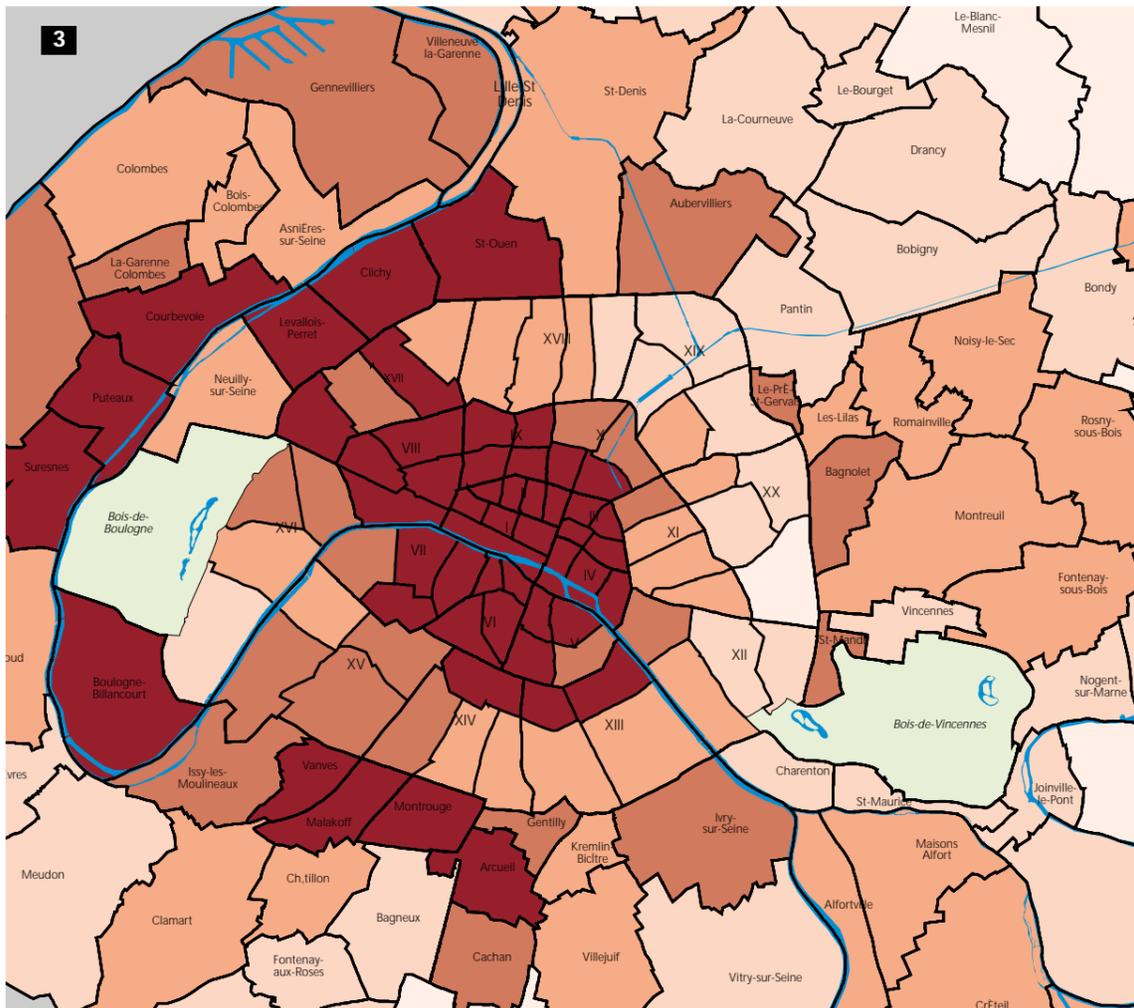
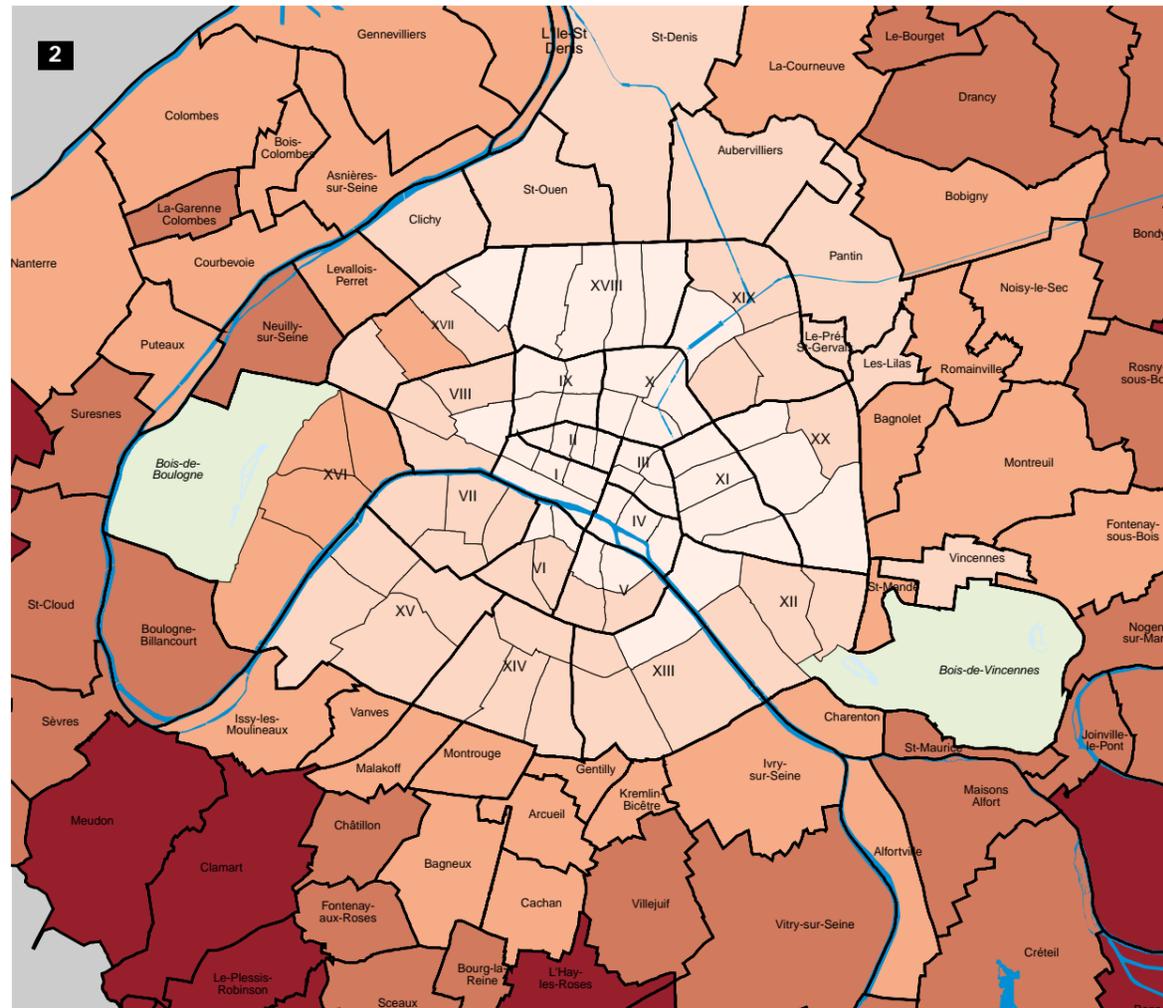
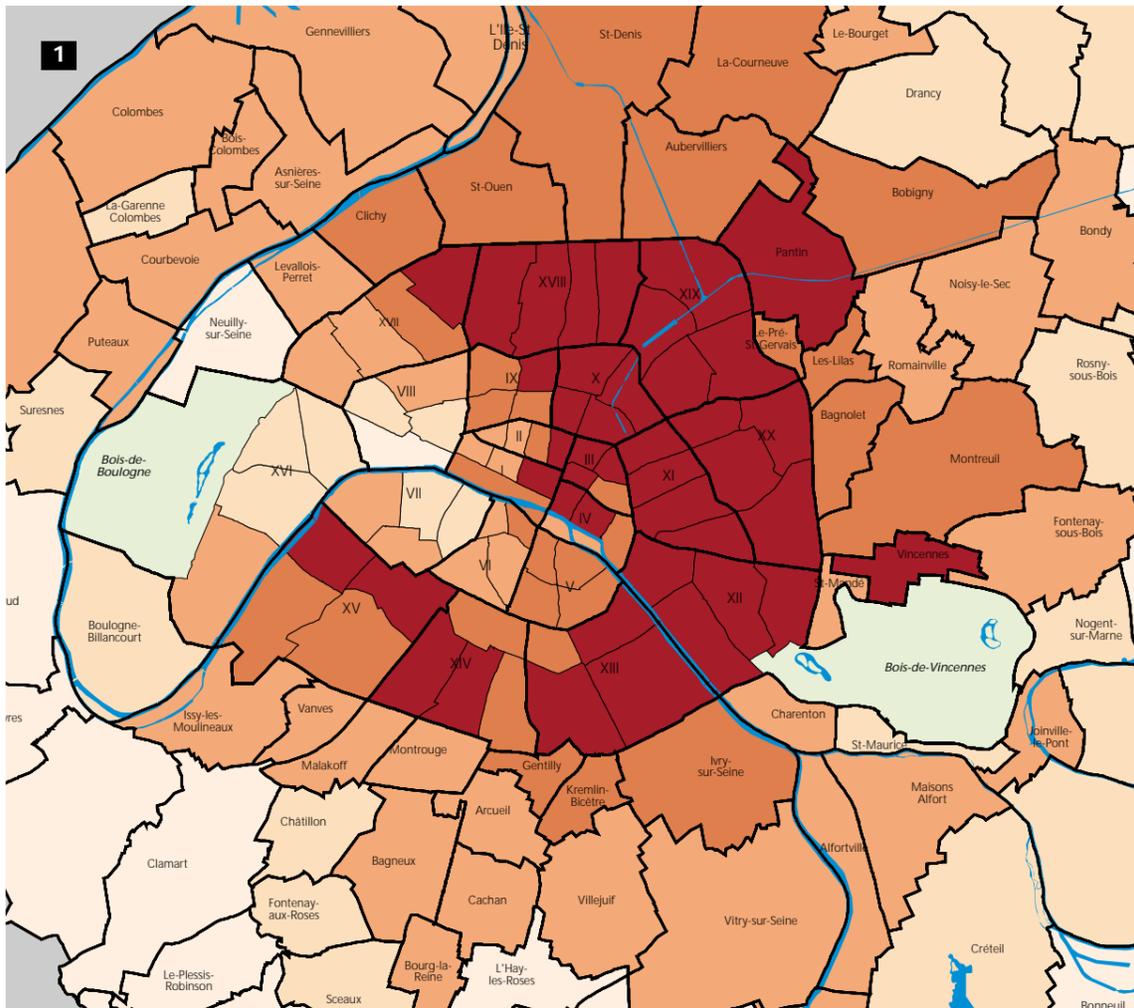
Part des 18-24 ans non élèves ou étudiants sans diplôme

- plus de 12%
- de 9% à 12%
- de 6% à 9%
- de 3% à 6%
- moins de 3%

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

0 1 2 3 km

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES DÉPLACEMENTS MODES DE TRANSPORT DOMICILE TRAVAIL – 1999

1 – PART DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS AVEC LES TRANSPORTS EN COMMUNS

- plus de 50%
- de 43% à 50%
- de 36% à 43%
- de 29% à 36%
- moins de 29%

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

2 – PART DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS EN VOITURE PARTICULIÈRE

- plus de 47%
- de 37% à 47%
- de 27% à 37%
- de 17% à 27%
- moins de 17%

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

3 – PART DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS AVEC UN MODE DE TRANSPORT

- plus de 14%
- de 12% à 14%
- de 10% à 12%
- de 8% à 10%
- moins de 8%

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE

4 – PART DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS AVEC PLUSIEURS MODES DE TRANSPORT

- plus de 13,5%
- de 12,5% à 13,5%
- de 11,5% à 12,5%
- de 10,5% à 11,5%
- moins de 10,5%

Source : Recensement Général de la Population 1999-INSEE



Ce travail constitue un outil de connaissance de Paris. Il adopte à cet égard un point de vue essentiellement local. Il est à ce titre complémentaire des approches globales développées par ailleurs pour la révision du PLU.

L'axiome retenu pose que Paris est un, mais multiple et que les identités singulières de cette multiplicité sont indispensables à connaître pour avoir une connaissance complète de l'ensemble. Autrement dit, le but poursuivi ici est une relecture des tissus urbains de Paris, pour dégager les secteurs ayant une identité particulière, étant entendu que ces secteurs peuvent différer les uns des autres selon des critères spatiaux, sociaux ou économiques.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

L'appréciation des identités locales a été recherchée au travers de différents critères.

1 – Spécificités morphologiques :

- état sommaire de la sédimentation historique,
- type de maillage des voies : singularités locales de l'espace public et articulations avec la ville dans son ensemble,
- dispositions particulières du bâti matérialisant les parois de l'espace public : discontinuités, irrégularités, fragmentation, comparées aux parties ordonnées,
- configurations parcellaires particulières, régulières ou non, aux proportions remarquables, aux dimensions inusitées, etc.
- tissu moins dense ou moins haut, présence de cours plus grandes ou plus utilisées que le tissu saturé du Paris « haussmannien »,
- présence de caractère urbain et/ou architecturaux particuliers conférant des aspects pittoresques ou atypiques.

2 – Spécificités socio-économiques :

- lieux d'animation commerciale,
- dominantes résidentielles ou d'activités, degré de mixité d'usage,
- présence d'activités artisanales,
- activités spécifiques ayant en particulier un effet sur l'aspect physique ou vécu du secteur étudié (Quartier Latin,...),
- composition démographique particulière (ensembles sociaux ; quartiers « ethniques »).

La notion de quartier

A la fois « vague et indispensable », comme le dit Marcel Roncayolo, le mot quartier semble indissociable de la ville. Tout le monde l'utilise dans la langue de tous les jours, il reste pourtant difficile de cerner le sens de ce terme fuyant et polysémique.

Comme d'autres éléments fondamentaux de la ville — la rue, la parcelle — le quartier divise et rassemble à la fois les éléments constitutifs de la cité. Une démarche, complémentaire au présent travail serait utile. Elle consisterait en un approfondissement de la notion de « quartier vécu » des parisiens, l'objectif serait de tenter une définition de cette entité, à partir d'entretiens permettant de saisir ce qu'elle recouvre pour les habitants.

Sans développer ici plus avant un questionnement étymologique ou anthropologique on peut indiquer la définition de travail retenue :

le quartier est une entité morphologique à laquelle les habitants expriment un sentiment d'appartenance.

Cette définition n'est pas exclusive d'autres définitions puisque la multi-appartenance à la fois au quartier, à la ville, voire à tel ou tel aspect de l'île

de France ou d'ailleurs, caractérise chacun des habitants de Paris.

Il n'a pas paru justifié de retenir une autre conception du concept de quartier, qu'elle soit plus communautaire ou plus nostalgique.

Composition du dossier :

Après un cadrage historique et statistique de l'arrondissement, comme périmètre d'étude, le dossier se divise en trois grandes parties, suivies de deux schémas de synthèse et de quelques annexes.

Les trois parties traitent du cadre urbain de l'arrondissement, de sa nature sociale et économique et de la vie urbaine qui s'y développe. Les deux schémas sont appréciatifs et tentent de synthétiser ces approches en attirant l'attention : pour le premier, sur les aspects saillants et contradictoires de la vie urbaine ; quant au second, il pose la question du cadre urbain et des études nécessaires, tant pour le préserver que pour encadrer son évolution. Ce travail appelle quelques commentaires présentés ci-dessous dans l'ordre de présentation du dossier.

■ DONNÉES GÉNÉRALES FAITS ET CHIFFRES

Il s'agit d'un état des lieux qui propose, non seulement une carte comportant les noms de rues à utiliser en regard des autres cartes de l'étude, mais aussi les principaux éléments objectifs, décrivant la réalité géographique et sociale et économique de l'arrondissement.

■ HISTOIRE LOCALE

Elle s'appuie sur une comparaison cartographique « périodisée » et un commentaire permettant de rendre compte de façon sommaire de la formation et de l'évolution du secteur étudié. Subordonnée aux sources, cette approche est basée sur des coupures chronologiques homogènes, pour les différents arrondissements.

Pour être plus pertinent, un travail plus détaillé pourrait devoir être entrepris, en complément, à partir des spécificités de chaque localisation, en interrogeant différents autres documents, pour des périodes localement plus significatives.

■ CADRE URBAIN

LE PAYSAGE URBAIN

Pour comprendre le paysage peut-être faut-il le décrire à travers les opérations principales qui l'ont établi. Ce qui a été recherché ici commence donc par recenser les rapports entre le relief et les voies importantes, à l'échelle de la cité, ayant transformé ce relief en paysage humain. Ces voies principales ont, en France, conservé leur référence à la naturalité du site par leur intelligence du relief et par leurs rives plantées d'arbres de haute tige, comme les allées forestières, d'où elles semblent issues.

Rassembler sur un seul dessin les grands axes plantés et les jardins, publics ou privés, c'est donc faire ressortir ce qui réfère à la nature, fondement sous-jacent du site de la ville. Un autre hommage humain rendu au site et contribuant au paysage, a été noté sous la forme des monuments répertoriés. Souvent les monuments, entendus comme exceptions au tissu ordinaire,

viennent composer avec les tracés des voies et des places pour en marquer les points majeurs (sommets de pente, intersections, étoiles, axes, en fond de perspectives centrées ou simples jalonnements formant des processions). Enfin les points de repères modernes que sont indubitablement les tours, dans une ville horizontale comme Paris, ont été mentionnés comme des faits, sans jugements sur leur pertinence paysagère ou symbolique.

LA STRUCTURE URBAINE

La ville est composée d'une structure pérenne inscrite dans le foncier et d'une super-structure, plus modifiable dans la durée, dont participe principalement le domaine bâti.

Dans le sol s'inscrit d'abord de façon durable le réseau continu des voies de communication qui associe entre eux des fragments de territoire et qui distribue le domaine privé. Les voies principales sont souvent les plus anciennes.

Le domaine privé est découpé généralement en parcelles. Celles-ci résultent de l'exploitation du domaine primitivement agricole, de lotissements, de remembrements, de percements.

Toutes ces opérations s'effectuent selon des temporalités diverses. Cependant la trame foncière est globalement très stable et il est souvent possible de retrouver des persistances significatives de ses tracés après des siècles d'évolution urbaine. Associée aux voies principales, mais aussi aux voies de distribution locale qui en ont permis la subdivision, la trame foncière est un système savant, une sorte de grand filet réticulé, jeté sur le relief qui en livre une interprétation humaine, recomposée à l'aide des instruments du géomètre.

La lecture de la structure de la ville permet donc de comprendre comment, progressivement, la ville passe du rural à l'urbain et de la plaine aux éminences. La trame foncière est une grille, une structure de passage entre le foncier et le bâti permettant donc d'installer l'édification et d'en assurer le renouvellement, sans altération de sa logique d'ensemble.

LES TISSUS URBAINS

Le domaine bâti fait partie de la super-structure. Il a généralement été rythmé par la durée d'une vie humaine. Son aspect, sa densité, dépendent du contexte économique, culturel et social de son édification : si, le renouvellement urbain des immeubles Haussmanniens demeure marginal, par exemple, celui du logement social des années 1960 à 1970, est, semble-t-il, déjà bien entamé.

L'édification s'effectue dans le cadre d'un découpage foncier qui peut avoir été dimensionné pour la recevoir (lotissement). Elle peut aussi être le résultat d'un processus cumulatif, comme l'ajustement progressif des bâtiments à des configurations foncières, irrégulières, héritées (faubourgs).

Les opérations d'urbanisme produisent elles aussi du bâti ; ainsi sous Napoléon III les percées ont elles engendrées du bâti « rachatant » les parcelles résiduelles du parcellaire d'origine. Plus près de nous la présence même de la parcelle a été contestée : les HBM de la ceinture de Paris sont construits sans parcellaire, l'unité opératoire retenue étant l'îlot. La rénovation urbaine, par la suite, a procédé à l'effacement du parcellaire, pour des raisons esthétiques et idéologiques. A partir de ces considérations sur l'engendrement des types de tissu, il a été procédé à un classement en tissus continus ou discontinus.

Tissus continus

Il s'agit de ceux qui utilisent le parcellaire comme système associatif le long

des voies, mais aussi à l'intérieur des parcelles, par l'entremise du mur mitoyen et du « pignon ». Deux catégories forment le paysage de nos rues : les tissus continus réguliers, les tissus continus irréguliers.

Tissus continus réguliers

Ils ont généralement été engendrés par un découpage parcellaire et une construction quasi simultanés. Il s'agit donc d'opérations volontaires réalisées rapidement et produisant un décor urbain homogène. On peut distinguer :

- les lotissements construits rapidement (Poissonnière, Sainte Clotilde...),
- les percées et autres axes haussmanniens et post haussmanniens (boulevards Sébastopol, Saint Michel, Saint Germain ou plaine Monceau).

Ces formations urbaines sont souvent très denses et pratiquent la cour commune entre voisins afin d'y parvenir plus complètement. La notion de « régularité » retenue porte donc, à la fois, sur le processus, et sur le résultat construit, qui donne un aspect caractéristique homogène aux voies larges de Paris.

Tissus continus irréguliers

L'aspect « irrégulier » retenu porte soit sur le mode de construction à l'intérieur de parcelles héritées hors d'un projet global, soit sur des lotissements en parcelles régulières, mais construites lentement, au coup par coup, d'aspect hétérogène.

Tissus composites

Ce sont des ensembles sédimentaires, ou de formation progressive, caractéristiques d'anciens faubourgs ou de lotissements hétérogènes existant, même au centre de la capitale.

Le processus de constitution du tissu est le remplissage du parcellaire par extensions et surélévations du bâti, éventuellement autour de systèmes distributifs en profondeur (cours, passages, villas, cités...). Quand le système du « bricolage » volumétrique n'est plus productif la substitution peut permettre une densification ou une rationalité plus fortes. Il est donc possible de rencontrer des tissus « composites » dans tous les états de leur évolution : parcelles saturées du centre, dont seule l'architecture, souvent très simple (enduit, plâtre, peu de modénature) trahit l'origine (rues Saint Denis, Saint Martin) ; ou, au contraire, faubourgs de périphérie, de volumétrie parfois très modérée, aux connotations encore rurales par endroits (rues d'Avron, Belleville, Ménilmontant).

Le parcellaire régulier peut engendrer une urbanisation hétérogène également ; le lotissement régulier de Violet (Beaugrenelle) exprime bien les états de son évolution : maisons, ensembles bas avec cour et, par substitution, immeubles locatif, immeubles de rapport, y compris contemporains.

Tissus discontinus

La discontinuité urbaine est un phénomène récent. Avant le XX^e siècle, seuls les châteaux et les demeures bourgeoises ont prétendu à un isolement du bâti, paré ainsi des valeurs de distinction depuis toujours réservées aux monuments.

Le XX^e siècle a bouleversé cette hiérarchie, au titre notamment de la recherche d'hygiène, impliquant un bâti discontinu, ensoleillé et aéré (très tôt les hôpitaux, puis les HBM, sans parcellaire de la ceinture, illustrent cette attitude).

Cette recherche s'est rapidement affrontée à la réalité du parcellaire hérité, peu adapté à l'insolation maximale de tous les logements, constat renforcé par une véritable idéologie de collectivisation des sols au profit « d'espaces verts », publics, généralisés. L'industrialisation, censée répondre à la crise du logement de masse, exigeait de son côté une assise

foncière dégagée de contingences et d'astreintes notamment dimensionnelles ou de voisinage.

L'effacement du parcellaire était donc inscrit dans cette logique productiviste de terrains à bâtir. L'idéologie a enfin détruit la dernière contrainte urbaine par la condamnation de la « rue corridor » qu'il convenait d'enterrer ou d'éloigner. La discontinuité du bâti, isolé et de la rue et de ses voisins, abolissaient ainsi les contraintes du passé. Aujourd'hui donc, nous devons prendre en compte de larges fragments du territoire parisien, qui sont constitués à partir de cette conception nouvelle d'une ville composée à partir de bâtiments, implantés plus ou moins librement, sur un continuum d'espaces libres.

Il a toutefois paru intéressant de repérer des différences au sein des tissus discontinus, selon leur mode de composition architecturale : « classique », au début du XX^e siècle ; « moderne », ou influencé par le manifeste néoplastique énoncé par Mondrian, par la suite.

La production du tissu discontinu a toutefois été très contrastée : les zones de rénovation en ont exploité toutes les possibilités, toutefois, dans le tissu ordinaire, où la substitution a été largement opérée aussi, c'est plutôt côté cour, en s'isolant des voisins, que les opérations modernes ont produit un tissu différent (continu donc sur rue, discontinu ailleurs).

Enfin, certaines opérations d'urbanisme récentes tentent de concilier les deux catégories en recherchant une certaine continuité le long des espaces publics et une discontinuité entre bâtiments. Le bord du parc de Bercy a inauguré cette pratique, poussée plus loin à la porte d'Asnières ou dans le secteur Masséna de l'opération Paris Rive Gauche.

CADRE URBAIN

Pour décrire synthétiquement l'organisation physique de la ville deux grandes catégories d'indications ont été employées :

- l'une traite du socle naturel de la ville et de sa mise en valeur humaine, sous l'intitulé « le paysage »,
- l'autre, traite du paysage construit, et s'intitule « le tissu ».

La progression d'une catégorie à l'autre s'effectue en suivant le thème de l'espace public qui structure le paysage urbain pour être structuré spatialement à son tour par le tissu urbain.

Les paysages

Sont distingués les aspects structurants puis les éléments prenant place dans cette structure.

Formes structurantes

- Compositions et tracés monumentaux

Sont notés les éléments de composition urbaine régulière autour des figures de places, de tracés d'avenues et de boulevards. Le site et la composition monumentale sont très liés dans la tradition de la ville et des jardins français. Cette composition peut exprimer le site, ou s'ordonner autour de points monumentaux (exemples : les places Vauban, du Trocadéro...).

- Espaces singuliers

Cet intitulé recouvre, essentiellement, des espaces ponctuels remarquables irréguliers, par opposition aux voies qui sont linéaires. Ces espaces sont souvent appelés des places et offrent des configurations variées plus proches du pittoresque que de la composition volontaire. (exemples : places Saint Germain des Près, Saint André des Arts...).

- Perspectives et échappées

Il s'agit des vues les plus remarquables — soit ouvertes (rue de Belleville) soit cadrées (rue Soufflot).

- Bâtiments de plus de 13 étages

Il s'agit des édifices repères, excédant le velum traditionnel de Paris et dépassant le maximum de 37 m de hauteur inscrit au POS.

- Seine, canaux, plans d'eau

C'est un élément clef du cadre naturel dans la ville et en même temps la matrice du paysage de la ville.

Composantes du paysage

- Grands et petits édifices monumentaux

Le terme monument est employé ici pour distinguer les édifices marquants par leur contraste avec le tissu ordinaire de la ville. Les monuments sont littéralement extraordinaires par leur forme architecturale et/ou par leur vocation particulière (exemples : Le Panthéon, le centre Pompidou, les constructions votives ou funéraires...).

- Sculptures et fontaines

Il s'agit notamment des œuvres qui concourent à l'embellissement de la ville ou à l'agrément de son espace public, ponctuation d'une place (République), ou symbolisation d'une Porte de ville (Porte Dorée)...

- Plantations d'alignement

Le relevé de ces dispositifs est essentiel car il exprime localement la présence du Paris « global ». Les alignements d'arbres accompagnent en effet la quasi-totalité des avenues, des boulevards et des grandes perspectives parisiennes.

- Jardins publics

Comme les plantations, les jardins publics participent au « système des espaces plantés » de Paris que Françoise Choay attribue à Alphand.

Le tissu urbain

Le tissu urbain est analysé d'abord pour sa contribution à la qualité de l'espace public qu'il borde, ensuite pour sa structure propre en distinguant différentes catégories d'organisation.

Bordures d'ilots et scansion de l'espace public

- Bordures ordonnancées

Il s'agit d'une organisation architecturale globale liant fortement — souvent par contrat —, une série de bâtiments particuliers (exemple : rue de Rivoli). Par extension, toutes les constructions en ordre continu, réglées en plan, en altitude et en registres sont inscrites dans cette catégorie (exemple : avenue de l'Opéra).

- Bordures ordonnées

Il s'agit des fronts bâtis continus hérités de la ville des 18^e et 19^e siècles. On y retrouve la régularité du découpage parcellaire et de la hauteur des édifices, mais les immeubles sont différents entre eux (exemple : boulevard Saint Germain).

- Bordures irrégulières

Si le front de rue est toujours construit, l'occupation en est hétérogène, soit en plan (retraits), soit en altitude (lignes de ciels crénelées) (exemple : rue de la Roquette).

- Implantations libres

Les ilots qui ne comportent pas de bâtiments le long des voies apparaissent en négatif par l'absence de symbole sur la bordure (exemple : cité Curial).

Organisation des tissus

Plutôt que de procéder à une datation du tissu urbain, certainement complexe à grande échelle, il a été choisi de le caractériser par son type de formation et de croissance. Deux grandes familles sont distinguées :

- A – celle qui produit un tissu urbain continu, soit en nappe avec cours communes, soit, plus souvent, par contiguités, le long des limites parcellaires ;
- B – celle qui produit des tissus discontinus en conférant une autonomie

forte aux bâtiments et aux vides qui les séparent.

- Tissus continus

Continus le long des voies, ces tissus associent également les bâtiments autour des limites parcellaires.

- Tissus continus réguliers :

Caractérisée par la régularité de leur découpage parcellaire, de leur bâti, voire de leur cours, communes ou non, cette formation urbaine correspond principalement à l'urbanisation volontaire (exemple : îlots Louis Blanc, Perdonnet...) et aux lotissements (exemple : quartier Poissonnière...).

- Tissus composites (de formation progressive) :

Ils résultent d'un processus sédimentaire à partir de parcellaires ruraux progressivement subdivisés, construits, densifiés, jusqu'à la substitution. Cette formation urbaine à l'évolution qualifiée parfois de « spontanée » est celle qui caractérise l'essentiel des villages et faubourgs de Paris (exemples : village de Charonne, faubourg Saint Antoine...). Les lotissements réguliers, dont la construction s'est déroulée sur une longue période, ont produit eux aussi des tissus hétérogènes, notés dans la catégorie composite.

- Tissus discontinus

Le parcellaire est privé de son rôle structurant et régulateur au profit du bâti qui s'ordonne à son tour en adoptant des règles de composition différenciées.

- Tissus discontinus à composition centrée ou axée :

sont classés dans cette catégorie les tissus issus de compositions architecturales géométriques, organisées selon les règles classiques (des « Beaux Arts »). Ces tissus se rencontrent dans les rues d'hôtels particuliers (exemples : Marais, rue de Grenelle), ou dans les grands équipements, dont l'échelle en fait des morceaux de tissus (par exemple les équipements hospitaliers).

- HBM :

ce tissu correspond en grande partie à la définition précédente, il paraît toutefois intéressant de le distinguer en raison de sa nature de parc social et parfois de sa composition à l'échelle de la ville (exemple : ceinture « rose » sur le boulevard des Maréchaux)

- Tissu de petite échelle :

cette catégorie distingue des ensembles qui se différencient du voisinage par des bâtiments de hauteurs faibles souvent édifiés sur de petites parcelles. On y retrouve en mineur les types de formation les plus courants : régulière ou non, continue ou non, d'un seul tenant ou produit d'une évolution. Il s'agit aussi de l'ultime échelle de distribution collective irriguant le tissu de la ville (venelle, villa, passage, cité...) (exemple : cité des Fleurs, 17^e arrdt.). Sont notés aussi dans cette catégorie les secteurs déjà protégés par le POS (UL).

- Tissus discontinus à composition libre :

sont classés dans cette catégorie les compositions architecturales issues des principes du « mouvement moderne ». Implantations sans référence aux voies et aux limites parcellaires, plutôt à orientation cardinale ; composition des édifices par pondération de leurs masses selon la tradition « néoplastique ».

- Espaces libres

Les jardins privés en bord de voie ou en cœur d'îlot sont répertoriés.

DENSITÉS BÂTIES

Les représentations, à l'échelle de la parcelle, de la densité visent à rendre compte de la plus ou moins grande occupation des terrains par les constructions. Ces représentations se déclinent en trois cartes.

- La première carte traduit la densité bâtie globale. Elle rend compte du rapport entre la surface développée totale de planchers construite sur une

parcelle à la surface de cette parcelle. Ainsi une parcelle de 1 000 m, sur laquelle un ou plusieurs bâtiment totalisent 3 500 m² de planchers (tous niveaux additionnés, sauf les niveaux en sous-sol), aura une densité de 3,5. Cette image de la densité bâtie globale, rapprochée des densités autorisées par la réglementation, constitue un des facteurs d'appréciation de la potentialité d'évolution des tissus concernés.

Cette carte est établie à partir des données fournies par le fichier des propriétés bâties de la Direction générale des Impôts et par le service technique de la documentation foncière de la Ville de Paris. Les imprécisions des données concernant les bâtiments publics ont amené à ne pas représenter de valeur de densité pour les parcelles concernées (ces parcelles apparaissent en gris). En outre, les délais nécessaires à l'actualisation des données parcellaires, notamment dans les périmètres des opérations d'aménagement, peuvent fausser localement et temporairement les valeurs des densités.

Les tissus urbains continus réguliers génèrent en général des densités élevées, supérieures à 4 ou 5, voire plus, en particulier dans les constructions de la période haussmannienne ou post-haussmannienne.

Les tissus composites qui résultent d'un processus de sédimentation, c'est-à-dire d'ajouts progressifs de constructions, sont en général un peu moins denses, avec des valeurs toutefois comprises dans une fourchette large. En effet, le tissu composite des arrondissements centraux, très fortement sédimenté, peut conduire à des densités de 4 ou 5. En revanche, dans certains arrondissements périphériques ce tissu correspond plus fréquemment à des densités moindres, de l'ordre de 3.

Les opérations de substitutions des dernières décennies, dans les tissus composites, induisent des densités encadrées par la réglementation en vigueur (POS), qui les contient aux environs de 3.

Les tissus discontinus engendrent le plus souvent, compte tenu de l'importance des espaces libres qui entoure les constructions (même si celles-ci sont parfois de grande hauteur), des densités relativement modérées, en général inférieures à 3.

Enfin, les tissus de petite échelle du type hameaux, villas qui se caractérisent par les hauteurs de construction faibles et des espaces non bâtis souvent importants, conduisent à des densités modestes généralement inférieures à 1,5 ou même à 1.

Les deux autres cartes de la densité bâtie décomposent cette densité en fonction du type d'occupation des surfaces.

- L'une concerne la représentation de la densité des surfaces d'habitation ; c'est-à-dire le rapport entre les surfaces de planchers des constructions d'une parcelle occupées par le logement et la surface de cette parcelle. Les valeurs s'échelonnent de 0 à 5 voire 6 et plus pour les parcelles les plus densément occupées par l'habitat.

- L'autre fournit une image de la densité des surfaces d'activité, qui représente le ratio entre les surfaces occupées par des activités (toutes natures confondues bureaux, commerce, industrie, entreposage...) dans le ou les bâtiments d'une parcelle donnée, et la superficie de cette parcelle. Les valeurs s'échelonnent en général entre 0 et 6 sauf pour quelques immeubles de très grande hauteur (tour Montparnasse, programmes tertiaires des abords de la gare de Lyon...). Pour des raisons identiques à celles évoquées à propos des densités bâties, c'est-à-dire des questions de fiabilité et d'absence d'exhaustivité des données, les équipements ont été exclus de cette représentation. L'image de la densité des surfaces occupées par des activités ne concerne donc que les emprises privées.

LE STATUT D'OCCUPATION

La représentation du statut de propriété constitue un autre facteur d'appréciation des potentialités d'évolution du tissu urbain.

Ainsi une parcelle occupée par un ensemble immobilier en copropriété s'avère en général potentiellement moins évolutive qu'une parcelle en propriété unique, appartenant à une personne physique, voire même à une personne morale.

En revanche, les propriétés uniques appartenant à l'État, à la Ville et aux grandes collectivités, sont certes également susceptibles de muter, mais l'encadrement de leur évolution peut faire l'objet d'une maîtrise plus aisée. Cette représentation s'appuie sur les données de la Direction générale des Impôts concernant le statut d'occupation des propriétés et sur le fichier parcellaire du service technique de la documentation foncière. Les délais nécessaires à la mise à jour du foncier, notamment dans les opérations publiques, peuvent conduire localement à des représentations erronées du fait du rapprochement de données issues de deux sources dont les dates ne sont pas les mêmes (par exemple ZAC de Bercy, Paris Rive Gauche...).

■ APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Pour s'efforcer de mieux comprendre la vie et le fonctionnement de l'arrondissement une analyse succincte des principales caractéristiques de son parc de logements, de sa population et de ses activités économiques s'appuie sur quatre représentations cartographiques pour chacun des thèmes.

LE LOGEMENT

Les logements récents

La représentation de la production de logements récents entre 1975 et 1999 est issue des données fournies par les fichiers fiscaux de la Direction Générale des Impôts. Les décalages de mise à jour du fichier cadastral par rapport aux réalisations des programmes, n'ont pas permis une localisation à l'adresse de ces programmes de logements. Il s'agit donc d'une figuration, par paliers, définis en fonction du nombre de logements, au centre de l'îlot, de l'ensemble des logements récents, identifiés d'après le fichier de la DGI. Cette représentation peut inclure des programmes de réhabilitation lourde des logements.

La structure de l'habitat

La répartition du parc de logements entre ses différentes catégories reste très inégale dans la capitale et au sein même des arrondissements.

La carte de la structure simplifiée de l'habitat cherche à mettre en évidence, à partir des données du recensement de 1999, représentées à l'IRIS (nouvelle unité de base de diffusion des données détaillées du recensement regroupant plusieurs îlots), la répartition, par dominante, du type de logements (sociaux ou non sociaux) ; et à déterminer des secteurs où une mixité de ces types de logements.

Les petits logements

Le parc logement de Paris reste caractérisé par une part très importante de logements de petite taille. Ainsi, les logements de 1 et 2 pièces représentent plus de 58 % des logements parisiens.

La représentation du pourcentage des logements dont la superficie est inférieure à 40 m² est établie à partir des données des fichiers fiscaux de la DGI de 1998.

Elle cherche à rendre compte de la concentration plus ou moins grande de ces petits logements qui jouent un rôle important dans l'accueil des populations jeunes et des catégories sociales modestes dans de nombreux quartiers. Les fortes concentrations de petits logements dans les quartiers anciens, notamment dans les arrondissements périphériques, voire parfois dans quelques ensembles d'îlots du centre historique, sont souvent associées aux phénomènes d'inconfort.

Les résidences principales sans confort (d'avant 1949)

Cette carte a été établie à partir des données du recensement de 1999 avec une représentation à l'IRIS. Un logement inconfortable au sens retenu par l'INSEE pour les recensements correspond à l'absence conjointe, à l'intérieur d'un logement, de WC et de salle d'eau ou de salle de bain.

Le choix de la représentation de l'inconfort uniquement dans le parc d'avant 1949 postule du principe que les logements postérieurs à cette date sont tous munis des éléments de confort concernés. Le taux moyen des résidences principales inconfortables à Paris est de 13.8%.

La représentation cartographique permet de mettre en évidence des secteurs dans lesquels les actions d'amélioration du confort des logements mériteraient d'être poursuivies. La représentation à l'IRIS donne toutefois une image simplifiée du phénomène qui devrait être approché de façon plus fine. Il demeure évident que l'inconfort des « chambres de bonnes » du tissu haussmannien et post-haussmannien constaté dans le 16^e arrondissement appelle des mesures différentes de celles qui peuvent être préconisées pour l'inconfort des logements de certains quartiers de faubourg ou du centre.

LA POPULATION

La densité résidentielle

Cette représentation permet de rendre compte de la plus ou moins forte concentration de la population résidente dans le tissu urbain.

Elle est établie à partir des données du recensement 1999 (dénombrement qui permet une représentation à l'îlot). Cette densité traduit le rapport entre le nombre d'habitants à l'îlot et la surface de l'îlot concerné de laquelle ont été ôtées les superficies éventuellement occupées par les équipements publics a priori non habités (établissements scolaires, culturels, équipements administratifs...).

L'évolution de la population

La représentation de l'évolution de la population résidente entre 1990 et 1999 s'appuie sur les données des deux derniers recensements. Elle donne une image à l'îlot des augmentations et des baisses de population intervenues entre ces deux dates. Les augmentations de population sont fréquemment à rapprocher des livraisons de logements notamment dans les opérations publiques, mais aussi dans les programmes de promotion privée. Elles peuvent être aussi la résultante de mutations économiques qui tendent à libérer des locaux d'activité au bénéfice de l'habitat ou d'effet de mode vis-à-vis de certains quartiers.

La structure simplifiée de la population active.

Ce document présente une illustration simplifiée de la composition de la population active résidente par dominantes de groupes de catégories socio-professionnelles.

Ces groupes concernent :

- d'une part les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, les cadres et les professions intellectuelles supérieures,
- d'autre part les ouvriers et les employés desquels ont été soustraits les personnels de services directs aux particuliers.

Les dominantes sont considérées comme très fortes à partir de taux supérieurs à 50% d'un des groupes de catégories et fortes pour les taux compris entre 40 et 50%.

Cette représentation correspond à des données du recensement de 1990, les données détaillées relatives aux catégories socio-professionnelles du recensement de 1999 n'étant pas encore disponibles à la date de l'élaboration du document.

Le taux de chômage

La représentation du chômage est établie à partir des données du recensement de 1999 et s'exprime en pourcentage de la population active résidente c'est-à-dire de la population résidente qui a déclaré au recensement avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi.

Les taux de chômage enregistrés en mars 1999 date du recensement ont probablement évolué depuis lors compte tenu de l'amélioration de la situation économique globale depuis cette date. Toutefois la répartition géographique des différents taux a du rester sensiblement la même.

Ce document rapproché de celui concernant les logements inconfortables être un élément de contribution à l'approche des secteurs sensibles.

LES ACTIVITÉS

La densité d'emplois salariés

La représentation de la répartition de l'emploi a été faite à l'îlot en exprimant la densité d'emploi salarié par hectare. Il s'agit donc du rapport du nombre de salariés d'un îlot à la superficie totale de l'îlot concerné.

Les calculs ont été faits à partir de l'enquête régionale Emploi effectuée en 1998 par l'INSEE, l'APUR, la DREIF et l'IAURIF. Un important travail a été effectué par l'APUR à partir du fichier de 1998 afin de permettre de localiser et de quantifier plus précisément l'emploi public. Dans certains cas, il n'a toutefois pas été possible de retrouver d'estimer ou de localiser avec précision * le nombre d'emploi de certains équipements ou institutions.

Par ailleurs, cette représentation ne prend pas en compte les emplois non salariés compte tenu d'un manque de fiabilité des données susceptibles d'être exploités, les emplois non salariés ont été évalués à 182000 pour tout Paris au recensement de 1999 mais leur localisation précise n'est pas disponible à partir de ces données.

Cette représentation des densités mémore donc le nombre d'emplois mais elle permet toutefois de mettre en évidence les principaux centres d'activité économique de la capitale et de confronter cette image à celle de la densité de la population résidente pour déterminer le degré plus ou moins important de mixité des fonctions et d'occupation des tissus.

Les spécificités économiques

Ce document propre à chaque arrondissement cherche à rendre compte des branches d'activité économique les plus représentatives de l'arrondissement. Il est établi à partir d'une exploitation détaillée (par nomenclature d'activité fine) du fichier de l'Enquête régionale emploi de 1998. Il représente à l'adresse le nombre de salariés de chaque branche d'activité sélectionnée. Au cas où une adresse compte plusieurs établissements d'une même branche, les emplois sont cumulés et représentés par un seul symbole proportionnel au nombre d'emplois. Les emplois non salariés ne sont pas représentés par manque de fiabilité des sources exploitables (cf. supra).

Équipement commercial

La représentation de l'équipement commercial est issue d'une exploitation de la Banque de données sur le commerce à Paris réalisé par la Ville de Paris, la Délégation de Paris de la Chambre de Commerce et d'Industrie de

Paris et l'APUR. Cette banque de données a été établie pour l'essentiel entre 1999 et 2001 par voie de vérification sur le terrain effectuée sur la base de deux fichiers. Le fichier sur l'emploi (SIRENE de l'INSEE) et le fichier des enseignes commerciales de la Ville de Paris.

L'exploitation de cette base présentée dans le document vise à rendre compte :

- de la densité plus ou moins importante des commerces,
- de leur répartition en commerces à vocation locale (commerces alimentaires notamment), points d'appuis essentiels de la vie des quartiers et en commerces à vocation plus globale (à l'échelle de l'arrondissement, de Paris, de l'agglomération...).

Les cafés et les restaurants qui peuvent jouer un rôle différent selon la localisation soit en faveur de la vie locale, soit au bénéfice d'une clientèle beaucoup plus large ont été représentés par une couleur spécifique (jaune).

Un agrandissement de cette représentation cherche à mettre plus aisément en évidence la localisation des principales concentrations de commerces de proximité alimentaires de chaque arrondissement.

LA MIXITÉ (les fonctions dominantes)

La mixité des fonctions c'est-à-dire la présence conjointe en un même lieu d'habitants et d'actifs est une des particularités de la capitale et un de ses atouts.

La carte de la mixité vise à rendre compte au niveau des îlots de cette mixité des fonctions.

Les données utilisées s'appuient d'une part sur le nombre d'habitants à l'îlot d'après le recensement de 1999 et d'autre part sur le nombre d'emplois salariés du même îlot d'après l'Enquête régionale emplois de 1998.

A partir d'un indicateur fixant le rapport entre le nombre de résidents dans chaque îlot et le nombre d'emplois salariés dans l'îlot sont distingués :

- les îlots à très forte dominante d'habitat où le nombre d'habitants est 4 fois supérieur à celui des emplois (en rose foncé),
- les îlots à forte dominante d'habitat où le nombre d'habitant est entre 3 et 4 fois supérieur à celui des emplois (en rose pale),
- les îlots à très forte dominante d'emplois où le nombre d'emplois salariés est 3 fois supérieur à celui des habitants (en bleu foncé),
- les îlots à forte dominante d'emplois où le nombre d'emplois salariés est entre 3 et 4 fois supérieur à celui des habitants (en bleu pale),
- les îlots mixtes ou l'indicateur est compris entre ces valeurs.

La zone de mixité apparaît comme une large couronne entourant le centre des affaires et se prolongeant en profondeur dans de nombreux arrondissements de la périphérie.

■ VIE URBAINE

LES ÉQUIPEMENTS

La représentation des équipements a été circonscrite aux principaux équipements publics de proximité, point d'appui fondamentaux de la vie locale des habitants du quartier.

Quatre cartes figurent ainsi les espaces verts ouverts au public, les équipements sportifs municipaux, les équipements municipaux pour la petite enfance (crèches, haltes-garderies) et les équipements scolaires.

Ces différents documents ont été établis par l'APUR (sauf pour les équipements scolaires) à partir des données fournies par les Directions de la Ville

de Paris compétentes dans chacun des domaines.

Cette localisation des principaux équipements publics de proximité, rapprochée de l'image des densités de population permet une toute première réflexion sur la proximité géographique plus ou moins grande de ces équipements vis-à-vis de leurs usagers potentiels.

LES DÉPLACEMENTS

Hiérarchie du réseau de voirie :

Le plan de hiérarchie du réseau de voirie présente une analyse de la structure urbaine du réseau de voirie de Paris, décomposé en 5 catégories :

- les voies principales, à l'échelle de la ville ou plus,
- les voies secondaires structurantes, assurant les liaisons entre arrondissements,
- les voies de distribution locale, assurant la distribution au niveau des quartiers,
- les voies de desserte, dernier maillon au sein des quartiers,
- en complément, les voies piétonnes, les impasses..., toutes voies très peu ou pas circulées.

Cette classification contient inévitablement une part de subjectivité.

Mais elle privilégie volontairement l'analyse de la structure urbaine, sur une stricte observation des pratiques actuelles. Il existe en fait des transits parasites (« itinéraires malins ») sur des voies très locales, ils ne sont pas retenus dans les catégories proposées.

Elle est donc différente de l'analyse faite par la Direction de la Voirie et des Déplacements de la hiérarchie en terme de circulation sur le réseau principal.

Desserte en transports en commun

La carte de la couverture du réseau des transports en commun lourds a été élaborée par l'Apur en positionnant un cercle de 400 m de rayon au centre des stations du réseau de métro et de RER. Il est considéré que la zone située à l'intérieur du cercle est très correctement desservie par la station. Ainsi, la couverture ne s'appuie pas sur les distances réelles d'accès au réseau par la voirie. Cette carte, certes simplifiée, permet cependant de mettre en évidence — en blanc — les secteurs moins bien desservis par les transports en commun lourds ; car éloignés de plus de 400 m d'une station ou d'une gare du réseau ferré.

Le réseau informatisé des lignes de métro a été fourni par la RATP et complété par l'APUR pour ce qui concerne le Réseau Express Régional.

Stationnement

La représentation cartographique du stationnement sur voirie a été élaborée en juillet 2000 par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) à partir de relevés de terrain. Elle distingue les différents régimes de stationnement autorisé (réservé, résidentiel, rotatif, gratuit) des emplacements où le stationnement est interdit.

Certaines informations complémentaires sur l'équipement en voiture, le nombre correspondant de véhicules – données issues du recensement général de la population de 1999 –, l'offre des différentes catégories de stationnement payant sur voirie – chiffres DVD – permettent de mieux saisir le rapport entre l'offre de stationnement et la demande locale des résidents. Le taux de stationnement illicite et le taux de places vides sont deux variables issues de la dernière enquête de stationnement de surface menée en 1994 par la Ville de Paris. Elles apportent des indications sur le bon fonctionnement ou la saturation du stationnement sur voirie au cours de la journée dans les différents quartiers. Ces données ont toutefois pu évoluer depuis 1994. Enfin, l'offre de stationnement dans les

parcs concédés de la Ville de Paris peut constituer un précieux complément à l'offre sur voirie.

Quartiers tranquilles et pistes cyclables

Les quartiers tranquilles se caractérisent par la modération du trafic routier à l'intérieur des quartiers en limitant le volume de la circulation et la vitesse généralement à 30 km/h et par une répartition de l'espace public plus favorable aux piétons, aux vélos et aux autobus. Leur réalisation figure dans les contrats triennaux de réseau vert avec la Région.

L'analyse des quartiers tranquilles et du réseau de pistes cyclables repose sur le schéma directeur élaboré par la Direction de la Voirie et des Déplacements. La cartographie présentée a été élaborée sur la base de la carte informatisée provisoire transmise par la DVD. Des réajustements seront donc effectués pour l'édition définitive de l'étude quartier. Cette cartographie n'inclut pas les petits tronçons de pistes cyclables comprises dans des couloirs bus élargis et ne participant pas du réseau structurant. Les quartiers tranquilles comme les pistes cyclables sont différenciés selon leur année de programmation à l'exception de programmes antérieurs ou financés dans le cadre d'autres aménagements. Certains ne sont pas encore réalisés ou font l'objet d'études préliminaires, ce qui explique certaines différences entre le texte et son illustration.

VIE URBAINE

Tous les aspects de la vie urbaine ne sont pas susceptibles de descriptions objectives. A l'issue de ce travail, il reste indispensable de faire appel à des visions non techniques au premier rang desquelles figurent celles des habitants. L'aspect vécu de la vie locale devra faire l'objet de recherches approfondies, tant grâce aux sciences sociales (sociologie, anthropologie, géographie) qu'à la vision des artistes (Balzac et Zola l'ont montré, mais aussi Péric, Reda et d'autres).

Dans un premier temps ce travail se limite toutefois ici aux éléments matériels inscrits dans la vie quotidienne que sont les centralités.

La notion de centralité retenue est dans cette étude relativement restrictive, puisqu'elle est artificiellement séparée des grandes fonctions centrales de la capitale ; c'est ainsi que les rôles directionnels et politiques, financiers et économiques, administratifs et culturels, à l'échelle de l'état ou de la région ne sont pas pris en compte en tant que tels dans ce travail ; celui-ci s'intéresse, localement, à la vie quotidienne pourtant largement influencée par ces facteurs par exemple, à travers les déplacements qu'ils soient sollicités (emplois) ou subis (transit).

• Manifestation des centralités

Un certain nombre d'éléments ont été recueillis, par enquêtes, puis classés en fonction de la nature de leur fréquentation, depuis le plus local (le boulanger ou la maternelle...), jusqu'au plus « global » (les grands magasins ou les stations services...).

L'agglomération d'indices de même niveau ; local, intermédiaire, global, nous semble traduire de façon assez convaincante les effets de la centralité : animation, échanges, sociabilité, pour les indicateurs des rythmes modérés de la vie quotidienne locale ; contrastes de l'utilisateur pressé et du flâneur-consommateur, pour le niveau global...

Pour décrire les manifestations de la vie urbaine ont été recherchées les densités de fréquentation, mais aussi, une évaluation de la mixité des occupations d'îlots — important critère garantissant la variété sociologique et des rythmes de vies complémentaires pour chaque quartier. La légende de la carte appelle donc les précisions suivantes :

Les déplacements

Le centre des quartiers en devient également le seuil, le lieu d'échanges, lorsqu'on cherche à figurer le mouvement des personnes et des migrations biquotidiennes.

Sont relevés et hiérarchisés les arrêts de bus, les stations de RER et de métro. Les correspondances et les gares marquent une importance particulière des lieux dont il convient de rattacher la lecture au niveau global ou au niveau local de la ville.

Les échanges culturels et commerciaux

Sont relevés et hiérarchisés en deux couleurs, rouge et noir, les commerces rattachés respectivement à la vie quotidienne du quartier et ceux qui la dépassent.

Les effets d'agrégation linéaire, rues commerçantes, ou ponctuelles, places ou autres intersections commerciales, sont distingués, selon l'ordre continu ou discontinu, qu'ils adoptent.

Le recensement fin concerne donc :

- les marchés, les commerces et services du quotidien, les petits commerces spécialisés, les cafés, bars, restaurants, les supermarchés, les agences bancaires (en rouge)
- les grands magasins, grandes enseignes spécialisées (en noir),
- les services et activités non commerciales pour mémoire,
- les activités culturelles et spectacles divers (en noir),
- et, afin de disposer à l'inverse d'un indice objectif sur certains problèmes manifestes de dynamisme commercial, les locaux vacants et les devantures aveugles sont également recensés (en noir).

Les services aux habitants

Les équipements et les principaux équipements intégrés sont recensés, ventilés également en local (rouge) et global (noir).

Au niveau local sont retenus :

- les crèches, les écoles, les collèges, les salles de sports, les conservatoires (en rouge),
- les jardins publics ou accessibles au public,
- les terrains de sports.

Au niveau global figurent notamment (en noir) :

- les lycées, les établissements universitaires,
- les grands édifices culturels,
- les musées, les cinémas, théâtre, salle de concert,
- les hôpitaux,

vies grands équipements administratifs.

Les fonctions dominantes (mixité emploi et habitat)

La représentation des fonctions dominantes reprend celle de la carte de la mixité qui figure dans le volet socio-économique de l'étude. (cf. commentaire ci-dessus).

En outre, les principaux établissements ou bâtiments d'activités de production ou de stockage sont représentés (cerné bleu) pour leur impact éventuel dans le fonctionnement de la vie locale (trafic induit, nuisances,...).

Les changements en cours dans le secteur d'étude

A la date des enquêtes sont notés les chantiers, les terrains et les parcelles vacantes ou en friche, ainsi que les lieux fermés.

Les identités locales : les quartiers n'ont pas fait l'objet d'une délimitation, toujours arbitraire, néanmoins,

• Les centres de quartiers sont repérables : leur rayonnement direct est inscrit dans un périmètre englobant notamment les agrégations d'équipements publics et de commerces quotidiens.

• Les limites des quartiers sont localisées soit à l'axe de voies à forte circulation de transit (exemple : l'avenue du général Leclerc « limite » le quartier Daguerre), soit à des cloisonnements d'une autre nature : relief, ruptures de sol, enclos de très grands équipements etc. (exemple : le cimetière du Montparnasse sépare les quartiers de Montparnasse, Daguerre, Gaité, Edgar Quinet, Guilleminot).

Cette approche permet donc de localiser la fréquentation qui dépasse le simple voisinage, mais non de la caractériser finement. Une autre approche sur les « quartiers » spécialisés, par exemple, permettrait de différencier ceux qui se consacrent à la mode (place des Victoires), de ceux qui proposent, par exemple, une exposition de deux roues (avenue de la Grande Armée). L'enquête BDCOM 2000 permet ce type de travail. La présente enquête met toutefois l'accent sur les équipements globaux intéressants aussi la vie locale : salles de spectacles, musées, hôpitaux, etc.

■ LES SCHÉMAS DE SYNTHÈSE

La juxtaposition des cartes d'analyse engendre un document de lecture assez difficile en raison de la multiplicité des informations et de leur caractère dispersé. En outre l'aspect appréciable d'une partie de ces informations rend la comparaison entre secteurs, en partie aléatoire.

Il était donc nécessaire d'établir des cartes de synthèse, afin de disposer d'une grille de critères valables pour tous les secteurs étudiés.

Il est indubitable que cet exercice peut gommer des spécificités locales. Il n'est que de penser par exemple aux différences manifestes entre le 17^e et le 13^e arrondissements pour réaliser la difficulté, d'une part de trouver des dénominateurs communs, d'autre part d'avoir à écarter des particularités pouvant être importantes, mais par trop singulières, par rapport à une géographie générale de la ville.

Pour dépasser cet écueil, les critères retenus pour les cartes de synthèse sont donc délibérément tournés vers l'objectif d'amélioration du tissu physique et social de la ville ; les cartes vont donc au-delà des seules analyses et introduisent une part de prospective.

Ces cartes distinguent les secteurs du tissu urbain et les espaces publics qui appellent une attention particulière.

Des études plus fines devront, dans la plupart des cas, y préciser les enjeux et les modes d'action possibles de la collectivité publique.

Deux schémas de synthèse tentent donc de simplifier encore la lecture des réalités urbaines visibles sur les deux cartes cadre urbain et vie urbaine.

Le premier schéma, « centralités, atouts et handicaps », fait suite à la carte « vie urbaine » et tente de mettre en valeur les atouts que sont les centralités en terme de services rendus aux différentes échelles de la ville. En contrepoint sont également indiqués des handicaps, très généralement liés à l'usage de l'automobile, mais aussi occasionnés par les trop vastes emprises « intraversables » ou par des fonctions trop marquées, pouvant conduire à l'exclusion de l'habitat (bureaux, ministères, voire tourisme...).

Le second schéma « aires d'études fines et secteurs fragiles » est plus proche de la carte du « cadre urbain » dans la mesure où les espaces qu'il mentionne, sont plus généralement sélectionnés à partir de données physiques, éventuellement recoupées ensuite à partir d'indicateurs statistiques sur la population ou le confort de logements.

CENTRALITÉS ATOUS ET HANDICAPS

Les atouts

Centralités locales/centralités globales. Le schéma montre comment le local et le global se complètent pour irriguer la ville sous une forme « rhizomatique ». Les teintes chaudes, déclinées du rouge au jaune, décrivent les nuances de cette hiérarchie du local au global. Le passage de la rue de quartier à l'axe de liaison urbain, même très schématisé, fournit une traduction assez satisfaisante de la réalité.

Les handicaps

Difficultés de franchissement, limites d'emprises trop vastes, axes bruyants ou polluants sont des indications plus difficiles à manier et à hiérarchiser (la même indication peut elle convenir à l'avenue de la Grande Armée et au boulevard périphérique ?). Un certain niveau de subjectivité est sans doute inévitable en cette matière.

Les commerces fermés, les espaces publics dégradés, se prêtent également mal à une analyse instantanée. Ce qui apparaît au moment de l'enquête peut très rapidement évoluer, voire avoir disparu.

Les secteurs particuliers

Sont notés à titre de rappel certaines dominantes fonctionnelles fortes dans tel ou tel quartier ; comme les bureaux du 8^e, les activités du Sentier, etc. Ce rappel, qui n'a pas valeur statistique, doit se comprendre comme une notation sur des caractéristiques qui sont à la fois des atouts, notamment économiques et des handicaps par interférence avec la vie locale (conflits de circulation, désertification le soir, etc.).

AIRES D'ÉTUDES FINES ET TISSUS FRAGILES

Repères

Afin de situer les différents espaces repérés, mais aussi pour figurer les relations entre la structure des quartiers et les problèmes rencontrés, sont mentionnés en fond de carte :

- Les centres de quartiers (principaux alignements de commerces, d'équipements, d'animation)
- Les principaux jardins publics (ils sont à la fois des repères et des lieux de centralité)
- Les édifices repères (monuments et équipements publics reconnus par la population locale et les parisiens)

Secteurs fragiles

L'objectif premier de la carte est le repérage des secteurs sensibles. Leur fragilité résulte de la présence d'un patrimoine bâti pittoresque, ou intéressant pour l'image du quartier et pour lequel un risque d'effacement ou de destruction existe, en conséquence de raisons qui peuvent être diverses : faible densité, mauvais état des constructions, caractéristiques architecturales menacées par l'âge des bâtiments et leur mauvais entretien, présence d'espaces ou de locaux vides, mouvements immobiliers passés, en cours ou probables.

Le repérage comme secteur sensible est donc essentiellement un constat, il appelle des études plus fines sur la nature des risques, sur l'intérêt d'y parer et la façon de le faire. Pour certains des espaces concernés, leur état de dégradation et leur intérêt limité peuvent justifier d'accepter des mutations plus ou moins importantes. Un encadrement de ces mutations, en fonction des caractéristiques de l'environnement pourra être nécessaire, il fera alors l'objet d'études spécifiques.

Deux catégories de secteurs sensibles ont été portées au plan de synthèse :

• Tissus anciens continus

Ces secteurs recouvrent l'essentiel des tissus « faubouriens » caractérisés par une formation sédimentaire et qui mélangent par nature des sous-ensembles fragiles ou plus solides physiquement et le cas échéant socialement, des éléments très intéressants avec d'autres plus banals ou obsolètes. Le bâti s'est réalisé progressivement, avec des substitutions, sur un parcellaire ancien, assez largement maintenu. Les constructions sont donc principalement hétérogènes dans leurs aspects, leurs hauteurs, leurs densités, leurs états d'entretien. Certains ensembles homogènes visiblement « densifiables » sont également compris.

Pour ces secteurs la délimitation fine ne peut être arrêtée de façon intangible. Elle comporte forcément une part non négligeable d'appréciation. Il a donc été choisi d'adopter parmi les définitions possibles, une définition plutôt large, en l'attente des études ultérieures plus précises qui seront nécessaires.

• Tissus discontinus

En plus des catégories ci-dessus, ont été repérés, sur une couche complémentaire du plan, les secteurs issus de la rénovation, connaissant des problèmes de nuisances, de dégradation du bâti ou des espaces libres, voire des problèmes sociaux reconnus.

Une part importante de ces secteurs est concernée par les périmètres politique de la ville et de GPRU.

• Les tissus de petite échelle

Dans cette catégorie n'ont été recensés que les ensembles de hauteur limitée (hameaux, villas, cités, passages) généralement construits sur de très petites parcelles, qui ne sont pas déjà protégés par une inscription dans la zone UL du POS.

Cette sélection ne préjuge pas d'éventuelles améliorations qui peuvent être souhaitées dans des secteurs de la zone UL et à leurs abords dont le règlement serait mal adapté (situation qui a été observée à maintes reprises et a justifié des adaptations réglementaires).

Espaces publics à réévaluer

Deux catégories d'espaces publics à améliorer sont indiquées sur le plan de synthèse.

• Les voies et places structurantes pour la vie et le paysage de la ville ou du quartier appelant une action de retraitement ou de simple amélioration. Cette action peut être assez légère (réduction du mobilier urbain et clarification de ses implantations, amélioration des traitements de sols), elle peut être plus lourde, et concerner le traitement de l'ensemble de la voie et de ses façades bâties lorsqu'elles sont dégradées.

Compte tenu du rôle de ces voies les actions qui y seront menées auront un impact fort sur la vie et l'image du quartier concerné.

• Les « parcours » alternatifs ; chaque quartier vit selon les rythmes contrastés de l'animation des commerces, des équipements, des transports, etc. ; et de la tranquillité des espaces résidentiels. Il y existe sensiblement des itinéraires à l'écart du mouvement le plus intense mais qui sont intéressants par leur paysage ou leur usage pour la vie locale. Ce sont des sortes de « chemins de traverse » protégés, de chemins des écoliers.

Outre les deux catégories ci-dessus d'autres espaces dégradés relevés à l'occasion des enquêtes (mais moins spécifiques pour les quartiers) ont été reportés sur les plans.

■ ANNEXES

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le POS de Paris est le document mis en révision afin d'établir le PLU. Ce document, originellement adossé au SDAU de Paris de 1977, fournit une certaine image de la spécificité des secteurs parisiens.

En particulier, le zonage fait ressortir les zones très typées comme la zone UF, du centre des affaires, ou UL des tissus de petite échelle. La zone centrale (UC) est celle qui est la plus attentive au cadre urbain.

Par ailleurs, un point de vue morphologique fort est déjà dégagé à l'échelle des rues : les filets de couleur représentent en effet une mesure patrimoniale et paysagère, tendant à prolonger les qualités des tissus constitués ; l'obligation de construire à l'alignement en ne dépassant les hauteurs existantes est en tout cas une garantie de pérennité pour le paysage des rues.

A l'inverse ce que le document graphique ne montre pas c'est que la zone d'habitation (UH), la plus présente (elle a largement remplacé la zone « mixte » UM suite à la révision de 1989), couvre des secteurs en réalité encore très partagés, entre les activités et l'habitat et qui mêlent les catégories sociales. Cette mixité, préoccupation fondamentale de la loi SRU, ne trouve plus exactement dans le POS les modalités de sa préservation et encore moins les incitations tendant à sa promotion.

PRINCIPAUX SECTEURS D'AMÉNAGEMENT

Ce document représente pour tout Paris :

- Les principales opérations d'aménagement d'initiative publique selon l'état d'avancement de leur réalisation sur le terrain. Le poste de légende « travaux à réaliser » correspond aux périmètres des opérations sur lesquelles le chantier n'est pas encore ouvert. Il peut correspondre à des programmes dont le permis de construire est accordé, voire le financement acquis ou à des programmes pour lesquels aucune décision n'a encore été prise.
- Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) selon leur état d'avancement ainsi que les axes concernés par l'OPAH bruit. A ces actions il convient d'ajouter l'OPAH transformation de bureaux en logements qui couvre tout le territoire parisien.
- Les plans d'occupation des sols particuliers à l'étude ou approuvés ainsi que les différents périmètres des Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), de Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) existants ou à étudier.
- Les principaux périmètres concernés par le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) portant sur toute une partie de la couronne de Paris, et les sites objet d'actions « politique de la Ville ».

L'arrondissement en chiffres

SUPERFICIE : 160, 1 hectares (18^e rang) dont 45,0% pour la voirie

LIMITES : au Nord : rues Rambuteau, des Francs-Bourgeois, du Pas de la Mule
à l'Est : boulevards Beaumarchais, Bourdon
à l'Ouest : boulevard de Sébastopol, Pont au Change, boulevard du Palais
au Sud : l'Île Saint-Louis (quais de Béthurne, Orléans), la partie de l'Île de la Cité à l'Est du boulevard du Palais

QUARTIERS : Saint-Merri (13^e) ; Saint-Gervais (14^e) ; Arsenal (15^e) ; Notre-Dame (16^e)

POPULATION : 30 671 habitants en 1999 (18^e rang), (1,4% de la population parisienne) ; -4,9% par rapport à 1990

DENSITE BRUTE ⁽¹⁾ : 19 172 habitants au km² (17^e rang) ; Paris : 20 164 hab/km²

STRUCTURE PAR AGE (1999) :

| | 4 ^e arr. | Paris |
|------------------|---------------------|--------|
| 0 – 19 ans : | 13,8 % | 18,3 % |
| 20 – 39 ans : | 38,6 % | 36,0 % |
| 40 – 59 ans : | 26,5 % | 26,1 % |
| 60 – 74 ans : | 12,7 % | 11,7 % |
| 75 ans et plus : | 8,3 % | 7,9 % |

TAILLE MOYENNE DES MENAGES (1999) : 1,66 personnes ; Paris : 1,87 personnes

POPULATION ACTIVE (1999) : 17 146 (1,5% du total parisien) Taux de chômage : 10% Paris : 12,0%

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (1990) :

| (en% du total des actifs) | 4 ^e arr. | Paris |
|---|---------------------|--------|
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 9,0 % | 7,0 % |
| Cadres, professions intellectuelles supérieures | 38,1 % | 30,3 % |
| Professions intermédiaires | 20,6 % | 21,1 % |
| Employés | 21,1 % | 25,9 % |
| Ouvriers | 10,3 % | 14,5 % |
| Autres | 0,9 % | 1,1 % |

LOGEMENT (1999) :

22 712 logements (1,7% du total parisien)

CATEGORIE DE LOGEMENTS (1999) :

| | 4 ^e arr. | Paris |
|--|---------------------|------------------|
| Résidences principales | 18 110 79,7 % | 1 110 912 84,0 % |
| Logements occasionnels et résidences secondaires | 2 098 9,2 % | 75 074 5,6 % |
| Logements vacants | 2 504 11,0 % | 136 554 10,3 % |

LOGEMENTS SOCIAUX ET INTERMÉDIAIRES

(en% des résidences principales) ⁽²⁾ 1 626 9,0% 219 028 19,7 %

| | | |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------|
| TAILLE MOYENNE DES LOGEMENTS (1999): | 2,37 pièces | Paris: 2,48 pièces |
| Nombre de pièces | 4 ^e arr. | Paris |
| 1 et 2 pièces: | 61,6 % | 58,1 % |
| 3 pièces: | 20,2 % | 22,2 % |
| 4 pièces et plus: | 18,3 % | 19,6 % |

DATE D'ACHEVEMENT DES LOGEMENTS (1999):

| | | |
|------------------|---------------------|--------|
| | 4 ^e arr. | Paris |
| Avant 1915 | 86,6 % | 48,2 % |
| De 1915 à 1948 | 3,0 % | 18,3 % |
| De 1949 à 1974 | 4,9 % | 19,0 % |
| A partir de 1975 | 5,5 % | 14,4 % |

LOGEMENTS AVEC CONFORT (1999) ⁽³⁾: 87,6 % Paris: 89,1 %

EMPLOI:

NOMBRE D'EMPLOIS (1999): 41 424 (19^e rang), 2,5 % du total parisien (1 656 036); -21,0 % par rapport à 1990 (Paris: -8,8 %)

EQUIPEMENTS:

ESPACES VERTS OUVERTS AU PUBLIC: 13 jardins, superficie totale: 47 340 m², 1,5 m² d'espaces verts par habitant

EQUIPEMENTS DE GARDE POUR LA PETITE ENFANCE: 5 crèches collectives (262 berceaux), 2 haltes-garderies (50 places), 1 crèche familiale (36 places).

EQUIPEMENTS SCOLAIRES PUBLICS: 6 écoles maternelles: 727 élèves, 28 classes, 26 élèves/classe
7 écoles élémentaires: 1 173 élèves, 49 classes, 23,9 élèves/classe
2 collèges: 41 classes
1 lycée général: 26 classes
1 lycée général et technologique: 32 classes

EQUIPEMENTS SPORTIFS: 1 gymnase, 1 piscine, 2 terrains d'éducation physique, 2 bains-douches, 1 espace d'animation.

DEPLACEMENTS:

TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES: 0,39 Paris: 0,50
(nombre de voitures/ménage)

TRANSPORTS EN COMMUN: 7 lignes de métro: La Défense-Château de Vincennes (n° 1), Porte de Clignancourt-Porte d'Orléans (n° 4), Place d'Italie-Bobigny (n° 5), Châtelet-Mairie des Lilas (n° 11), Bibliothèque F. Mitterrand-Madeleine (n° 14), Balard-Créteil Préfecture (n° 8), La Courneuve-Villejuif-Mairie d'Ivry (n° 7), RER A, B et D.

(1) La densité brute exprime le rapport entre le nombre d'habitants de l'arrondissement et la surface totale de cet arrondissement.

(2) Décompte effectué par la Ville en 2001.

(3) C'est-à-dire bénéficiant de la présence conjointe de deux éléments: une baignoire ou une douche, des WC intérieurs au logement.

Formation et histoire locale

L'histoire du 4^e arrondissement s'est imprimée dans la trame foncière du quartier au cours de cinq grandes époques successives.

Dès l'Antiquité, l'île de la Cité constitue le noyau de la cité gallo-romaine, et la rive droite est parcourue par le prolongement nord du cardo de Lutèce (la rue Saint-Martin). Cet axe fondateur, formé par la rue Saint-Jacques sur la rive gauche, est croisé par une voie est-ouest, généralement insubmersible, (la rue de la Verrerie, prolongée par la rue des Lombards et la rue du Roi de Sicile) et une voie sur berge, (la rue François Miron), deux rues qui se rejoignent à l'est pour former la route de Sens, future rue Saint-Antoine.

Au milieu du Moyen Âge, la majeure partie de la trame des voies du quartier est en place. La partie sud-ouest, sur la rive droite de la Seine, a été entourée d'un retranchement dès l'époque carolingienne (la place Baudoyer garde le souvenir d'une des portes du bourg de Grève). La partie nord-est du quartier, englobée dans l'enceinte de Philippe Auguste, adopte un découpage des voies grossièrement orthogonal. Parallèlement à la Seine se dessinent ainsi la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, la rue des Rosiers, la rue Saint-Merri ou la rue des Blancs-Manteaux. Perpendiculairement, se croisent trois radiales qui se prolongent hors la ville, la rue Saint-Martin, la rue du Temple et la rue Vieille du Temple, renforcées par un réseau de rues secondaires : rue Quincampoix, rue des Archives, rue des Ecoiffes, rue Guillemette, rue Fernand-Duval.

Dans le même temps, au sud de l'arrondissement se dessine un second découpage dont la géométrie s'adapte aux mouvements du fleuve. Au sud de la rue François Miron se créent la rue du Grenier-sur-l'Eau, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Charlemagne, croisées perpendiculairement par la rue des Barres, la rue Geoffroy-l'Asnier, la rue du Prévôt, et la rue Fauconnier. Sur l'une des rares parties de l'île de la Cité non détruite sous Haussmann se retrouve un tissu analogue dans le dessin de la rue des Chanoinesses, la rue des Chantres, la rue des Ursins ou la rue de la Colombe. Parallèlement, la cathédrale de Paris s'est

implantée dans l'île de la Cité, ainsi que l'évêché et l'Hôtel-Dieu.

La fin du Moyen Âge et le début de la Renaissance structurent la partie est de l'arrondissement. En 1370 est achevée l'enceinte de Charles V qui longe le bassin de l'Arsenal et emprunte le tracé du futur boulevard Beaumarchais. Aux abords de la place de la Bastille, les bastions construits sous Henri II s'impriment dans la trame viaire, préparant le tracé de la future rue Saint-Sabin. La zone comprise entre les deux enceintes se déploie selon le système orthogonal ancien (rue des Francs-Bourgeois, rue Payenne, rue de Sévigné, rue des Tournelles, rue Jean Beausire). À la fin du XVI^e siècle, la vente et le découpage de l'hôtel Saint-Pol donnent lieu à l'une des premières opérations de lotissements. Les nouvelles rues conservent dans leurs noms la mémoire des anciens jardins : rue de l'hôtel Saint-Pol, rue Beautreillis, rue de la Cerisaie.

Le XVII^e siècle transforme et embellit le paysage de l'arrondissement. De grands lotissements structurent de nouveaux quartiers : la Place Royale (future place des Vosges) sur l'ancien hôtel des Tournelles, l'île Notre-Dame (île Saint-Louis) dont le lotissement est promu par la construction d'un pont de bois (pont Marie). L'arrondissement s'enrichit en somptueux hôtels particuliers bâtis entre cour et jardins qui donnent son identité au quartier.

Le XVIII^e siècle voit la désaffectation du Marais et le départ de l'aristocratie qui lui préfère le faubourg Saint-Germain.

La première moitié du XIX^e siècle opère des transformations modérées, des travaux de génie et d'embellissement ponctuels comme l'aménagement des quais de l'île de la Cité, la création du marché aux Fleurs ou la construction des ponts de la Cité, Louis-Philippe et de l'Archevêché. Mais l'arrondissement est le lieu des principaux percements administratifs de voies nouvelles dans Paris : la rue Rambuteau (1838-1845) qui irrigue le Marais, la rue du Pont-Louis-Philippe, les rues d'Arcole et de Constantine (rue de la Cité) qui désenclavent une île de la Cité très dense.

Le 4^e arrondissement est largement touché par les travaux du Second Empire avec la percée du boulevard Sébastopol, le prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine et celui du boulevard Saint-Germain par le boulevard Henri IV jusqu'à la place de la Bastille. On assiste également à la création de deux ensembles qui ne se limitent pas à des percements mais qui constituent - fait exceptionnel dans l'œuvre d'Hausmann - des réaménagements complets. Le premier s'étend du Châtelet à l'Hôtel de Ville et comporte la création de deux places de même nom (la première avec deux théâtres et une fontaine monumentale), l'ouverture de l'avenue Victoria, l'établissement du square Saint-Jacques et la construction de nombreux bâtiments administratifs (caserne Baudoyer, siège de l'Assistance Publique). Le second ensemble est encore plus radical, puisque l'implantation du Tribunal de Commerce, du nouvel Hôtel-Dieu et d'une caserne (aujourd'hui, préfecture) entraîne la démolition de toute la partie orientale de l'île de la Cité. Elle s'accompagne de l'ouverture de la rue de Lutèce et de la rue du Cloître, de l'élargissement des rues de la Cité et d'Arcole et de l'ouverture de la place du Parvis Notre-Dame qui constitue, en fait et avant tout, un dégagement de l'Hôtel-Dieu.

La fin du XIX^e siècle voit les derniers aménagements de l'arrondissement : l'ouverture du boulevard Morland et la construction de la caserne des Célestins à l'emplacement de l'ancien couvent de même nom et de l'Arsenal. Au début du XIX^e siècle déjà, un gigantesque grenier avait été édifié le long du bassin de l'Arsenal, détruit à la fin du siècle et remplacé par les immeubles du boulevard Bourdon.

Comme dans le 3^e arrondissement, les modifications apparues au XX^e siècle sont topographiquement mineures mais architecturalement assez importantes, même dans l'île Saint-Louis (élargissement de la rue des Deux-Ponts) qui se densifie et où de nombreuses maisons sont surélevées, notamment quais d'Orléans et de Béthune puisque, curieusement, l'île Saint-Louis n'a pas été incluse dans le Plan de Sauvegarde du Marais dont elle est le prolongement géographique et historique.

Le paysage urbain

Les tracés monumentaux sont peu nombreux dans cet arrondissement central, à l'exception majeure de son extrémité occidentale qui a accueilli le passage de l'axe nord-sud de la Grande Croisée de Paris imaginée sous le Second Empire (les boulevards de Sébastopol et du Palais), avec son accompagnement, la place du Châtelet, qui articule les deux tronçons de l'axe nord-sud (les boulevards Sébastopol et Saint-Michel) légèrement décalés. La composition de la place de l'Hôtel de Ville est liée à cet axe, ainsi que l'avenue Victoria, en direction du monument. Ces deux derniers dispositifs traitent, de fait, le carrefour des axes nord-sud (boulevards Sébastopol et Saint-Michel) et est-ouest (la rue de Rivoli) de Paris.

À l'autre extrémité de l'arrondissement, le boulevard Henri IV débouche à partir de la Seine sur la place de la Bastille, carrefour important de tracés anciens (enceinte de Charles V, canal Saint-Martin, rue Saint-Antoine) mais dont le contour n'a jamais été précisément dessiné malgré de nombreux projets depuis près de deux cents ans.

Les perspectives se limitent à des vues sur la fontaine de la place du Châtelet, sur l'Hôtel de Ville ou la Colonne de Juillet de la place de la Bastille. Pour ce qui est des échappées et des vues sur le paysage de la Seine, la situation est inverse : la présence de deux îles (la Cité et Saint-Louis) et le nombre des ponts les multiplient, formant les vues particulièrement spectaculaires du square de l'Île de France, du square Bourbon, du pont Saint-Louis, du square Barye.

Parmi les espaces singuliers, la place des Vosges domine, grâce à sa forme régulière et son architecture ordonnancée. Il convient de citer aussi le Marché aux fleurs, les quais Henri IV et Bourdon et, à plus petite échelle, le Mémorial de la Déportation et la place du Marché Sainte-Catherine.

L'arrondissement est extrêmement riche en monuments ; la cathédrale Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, les églises Saint-Merri, Saint-Gervais, Saint-Paul, de la Visitation, le Tribunal de Commerce, l'Hôtel-Dieu, le Centre Pompidou, la Caserne des Célestins

et même la préfecture de Paris, seul bâtiment de plus de 15 étages de l'arrondissement, sans compter les très nombreux hôtels particuliers.

Les plantations d'alignement ne concernent que les quais, les boulevards Henri IV et Morland, le boulevard Sébastopol et l'ensemble de l'avenue Victoria. Quelques jardins publics ponctuent le territoire de l'arrondissement (place des Vosges, squares Saint-Jacques, Jean XXIII, Barye, Henri Galli) parfois situés dans des espaces résiduels.

La structure urbaine

La structure des voies du 4^e arrondissement combine des tracés anciens et plus récents, comme la rue Saint-Antoine prolongée par la rue de Rivoli (doublant l'ancien axe est-ouest du Paris médiéval constitué par les rues de la Verrerie et du Roi de Sicile) ou comme le boulevard Sébastopol parallèle à la rue Saint-Martin.

Les tracés principaux sont d'ailleurs presque tous cohérents avec la structure « naturelle » ou historique de l'arrondissement. C'est le cas des quais de l'Hôtel de Ville, des Célestins, Henri IV et du boulevard Morland (ancien bief de la Seine), ou du boulevard Beaumarchais suivant l'enceinte de Charles V, c'est-à-dire l'ancien méandre de la Seine, ou bien la rue du Renard parallèle à la rue Saint-Martin, axe de la ville antique sur la rive droite. Seule exception, le boulevard Henri IV, tracé dans une logique de prolongement du boulevard Saint-Germain venant de la rive gauche, jusqu'à la place de la Bastille.

Les grandes lignes de la structure parcellaire du 4^e arrondissement sont perpendiculaires à la Seine, selon une logique de trame rurale. Elles s'infléchissent légèrement vers l'est, au nord, et amorcent la structure parcellaire du 3^e arrondissement. De ce point de vue, la rue des Francs-Bourgeois, limite avec le 3^e, illustre déjà ce système. Cet infléchissement se ressent bien dans le tracé des rues du Temple et des Archives.

La plupart des lotissements anciens (Saint-Pol, culture Sainte-Catherine) s'inscrivent dans cette trame rurale perpendiculaire à la Seine. D'autres sont légèrement influencés par le tracé de l'enceinte de Charles V (boulevard Beaumarchais), comme le lotissement des Tournelles ou de la Place Royale, ou totalement, rue Jacques Cœur et rue des Tournelles.

La structure de l'île Saint-Louis est celle d'un lotissement aux rues dessinant une grille strictement orthogonale, entraînant un parcellaire de même ordre. Par ailleurs, la structure médiévale persistant dans l'île de la Cité, le long du quai aux Fleurs, se déploie en éventail, perpendiculairement à la courbe de la Seine.

Les tissus urbains

Le 4^e est l'un des rares arrondissements de Paris dans lequel les tissus composites dominent par rapport aux réguliers dans le cadre des tissus continus. C'est un effet évident de la sédimentation dans des quartiers anciens, ici pour la plupart d'origine médiévale. Pour moduler ce phénomène, il faut sans doute ranger les ensembles d'hôtels particuliers (notamment autour de la place des Vosges) dans les tissus réguliers.

Parmi les autres tissus réguliers figurent en premier lieu celui de l'île Saint-Louis, né d'un grand lotissement, et quelques autres petits lotissements (rues Jacques Cœur et Lesdiguières, rue Mahler).

L'île de la Cité constitue un cas à part, excepté son angle nord-est préservé des destructions du XIX^e siècle. Elle est constituée d'une juxtaposition de monuments qui lui donne un caractère exceptionnellement monumental à l'échelle de tout Paris, avec la cathédrale Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, le Tribunal de Commerce, la Préfecture (ancienne caserne). Cet ensemble est organisé autour du dégagement de l'Hôtel-Dieu qui, secondairement, sert de parvis à Notre-Dame.

Malgré la présence des hôtels particuliers, dans l'arrondissement, les jardins privés sont rares.

Le cadre urbain

Le 4^e arrondissement bénéficie de deux limites naturelles : la Seine au sud, qui englobe l'île Saint-Louis et la partie est de l'île de la Cité, et le bassin de l'Arsenal à l'est, darse intégrée dans l'enceinte de Charles V. À l'ouest, il est limité par l'axe formé par les boulevards du Palais et Sébastopol et au nord par les rues Rambuteau et des Francs-Bourgeois.

La toponymie rappelle le caractère longtemps inondable d'une partie du quartier (le Marais) et la proximité du fleuve (rue du Grenier sur l'Eau, ancienne place de Grève). Le relief explique la situation des premiers noyaux d'urbanisation apparus sur des buttes alluvionnaires insubmersibles autour des églises Saint-Gervais, Saint-Merri et Notre-Dame. La topographie permet également de comprendre le dessin d'un certain nombre de rues qui épousaient autrefois le fil des berges, à l'exemple des rues du Figuier et de l'Ave-Maria aux abords du pont Marie ou encore le boulevard Morland, aménagé au XIX^e sur un ancien bras de Seine. Les travaux d'Hausmann ont remanié en partie ce sol d'origine. Dans le quartier Saint-Gervais par exemple, les emmarchements des rues adjacentes à la rue de Rivoli témoignent de l'ampleur des terrassements réalisés.

Par sa situation centrale, le paysage du 4^e arrondissement présente une gamme d'échelle contrastée, réunissant la dimension du grand paysage dominé par la Seine, de grandes perspectives urbaines résultant d'une succession d'axes de circulation d'époques diverses et un tissu ancien d'une exceptionnelle homogénéité.

La grande échelle du paysage de l'arrondissement est offerte par la Seine, dont les îles, les quais, les perspectives de ponts aux arches plus ou moins tendues forment un patrimoine exceptionnel reconnu et classé par l'Unesco. Les quais de Seine donnent à ce quartier central de longues promenades paysagères et des échappées visuelles dépassant les limites administratives de Paris.

La seconde échelle du paysage est donnée par une succession de grands tracés urbains, depuis les plus anciens, (telle la rue Saint Martin prolongée par la perspective de la rue Saint-Jacques), en passant par les premiers boulevards plantés substitués à l'enceinte de Charles V (Boulevards Bourdon et Beaumarchais), les percées du XIX^e (rue de Rivoli, boulevards de Sébastopol et Henri IV) pour finir par la voie sur berge Georges-Pompidou.

A l'exception des voies antiques, ces tracés soulignés d'arbres d'alignement privilégient l'échelle de l'automobile. Les trottoirs des percées du XIX^e ont été réduits dans les années 1960 ; la circulation des quais est doublée par le flux de la voie sur berge qui y confisque le fleuve. La politique récente de restauration des ponts et de requalification des quais à l'exemple de celle du port Henri IV, participe d'un mouvement de réconciliation de la ville et de sa structure paysagère.

Le trame foncière donne à cet arrondissement une de ses identités les plus attachantes. Les tracés anciens ont été relativement épargnés par les bouleversements successifs dictés par les exigences de la circulation. Ce paysage privilégié invite à la promenade, à la découverte des hôtels et des jardins privés, mais aussi à saisir le rôle de l'habitat ordinaire dans la mise en scène des monuments et dans l'homogénéité du quartier, ce qui avait conduit à l'élaboration du Plan de sauvegarde du Marais, approuvé en 1970. Cette relative homogénéité du bâti donne à lire la stratification de la ville. Les couleurs sont un des traits singulier de ce paysage : le blanc cassé des façades de plâtre, le blond des calcaires, les reflets changeants des ardoises ou le bleu pâle du zinc, caractérise un velum ponctué par les tours de Notre-Dame, la flèche de la Sainte Chapelle, le Dôme de Saint-Paul-Saint-Louis, la tour Saint-Jacques et celle de Saint-Gervais, les pentes aiguës des toitures de l'hôtel de ville et la colonne de Juillet, parmi lesquels contrastent les célèbres tuyaux, bleus, verts et rouges de la façade du Centre Pompidou.

Les densités et les statuts

Une nette opposition des densités bâties entre l'est et l'ouest

A l'échelle de Paris, le 4^e arrondissement apparaît comme un espace assez densément construit, notamment dans sa partie ouest qui se situe dans la continuité des fortes densités du 1^{er} arrondissement. Au contraire, la partie est, qui appartient au Marais, présente des densités bâties moins élevées et plus hétérogènes. Les densités existantes sont en général supérieures aux possibilités offertes par la réglementation actuelle (COS 3 y compris dans le périmètre du PSMV).

Ainsi, on peut distinguer au sein du 4^e arrondissement :

- des espaces très densément bâtis correspondant le plus souvent à un tissu régulier ou parfois plus ancien ; il s'agit pour l'essentiel :

- des îlots bordant le boulevard de Sébastopol ; des abords de la place de la Bastille avec des prolongements boulevard Beaumarchais, boulevard Bourdon et boulevard Henri IV ;

- des franges de la rue de Rivoli et, dans une moindre mesure, de celles de la rue Saint-Antoine et de la rue des Archives ;

- le Marais proprement dit qui offre des densités plus hétérogènes. Généralement proches de 3, elles présentent en effet des valeurs moindres aux alentours de la place des Vosges et le long de la rue des Francs Bourgeois où se situent des anciens hôtels particuliers accompagnés de jardins ;

- le quartier Saint-Paul, au sud de la rue de Rivoli, où les constructions récentes de la rue Geoffroy-l'Asnier réalisées dans le cadre de la réglementation en vigueur (COS de 3), contrastent avec le bâti ancien plus dense de la rue du Pont Louis-Philippe ;

- l'île Saint-Louis qui se divise entre une partie ouest très dense, particulièrement le long des rues Jean du Bellay et des Deux Ponts, et une partie est un peu plus aérée.

Les emprises occupées par les bâtiments publics occupent une large partie du territoire de l'arrondissement en particulier en rive nord de la Seine et dans l'île de la Cité.

Certaines de ces emprises disposent de jardins intérieurs ou de vastes espaces libres, qui conduisent à des densités modérées et apportent

des respirations dans le tissu (Hôtel de Sens par exemple). Plusieurs espaces publics et jardins importants contribuent également à cette aération du tissu (place de l'Hôtel de Ville, place Notre-Dame, place Louis Lépine, mais aussi la place des Vosges, la place Georges Pompidou ou encore le square Saint-Jacques). A ces espaces libres il convient, bien entendu, d'ajouter la vaste respiration offerte par la Seine et ses quais et celle du bassin de l'Arsenal.

Une vocation résidentielle affirmée

Les densités d'habitation du 4^e arrondissement présentent des valeurs moyennes (autour de 3). A l'échelle de Paris, ces densités s'apparentent à celles de l'est de la capitale. Il s'agit d'un arrondissement à vocation essentiellement résidentielle.

Plusieurs ensembles de densités plus importantes ressortent, concernant tout autant le bâti le plus ancien que les constructions du tissu régulier. Il s'agit :

- des îlots bordant des rues piétonnes autour du centre Georges Pompidou,

- de la rue de Rivoli aux abords de Saint-Paul, de la rue François Miron et de la rue du Pont Louis Philippe (quartier Saint-Gervais). Par contraste, les nouvelles constructions autour de la rue Geoffroy-l'Asnier présentent des densités d'habitation nettement moins élevées,

- des immeubles haussmanniens ou post-haussmanniens des abords de la Bastille et du boulevard Henri IV,

- des îlots situés rue du Trésor, place du marché Sainte-Catherine et ceux du Village Saint-Paul,

- de l'île Saint-Louis et des îlots du nord-est de l'île de la Cité qui affirment également leur caractère résidentiel.

Des surfaces d'activités liées aux services publics et aux commerces

Le 4^e arrondissement comporte relativement peu de surfaces d'activités en dehors de celles liées aux bâtiments publics et au commerce. Les densités sont généralement comprises entre 1,5 et 3, et sont loin d'égaliser les densités observées dans le centre ouest voisin.

La partie ouest de l'arrondissement se singularise cependant par des densités de surfaces d'activités relativement plus élevées, dans le prolongement de celles du 1^{er} arrondissement. De même, la rue du Renard et la rue du Temple, qui accueillent déjà de fortes densités d'habitation, s'individualisent également par des densités d'activités ponctuellement supérieures à 3, voire à 5. Cette tendance se prolonge linéairement rue de Rivoli, puis rue Saint-Antoine jusqu'aux abords de la place de la Bastille. Ces densités plus élevées sont à rattacher aux activités commerciale qui caractérisent cet axe.

La partie sud de l'arrondissement présente, au contraire, des densités de surfaces occupées par les activités privées assez modestes. Toutefois, dans toute cette partie de l'arrondissement, la multiplicité des bâtiments publics (Hôtel de Ville, Assistance Publique, Hôtel Dieu, caserne de la Garde Républicaine, centre administratif Morland, etc.) et l'importance des surfaces qu'ils comportent viennent profondément modifier cette image et caractériser l'arrondissement.

La légère prédominance des propriétés uniques

La répartition des statuts d'occupation du 4^e arrondissement entre les deux grandes catégories, copropriétés et propriétés uniques, se situe globalement dans les moyennes parisiennes. Les copropriétés occupent environ 43 % du territoire (hors voirie) et les propriétés uniques 57 % (Paris respectivement 40 et 60 %).

Toutefois, parmi les propriétés uniques, le 4^e arrondissement se caractérise par la part relativement faible des emprises d'équipements appartenant à l'État ou aux collectivités (32 %).

Au niveau spatial, les copropriétés occupent l'île Saint-Louis, le nord-est et le centre-nord. Elles concernent dans les premiers secteurs géographiques des parcelles de plus grande taille alors que dans le centre-nord elles paraissent plus petites.

Les propriétés détenues par des personnes morales sont nombreuses à l'extrême sud-est, dans le quartier Saint-Gervais entre les rues de Brosse, François Miron et des Nonnains d'Hyères, à l'est de l'Hôtel de Ville et enfin à l'ouest des rues du Renard et Beaubourg.

Les emprises d'équipements occupent une partie du sud de l'arrondissement (Palais de Justice, Préfecture de Police, Hôtel de Ville...) alors que les propriétés appartenant à des personnes physiques sont plutôt dispersées avec cependant une plus forte présence au nord de l'axe Rivoli - Saint-Antoine et des parcelles qui paraissent de plus grande taille au sud de cette ligne.

Le logement

Avec 22 170 logements au recensement de 1999, le 4^e arrondissement réunit 1,7 % du parc de la capitale. La part des résidences principales (80 %) est sensiblement inférieure à la moyenne parisienne (84 %). Pourtant, la vacance observée dans le parc de logements est la plus faible des quatre arrondissements centraux (11 % du parc). Il s'agit souvent de petits logements qui nécessiteraient des travaux avant d'être mis en location. Enfin, tout comme le 3^e arrondissement, le 4^e accueille presque 10 % de résidences secondaires et de logements occasionnels, principalement localisés dans les secteurs les plus recherchés : autour de la place des Vosges, le long de la rue Saint-Paul, dans l'île de la Cité et dans l'île Saint-Louis.

Par ailleurs, l'occupation des résidences principales est marquée par le poids important des locataires (58 %), loin devant les propriétaires (30 %) ce qui correspond au profil parisien. On remarque également une forte proportion de logements occupés gratuitement et de locataires en meublés.

Un mouvement de construction localisé au sud de la rue de Rivoli :

La proportion des logements construits avant 1915 (près de 87 %) est l'une des plus élevée de la capitale. Hormis quelques programmes de taille moyenne (moins de 50 logements) localisés autour du centre Georges Pompidou, les constructions neuves et les réhabilitations se concentrent essentiellement au sud de la rue de Rivoli, dans le quartier Saint-Paul :

- le long des rues de Jouy et Charlemagne,
- le long de la rue de l'Hôtel de Ville (Cité des Arts, anciens entrepôts de la Samaritaine quai des Célestins),
- rue des Lions Saint-Paul.

Le village Saint-Paul a également fait l'objet d'une importante opération de réhabilitation – reconstruction dans la seconde moitié des années soixante-dix.

Des logements aidés localisés essentiellement dans le quartier Saint-Paul :

L'habitat du 4^e arrondissement est dominé par les

logements anciens de statut privé mais la proportion de logements sociaux ou intermédiaires n'est pas négligeable pour un arrondissement du centre historique de Paris (9 % soit 1 640 logements). Ces logements sont en partie concentrés dans l'îlot Saint-Paul, entièrement réhabilité entre 1975 et 1980. D'autres immeubles sociaux sont situés à proximité du musée Georges Pompidou, dans les rues Quincampoix et Saint-Martin. D'autres encore sont implantés rue du Pont Louis-Philippe, rue Geoffroy-l'Asnier, rue de Jouy et rue Charlemagne. A noter qu'une partie seulement de ces logements (environ 68 %) serait susceptible de répondre à la définition du logement social selon la loi SRU.

Un parc dominé par les petits logements.

A l'échelle de Paris, le 4^e, comme les autres arrondissements centraux, présente une forte proportion de petits logements. Aussi, la taille moyenne des logements est-elle plutôt modeste (2,37 pièces). Cela ne doit pas masquer une certaine disparité : on relève 60 % de logements de une ou deux pièces, 21 % de trois pièces et 19 % de quatre pièces et plus. Certains secteurs sont marqués par une forte proportion de petits logements, en particulier autour de la place du Marché Sainte-Catherine ou de la rue des Ecoiffes. Ils contrastent avec le secteur réhabilité du quartier Saint-Paul et les alentours de la Place des Vosges où 60 % des logements ont une superficie supérieure à 40 m².

Si les logements du 4^e arrondissement sont petits, ils sont rarement suroccupés : le nombre de pièces par personne (1,43 en moyenne) est en effet sensiblement supérieur à la moyenne parisienne (1,32) et a augmenté de 1990 à 1999 plus rapidement que la moyenne de Paris.

Le quartier de la rue des Rosiers : une poche d'inconfort au sein du Marais.

La part de résidences principales sans confort était déjà la plus faible des quatre arrondissements du centre rive droite en 1990. Elle a encore nettement diminué de 1990 à 1999, passant de 20 % à 11,5 %, signe à la fois du bon état général du bâti et de la poursuite des actions d'amélioration de

l'habitat. En particulier, la partie nord de l'arrondissement a bénéficié à la fin des années 1990 d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'îlot Saint-Paul, réhabilité, comporte lui aussi très peu de logements sans confort (moins de 5%). Une poche d'inconfort demeure. Elle correspond aux abords de la rue des Rosiers. La proportion de logements anciens sans confort y est comprise entre 15 et 20% d'après le recensement de 1999.

La population

Avec 30670 habitants au dernier recensement, le 4^e accueille moins de 2% de la population parisienne. Les deux tiers de la population de l'arrondissement vivent dans les quartiers Saint-Gervais et Arsenal, chacun regroupant près de 10000 habitants. Le mouvement de baisse de la population engagé il y a plus d'un siècle semble se ralentir depuis le début des années 1980.

Cette stabilisation des effectifs semble due au renouvellement de la population qui connaît, comme dans d'autres arrondissements du centre, un accroissement sensible de la proportion des jeunes adultes. En effet, les 20-39 ans représentent 40% de la population et leur part a augmenté entre 1990 et 1999. Parallèlement, celle des ménages d'une personne, avec plus de 60%, est la plus élevée de la capitale, et le nombre des ménages d'une à deux personnes atteint 85%.

Des densités résidentielles modérées

Avec une densité brute de population de 190 hab/ha, conforme aux densités d'habitation précédemment observées, le 4^e compte parmi les arrondissements les moins peuplés de Paris. Cette faible densité s'explique par l'importance de l'emprise des équipements qui sont pris en compte dans ce calcul. En revanche, les densités moyennes observées à l'îlot sont comprises en général entre 500 et 750 hab/ha.

Comportant en général de plus grands logements, les abords de la place des Vosges et le quartier Saint-Paul récemment réhabilité ont de plus faibles densités. De même, l'île Saint-Louis ou encore les alentours du Centre Georges Pompidou apparaissent comme des zones de plus faibles densités de population (inférieures à 500 hab/ha).

Quelques îlots de plus fortes densités (750 à 1000 hab/ha) ressortent. Il s'agit :

- du quartier de l'Arsenal notamment aux alentours de la Bastille et le long du boulevard Henri-IV,
- des abords de la rue de Rivoli, entre la rue du Roi de Sicile et la rue François Miron,
- des îlots bordant la place du Marché Sainte-Catherine qui ont déjà été identifiés comme des lieux de fortes densités de surfaces d'habitation et de petits logements.

Une diminution de la population persistant au

centre de l'arrondissement

La baisse continue de la population du 4^e arrondissement depuis la fin du XIX^e siècle a été particulièrement forte dans les années soixante et 70 (jusqu'à 4% de perte par an). Elle s'est ralentie durant la période 1982-1990 (- 0,7% par an) par un arrêt de la réduction de la taille des ménages. Ce ralentissement, confirmé entre 1990 et 1999

(- 0,5% par an), est dû, au cours de cette période, à une croissance du nombre de ménages, inédite depuis l'après-guerre, alors même que la taille des ménages reprenait un fort rythme de diminution.

Au niveau local, plusieurs îlots du 4^e présentent des variations de population faibles comprises entre - 5 et + 5%. Les gains locaux de population, plus de 20%, dans le quartier Saint-Paul et à l'emplacement de l'ancienne caserne Schomberg notamment, s'expliquent par la livraison de constructions neuves ou des réhabilitations. Le secteur de l'Hôtel de Ville et les alentours de la rue de la Verrerie se singularisent par une augmentation de population comprise entre 10 et 20%.

Les îlots situés au centre-nord de l'arrondissement, autour de la rue Sainte-Croix-de la Bretonnerie et de la rue des Rosiers, forment avec ceux situés en contiguïté avec le 3^e arrondissement une poche importante de dépopulation au cœur du quartier du Marais.

Une dominante de catégories sociales élevées

Le taux d'activité des habitants du 4^e arrondissement (62%) est proche de celui de l'ensemble des parisiens (61,4%).

D'après les données du recensement de 1990 (les données de 1999 n'étant pas encore disponibles), le 4^e se caractérisait par une assez grande homogénéité sociale et une nette sur-représentation des couches sociales aisées à l'image des quartiers centraux de la rive gauche et du sud-ouest parisien.

Seuls, quelques îlots comportant des logements aidés, accueillent une majorité de catégories « employés, ouvriers ». Les catégories « chefs d'entreprises, cadres et professions libérales » étaient particulièrement présentes dans l'île Saint-Louis et le quartier Saint-Paul où ils représentent plus de 50%

des actifs. La partie nord de l'arrondissement restait caractérisée par une plus grande diversité des catégories sociales.

Il est probable que ce profil, largement dominé par les catégories socioprofessionnelles aisées, soit confirmé par les données du recensement de 1999.

Un taux de chômage inférieur à la moyenne de Paris

Le 4^e arrondissement présente un taux de chômage de 10,2%, nettement inférieur à celui de la capitale (12%). Cependant, ce taux recouvre des différences au sein de l'arrondissement :

- le quartier Arsenal, les îles Saint-Louis et de la Cité ainsi que les abords du Centre Georges Pompidou présentent des taux plus faibles, inférieurs à 11 %, voire inférieurs à 8 % à l'ouest du boulevard Henri-IV,
- la partie centrale de l'arrondissement entre la rue des Archives et les rues Saint-Paul et de Turenne ainsi que les abords du boulevard Sébastopol, se caractérisent par des taux plus élevés, compris entre 11 et 15 %.

La présence de catégories socioprofessionnelles en moyenne un peu plus modestes dans ces secteurs est probablement un facteur d'explication de ce taux.

Les activités

Un territoire de forte activité, marqué par la prédominance de l'emploi public

Le 4^e arrondissement, dont le caractère est avant tout résidentiel, n'appartient pas à la zone des affaires et compte peu de grandes sociétés privées sur son territoire. C'est pourtant un arrondissement très actif en raison de la présence de nombreux services administratifs de la Ville de Paris, de l'Assistance publique et de l'Etat.

Environ 41 000 emplois sont localisés dans l'arrondissement d'après le recensement de 1999. C'est un effectif élevé si on le rapproche du nombre d'habitants (30 700). L'arrondissement compte ainsi 2,4 fois plus d'emplois que de résidents actifs alors que la moyenne parisienne est de 1,5. Toutefois, comme dans les autres arrondissements centraux, le nombre d'emplois accuse une baisse très importante de 1990 à 1999 (- 21 %), liée pour une part au changement du contexte économique mais aussi à des causes locales qui restent à analyser. La baisse est en effet nettement plus rapide que celle observée en moyenne à Paris (- 9 %).

L'Enquête Régionale sur l'Emploi de 1998 confirme le poids du secteur public dans l'activité de l'arrondissement : 58 % des emplois exercés relèvent de ce secteur. Cette prééminence est liée notamment à la présence de l'Hôtel de Ville et des services de la Mairie de Paris, de l'Etat (Préfecture de Police, Centre Georges Pompidou, Caisse des monuments historiques) et de l'Assistance Publique. Près de 21 % des emplois de la fonction publique territoriale exercés dans la capitale sont regroupés dans l'arrondissement.

Des densités d'emplois plus élevées dans la partie ouest de l'arrondissement

C'est aux abords de l'Hôtel de Ville, du port de l'Arsenal et dans l'Île de la Cité que l'on trouve les densités d'emplois les plus élevées, souvent supérieures à 500 emplois salariés à l'hectare. Elles correspondent surtout à la présence des services administratifs évoqués plus haut. Par ailleurs, les concentrations commerciales situées rue de Rivoli et autour du Centre Georges Pompidou jouent un rôle dans les densités d'emplois élevées de ces

secteurs (250 à 500 emplois salariés à l'hectare). En revanche, les zones résidentielles du quartier Saint-Paul et du cœur du Marais présentent des densités inférieures à 250, voire à 100 emplois salariés à hectare.

Un tissu commercial très développé, structuré autour de l'axe Rivoli-Saint-Antoine

Le 4^e arrondissement compte environ 1 700 commerces en 2001 d'après les informations de la Banque de données sur le commerce. Ce secteur pèse d'un poids important dans l'économie de l'arrondissement (12 % des emplois) en partie grâce à la présence du BHV, qui rassemble 2 000 emplois à lui seul.

Géographiquement, la rue de Rivoli et la rue Saint-Antoine constituent ensemble un axe commercial majeur. Cette épine dorsale du commerce dans l'arrondissement jouit d'un rayonnement à l'échelle de Paris, en raison notamment de la présence de grands magasins comme le BHV et Marks & Spencer. Le linéaire commercial varie dans sa composition. À l'ouest, dans le prolongement du 1^{er} arrondissement, il est relativement spécialisé dans l'habillement et la chaussure. À l'est, rue Saint-Antoine, il concentre plutôt des commerces alimentaires, autour d'un Monoprix.

La rue du Temple et les rues de Turenne et Saint-Paul constituent deux linéaires perpendiculaires à cet axe principal, qui regroupent plutôt du commerce de maroquinerie en gros. Un autre pôle d'animation commerciale s'organise autour du Centre Pompidou, où sont localisés des carteries et des galeries d'art ainsi que des bars et des restaurants dans les rues piétonnes alentours (rue Saint-Martin, Quincampoix, des Lombards). La rue Rambuteau constitue un axe de commerce alimentaire qui dessert tout le nord-ouest de l'arrondissement.

Bien d'autres pôles, moins importants, mais spécifiques et à fort rayonnement existent dans l'arrondissement. On trouve rue des Rosiers, une concentration de commerces alimentaires casher qui dessert depuis longtemps la communauté juive. D'une autre nature, les cafés, restaurants et discothèques implantés dans le quartier du Marais, surtout à destination d'une

clientèle gay, se sont développés ces dernières années (rues de la Verrerie, du Trésor, Sainte-Croix-Bretonnerie et place du Marché Sainte Catherine), ainsi que des boutiques de mode et de décoration. Entre les quais et la rue de Rivoli, un noyau d'antiquaires est regroupé dans le village Saint Paul et sur ses abords. La place de la Bastille est le lieu d'implantation de nombreux cafés. L'île de la Cité accueille peu de commerces en dehors des boutiques de souvenirs et de restauration rapide rue d'Arcole et rue du Cloître Notre-Dame, grâce à l'afflux touristique généré par Notre-Dame. Un marché aux fleurs, place Louis Léprieu, bénéficie d'un rayonnement qui dépasse l'arrondissement. L'île Saint-Louis, en raison de son caractère insulaire, dispose d'une gamme complète de petits commerces, concentrés rue Saint-Louis en l'île et rue des Deux Ponts, où l'on trouve à la fois des commerces alimentaires spécialisés, des restaurants à clientèle touristique, des antiquaires et des galeries d'art. Globalement, l'arrondissement compte 5,6 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, ce qui représente un taux élevé (Paris: 3,3 pour 1 000).

La mixité

Une certaine mixité des fonctions

A l'échelle de la capitale, le 4^e arrondissement apparaît comme un espace où la mixité des fonctions concerne une part importante des îlots. Il se rattache ainsi à ce territoire en forme de couronne qui autour du centre des affaires de la rive droite, assure une transition avec les arrondissements périphériques à dominante généralement résidentielle.

Le 4^e arrondissement accueille en effet d'une part des densités de population à l'îlot proches en moyenne de 500 habitants à l'hectare et d'autre part un nombre élevé d'activités liées au commerce, notamment dans sa partie nord (rue de Rivoli, rue Saint-Antoine, rue des Francs-Bourgeois, rue du Temple, rue des Archives...).

Dans sa partie sud, l'emploi est essentiellement représenté par les administrations publiques qui ont un impact fort, mais ponctuel. De ce fait cette partie de l'arrondissement présente des contrastes plus marqués avec notamment des îlots à dominante d'activités correspondant à l'hôtel Dieu, à la Préfecture de Police, au tribunal de Commerce, à l'Hôtel de Ville, au centre culturel Georges Pompidou, aux bureaux administratifs du boulevard Morland, aux locaux de la RATP rue Crillon... et des îlots à forte dominante d'habitation (île Saint-Louis, quartier Saint-Paul).

Ces secteurs à vocation résidentielle concentrent une partie des équipements publics de proximité et de l'armature commerciale locale de l'arrondissement (rue Saint-Antoine, rue Saint-Louis en l'île notamment).

Les équipements publics

Des jardins essentiellement au sud de l'arrondissement

Le 4^e arrondissement dispose de treize espaces verts publics totalisant 47 350 m², soit 1,5 m² par habitant (Paris : 2,3 m²/hab. hors bois). Ces jardins sont essentiellement situés au sud de l'arrondissement en bordure de la Seine. Au nord, le square Louis-XIII (place des Vosges) et le petit square Charles-Victor Langlois, le long de l'église des Blancs Manteaux, doivent assurer la desserte d'une partie de l'arrondissement particulièrement peuplée.

En outre, la place des Vosges avec ses 12 000 m² constitue un lieu de promenade très prisé de l'ensemble des parisiens et des touristes.

Les quais de la Seine (square du Port de l'Hôtel de Ville, quai de Gesvres) composent des lieux de promenade que viennent compléter les squares Jean-XXIII et de l'Île de France à l'arrière de Notre-Dame, très fréquentés notamment par les touristes. Le square Barye sur l'Île Saint-Louis constitue un jardin plus intimiste. Le square de la Tour Saint-Jacques et le square Galli créent des respirations à proximité de grands axes de circulation (boulevard de Sébastopol, rue de Rivoli, quai des Célestins et boulevard Henri-IV).

Une gamme variée d'équipements sportifs

Les habitants du 4^e arrondissement disposent d'un centre sportif municipal situé rue du Renard (le centre sportif Saint-Merri à l'intérieur du groupe scolaire), qui compte une piscine et un gymnase. En dehors de cet équipement, ils bénéficient également de la salle de sport des Blancs Manteaux, rue Vieille du Temple, et de deux terrains d'éducation physique, l'un rue des Jardins Saint-Paul à côté des vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste, l'autre tout proche du précédent rue Neuve Saint-Pierre à côté de l'école élémentaire. Alors que les habitants de l'ouest de l'arrondissement peuvent aisément avoir accès au centre sportif des Halles, les habitants de l'est se trouvent plus éloignés des équipements des arrondissements limitrophes.

De nombreux équipements pour la petite enfance inégalement répartis

Le 4^e arrondissement apparaît bien pourvu en équipements pour la petite enfance, eu égard à sa densité de population. Il possède en effet cinq crèches collectives (262 berceaux), deux haltes-garderies (50 places) et une crèche familiale (36 places) dont une partie a été réalisée lors d'opérations d'aménagement récentes. La rue des Blancs Manteaux et le secteur de la rue des Jardins Saint-Paul accueillent chacun un ensemble composé d'une crèche et d'une halte-garderie, plus une crèche familiale pour le second. Le quartier Saint-Paul et l'ouest du quartier de l'Arsenal accueillent trois crèches et deux haltes-garderies. Toutefois, le quartier Saint-Merri au sud de Beaubourg et l'Île Saint-Louis ne possèdent pas d'équipements pour la petite enfance.

Une armature importante d'établissements scolaires

Le 4^e arrondissement compte cinq écoles maternelles (22 classes), six écoles élémentaires (44 classes) et deux écoles polyvalentes (19 classes). Les écoles élémentaires et maternelles de l'arrondissement sont souvent situées à proximité des crèches : ainsi, les abords de la rue des Francs Bourgeois comptent deux crèches, une halte-garderie, deux écoles maternelles et une école primaire, la crèche Moussy est proche d'une école maternelle et de deux écoles élémentaires. Enfin, le quartier Saint-Paul et l'ouest du quartier de l'Arsenal accueillent les principaux groupes scolaires de l'arrondissement : un collège, un lycée général et technologique ainsi que le collège/Lycée Charlemagne.

L'Île Saint-Louis compte une école maternelle et une école élémentaire. Enfin, les abords de la place des Vosges accueillent une école maternelle et une école élémentaire ainsi que deux annexes du lycée professionnel Théophile Gautier, localisé dans le 12^e arrondissement.

Les déplacements

Des voies principales très circulées qui forment des coupures, une trame dense de voies étroites

La structure urbaine du réseau de voirie comporte une part d'appréciation subjective et doit être comprise comme une image de la hiérarchie des espaces publics actuels et non comme une classification normalisée de voies de circulation.

Le 4^e arrondissement apparaît bien maillé par les voies principales. A l'intérieur d'une de ces mailles, se dessine notamment le quartier piétonnier Beaubourg.

Certaines voies, qui concentrent des flux de circulation locale et d'échelle parisienne, sont aussi le support d'une intense animation commerciale et fréquentation piétonne, qui dépassent, elles aussi, l'échelle locale (rue de Rivoli, boulevard de Sébastopol). Les aménagements réalisés au cours de l'été 2001 sur ces deux axes (couloirs d'autobus élargis, en site propre) devraient contribuer à atténuer l'effet de coupure en réduisant la capacité de circulation et en favorisant les modes moins polluants.

D'autres voies, moins animées mais tout autant circulées, isolent les quartiers de la Seine ou du bassin de l'Arsenal (boulevard Bourdon). Pour la Seine, à la circulation dense des quais hauts s'ajoute celle, infranchissable, de la voie sur berge. Seules les fermetures temporaires à la circulation de la voie sur berge le dimanche ou l'été, rendent le fleuve à la promenade.

Au nord de la rue de Rivoli, en l'absence de réseau principal bien dimensionné, les flux de circulation se diffusent sur la trame très dense des voies du Marais, souvent étroites.

Une position centrale qui assure une bonne desserte en transports en commun

Entre les deux pôles d'échanges régionaux de Saint-Michel et de Châtelet-Les Halles et le pôle de Bastille, qui sont situés en rive ou à proximité immédiate de l'arrondissement, l'ensemble du 4^e bénéficie d'une très bonne couverture par les transports en commun. Elle est assurée par 4 lignes de RER (lignes A, B, C, D) et 7 lignes de métro. Les sta-

tions des lignes 1, 7 et 11 irriguent l'intérieur des quartiers, celles des lignes 4, 5, 8, 14 le desservent en rive ou à proximité.

La qualité de desserte est un peu moins bonne pour l'Ile-Saint-Louis ou la rue des Francs-Bourgeois, à mesure qu'on se rapproche du «trou de desserte» du Marais. A l'inverse, le triangle de l'Arsenal, moins fréquenté que le reste du 4^e arrondissement, bénéficie d'une très bonne qualité de la desserte en transports en commun.

L'ensemble formé par la place du Châtelet, les quais, l'avenue Victoria et la rue de Rivoli constitue un important pôle pour les autobus. Il s'agit aussi du point de départ des lignes Noctambus de la RATP. Au l'est de l'Hôtel de Ville, les lignes sont moins nombreuses et leurs conditions d'exploitation sont parfois difficiles : itinéraires dissociés à l'aller et au retour (rue de Rivoli, rue François Miron, voies étroites du Marais), densité du trafic ou des flux piétons (le dimanche, rue des Francs-Bourgeois). Une expérience d'exploitation de bus électriques de petits gabarits a ainsi été menée, elle n'a pas été poursuivie, malgré l'accueil favorable de la population.

Le futur réseau Mobilien envisagé par la RATP retient notamment les lignes 38, 87 et 96.

Un déficit en stationnement résidentiel, des difficultés accrues dans les quartiers animés

L'offre de stationnement sur la voirie est estimée à 2 750 places, hors livraisons. Elle est réduite, voir inexistante à l'ouest de l'arrondissement : voies piétonnières du quartier Beaubourg ou proches de la Place du Châtelet et de l'Hôtel de Ville. Le stationnement payant est généralisé :

- 86% des places relèvent du régime payant mixte (stationnement limité à deux heures, autorisant le stationnement longue durée pour les détenteurs d'une carte de stationnement résidentiel de l'arrondissement),
- 14% relèvent du régime payant rotatif (stationnement limité à deux heures).

L'importance du stationnement mixte reflète l'occupation dominante du bâti, soit mixte, soit rési-

dentielle (Ile Saint-Louis, quartier Saint-Paul). Le stationnement rotatif n'est institué que sur les voies principales ou commerçantes pour assurer une rotation des véhicules : rue François Miron, rue des Francs-Bourgeois, rue des Archives, rue de Turenne ou rue du Temple.

La dernière enquête de stationnement de surface, menée en 1994 par la Ville de Paris, laissait apparaître une forte saturation du stationnement de surface et un faible taux de respect (environ 25% de voitures garées de façon illicite quel que soit le moment de la journée).

En 1999, 35,1% des ménages disposent d'au moins une voiture, contre 44,6% à Paris. Dans cet arrondissement où peu d'immeubles sont dotés de garage privé, le nombre de voitures des ménages sans place de garage sous immeuble est estimé à 4900 sur un parc total de presque 7 100 voitures. Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur ce chiffre, une partie seulement de ces voitures peut stationner de façon licite sur la voirie : au mieux, 2 350 dans la journée (places mixtes) et 2 750 la nuit. Le seul déficit nocturne est évalué à plus de 2 150 places. Il n'est que partiellement résorbé par l'offre de 1 080 places des trois parcs de stationnement mixtes de la Ville de Paris construits dans l'arrondissement. Le stationnement des habitants apparaît plus difficile à proximité de la rue des Francs-Bourgeois, lorsque les demandes des habitants, des clients et des visiteurs se cumulent. Au total, certains habitants ont recours à des solutions alternatives pour garer leur voiture, licites (garages commerciaux, voirie et parcs des arrondissements riverains) ou non (emplacements de livraisons,...). Pour les visiteurs, trois parcs de stationnement rotatifs présentent une capacité d'environ 1 580 places. Aux abords de Notre-Dame de Paris, le problème spécifique de stationnement des autocars de tourisme se pose avec acuité.

Une position stratégique pour les itinéraires cyclables structurants, des quartiers tranquilles peu ambitieux

Le 4e arrondissement, du fait de sa position centrale, est irrigué par les aménagements cyclables

structurants :

- les itinéraires nord-sud : boulevard de Sébastopol, retour par les rues Beaubourg et du Renard,
- l'itinéraire est-ouest rue de Rivoli, avec un retour à travers les îles, donnant accès à l'itinéraire à double sens du pont de Sully.

La place de la Bastille, bien que sa traversée ne soit pas aménagée pour les cyclistes, offre un large choix d'itinéraires cyclables. Dans le cadre du programme 2001 en faveur des autobus, les aménagements existants rue de Rivoli et boulevard de Sébastopol ont été fiabilisés, de nouveaux aménagements cyclables sont envisagés boulevard Beaumarchais.

Le premier quartier tranquille réalisé à Paris est situé dans le Marais. Il ne comporte ni seuils, ni limitation de vitesse. Les mesures appliquées ont été moins ambitieuses que celles qui avaient été envisagées (verrous bus-vélo de la rue des Archives, piétonisation partielle...). Elles paraissent aujourd'hui insuffisantes. Deux autres quartiers tranquilles ont été réalisés, cette fois dans le cadre du contrat triennal passé avec la région Ile-de-France sur les réseaux verts :

- le quartier Saint-Louis ne comporte que de rares aménagements : élargissements des trottoirs au débouché du pont Saint-Louis (plantations) et rue Saint-Louis en l'Ile. La vitesse n'est limitée à 30 km/h que sur les quais d'Orléans et de Béthune,
- le quartier Saint-Paul comporte des seuils et des passages piétons aménagés, quelques recalibrages de voies, parfois accompagnés de ralentisseurs (rue du Petit Musc) et des actions d'accompagnement concernant l'éclairage ou des plantations. La vitesse y est limitée à 30 km/heure.

Toujours dans le cadre du contrat passé avec la région, le quartier Arsenal pourrait être aménagé en quartier tranquille dans le cadre du programme 2001 (aménagement de seuils principalement). Deux autres quartiers constituent des choix alternatifs : le quartier Notre-Dame et le quartier François Miron.

La vie urbaine

Englobant une grande partie du Paris historique, le 4^e arrondissement réunit une série de quartiers d'identités distinctes et de surfaces très différentes. Le sud du Marais occupe le secteur le plus important. Il est limité par la rue du Renard, la rue des Francs-Bourgeois, le quai des Celestins et la place de la Bastille. Ce quartier d'habitat en majorité bâti sous Henri IV et Louis XIII, riche en hôtels particuliers, est indissociable de la partie sud du 3^e arrondissement. Un pôle touristique incontournable s'articule autour de deux monuments majeurs : Notre-Dame, dont le périmètre rayonne naturellement vers le marché aux fleurs, l'île Saint-Louis et les ruelles médiévales du quartier Saint-Michel ; le centre Pompidou, d'autre part, prolongé au sud et à l'est par le plus grand secteur piétonnier de la capitale regroupant les quartiers Saint-Merri, Saint-Denis, le Forum des Halles et Montorgueil. Le centre institutionnel de la « grande croisée » Haussmannienne couvre l'essentiel de l'île de la Cité et un secteur important de la rive droite. Il réunit les grands îlots de la Préfecture de Police, l'Hôtel Dieu et le tribunal de Commerce. Sur la rive droite, il regroupe les théâtres jumeaux de la Ville et du Châtelet, le square Saint-Jacques et l'hôtel de ville, la mairie et le commissariat du IV^e, etc. Un triangle institutionnel et d'activités accueillant la Préfecture et les services de la Ville de Paris, la caserne de la Garde Républicaine et les grands entrepôts de la RATP ferme l'arrondissement à l'est, isolé par trois artères de circulation dense (boulevards Bourdon, et Henri IV et quai Henri IV).

La position centrale de l'arrondissement lui assure une bonne desserte en transports en commun par la présence en périphérie de pôles d'échanges majeurs : la station Bastille, à l'est, Chatelet-Les Halles et Saint-Michel. Les lignes de bus empruntent les grands axes de circulation. Mais le cœur du secteur sauvegardé est moins favorisé (ligne 29).

L'arrondissement est doté depuis peu d'un marché hebdomadaire implanté devant la Cité internationale des Arts. Ses habitants bénéficient néanmoins des marchés limitrophes : boulevard Richard-Lenoir

(11^e), place Maubert (5^e), Enfants-Rouges (3^e), ou Montorgueil (1^{er}). Si les espaces publics minéraux d'envergure ne manquent pas, tels les secteurs piétonniers de Beaubourg et Saint-Merri, les parvis de Notre-Dame et de l'Hôtel de Ville, les places Beudoyer et du Marché-Sainte-Catherine, ou la rue de Lutèce, en revanche, le 4^e arrondissement est pauvre en m² de jardin par habitant. Ce sont les quais de la Seine qui, malgré la voie G. Pompidou, proposent une promenade « verte » alors que les jardins des hôtels particuliers satisfont la vue des promeneurs, certains accueillant parfois le public. La Place des Vosges demeure le jardin le plus emblématique de l'arrondissement.

Le 4^e est un arrondissement de mémoire, présentant les témoignages de plus de vingt siècles d'histoire, des plus anciens (crypte archéologique du parvis de Notre-Dame) aux plus récents (Maison de la Photographie Européenne), des plus renommés de par le monde (Notre-Dame et Beaubourg) aux plus subtilement discrets (mémorial de la déportation, conçu par G.H. Pingusson). Les musées caractérisent parfois son identité, autour du musée Carnavalet, de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris et de la bibliothèque Forney, par exemple, ou près de Beaubourg... Cette abondance de lieux culturels masque un réel déficit en cinémas (le 4^e n'en compte qu'un, le Latina, 20, rue du Temple), compensé par la proximité de quatre pôles cinématographiques voisins (Bastille, Saint-Michel, Les Halles et Beaubourg), ainsi que d'équipements sportifs, bien que l'ouverture aux vélos et rollers de la voie sur berge les dimanches de printemps et d'été soit un palliatif dont, comme pour les musées, le rayonnement dépasse de loin l'échelle de l'arrondissement.

Atouts et handicaps

Un cadre bâti d'une exceptionnelle qualité

Le 4^e arrondissement, qui s'étend, au sud, sur l'île de la Cité, recouvre une partie des quartiers les plus anciens de Paris. L'enceinte de Philippe Auguste englobait la moitié la plus centrale de l'actuel périmètre et l'enceinte de Charles V l'incluait dans sa totalité. Proche du pouvoir royal, ce quartier, appelé « Le Marais », était un lieu résidentiel pour l'aristocratie, composé de majestueux hôtels, édifiés principalement au XVII^e siècle.

L'arrondissement conserve les marques de ce prestigieux passé : la place des Vosges, ancienne « place Royale », qui porte la statue de Louis XIII, l'hôtel de Sully, l'hôtel Lamoignon, etc. Les principaux percements haussmaniens, rue Beaubourg, boulevard Henri IV, ont été réalisés sur les franges de l'arrondissement et ont causé peu de dommages.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais a été mis en œuvre dès 1964, dans la foulée de la loi Malraux, qui donnait le premier cadre juridique à la préservation du patrimoine à l'échelle d'un quartier et non plus à l'échelle d'un simple bâtiment. Le périmètre englobe l'intégralité du 4^e à l'exception de l'îlot sud-est et de la partie à l'ouest de la rue Beaubourg.

Cette action publique souhaitait redonner éclat au paysage urbain composé par les riches demeures. Le quartier, quoique non détruit, avait connu une profonde évolution en près de trois siècles. Après son abandon progressif par les classes nobiliaires, attirées par les extensions de la capitale vers l'ouest, plus proches des Tuileries, le quartier a été investi peu à peu par des classes plus modestes. Les hôtels ont été moins bien entretenus, faute de moyens, et le quartier s'est densifié pour y accueillir une population plus nombreuse et des activités.

Aujourd'hui, les principaux bâtiments ont été restaurés et accueillent des administrations et des services publics prestigieux (Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques) ou des musées. Le 4^e arrondissement est, à l'échelle de Paris, le plus richement doté en équipements culturels.

La qualité du patrimoine public et culturel a été complétée et prolongée par des réalisations

contemporaines majeures : le Centre Pompidou et l'IRCAM, hors du secteur de protection, et la Maison Européenne de la Photographie.

La gestion du tourisme de masse

Fort de ce patrimoine remarquable, le 4^e est devenu un arrondissement très fréquenté. La pression est particulièrement marquée sur la partie ouest de l'arrondissement, le long de l'axe qui joint Notre-Dame au Centre G. Pompidou.

La circulation des cars de tourisme constitue un problème majeur le long du square Jean XXIII, du quai aux Fleurs et de la rue Beaubourg. Le commerce à destination des touristes est omniprésent et parvient même à gagner les activités les plus traditionnelles de Paris : les boutiques du quai aux Fleurs commercialisent de plus en plus d'objets-gadget ayant un vague lien avec la culture florale.

La présence des touristes est importante sur l'ensemble de l'arrondissement. La richesse patrimoniale en est une raison. En outre, les rues de Rivoli puis Saint-Antoine prolongent l'« axe historique » de Paris. Les cars empruntent ainsi massivement cette voie qui joint Bastille au Louvre.

Comme dans d'autres grands quartiers touristiques de Paris, le nombre de délits est élevé, notamment dans le secteur de Beaubourg.

Le Marais, entre tradition et modernité.

Le périmètre de protection du patrimoine s'étend sur l'arrondissement depuis la rive droite de la Seine. Toutefois, les quartiers ont connu des évolutions diverses. Les plus importantes se situent au nord de la rue Saint-Antoine.

La rénovation entreprise depuis les années 1970 a incontestablement entraîné un embourgeoisement du quartier. Les logements les plus modestes ont disparu et la requalification urbaine a provoqué une hausse des loyers. Le Marais a attiré des populations plutôt jeunes, désireuses d'être au centre de la ville et soucieuses de la qualité du cadre bâti.

En parallèle, le quartier est devenu un lieu de sortie très prisé. Le développement d'un quartier « homosexuel » a joué un rôle décisif. Les nombreux bars qui se sont installés, rue des Archives, rue

Vieille du Temple, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ont joué, et continuent de jouer, un rôle communautaire, c'est-à-dire d'affirmation et de revendication d'une identité. Mais, au-delà de la communauté « gay et lesbienne », un grand nombre de parisiens apprécie l'atmosphère festive des rues et l'ambiance musicale des lieux. D'autant plus que le Marais possède d'autres attraits liés au commerce de la mode, des objets de décoration, du design et de l'art contemporain.

Cette évolution est inséparable de la mutation sociologique du quartier et de la proximité du Centre Pompidou. L'ensemble, qui s'étend de Beaubourg à la place des Vosges, tourné vers la production contemporaine (musique, vêtements, objets, etc.), caractérisé par un cadre bâti ancien et classique, à l'exception du Centre Pompidou, est très prisé des parisiens. La foule, qui transforme la rue des Francs-Bourgeois en voie « piétonnière de fait », le samedi et le dimanche, est une bonne illustration de ce succès.

Cette animation se conjugue avec la présence des touristes. Les nuisances sont réelles. La circulation et le bruit, surtout lorsqu'ils se prolongent dans la nuit, s'adaptent mal aux ruelles étroites et à la nature du bâti des villes anciennes.

La rue des Rosiers reflète la mutation du Marais. Elle demeure un lieu symbolique important pour la communauté juive parisienne. Elle ne reste toutefois pas à l'écart des évolutions du quartier puisqu'elle accueille désormais des magasins de mode, de design, des lieux de sortie et de restauration rapide, adaptés aux promeneurs pressés.

Le sud de l'arrondissement, un espace calme et résidentiel

La partie de l'arrondissement qui s'étend entre l'Hôtel de Ville et le boulevard Henri IV, au sud de la rue Saint-Antoine, est principalement résidentielle. Le contraste d'animation avec la partie nord de l'arrondissement est saisissant. Les rues Saint-Antoine et Rivoli marquent véritablement une limite. Ce contraste est immédiatement visible dans l'espace urbain. Alors que la partie piétonnière de la rue de Bourg-Tibourg accueille de nombreuses terrasses et

une foule de promeneurs, la place Baudoyer, de l'autre côté de la rue de Rivoli, demeure un parvis, empreint de la symbolique institutionnelle, élégant et désert.

L'offre commerciale est globalement limitée dans toute la partie sud. La rue Saint-Paul, et son « village », se caractérisent par un regroupement d'antiquaires et d'artistes. La rue du Pont-Louis-Philippe abrite des marchands de papier de luxe et des boutiques de design. Ce sont les principaux lieux d'animation. Les commerces de proximité, concentrés, sur l'axe Saint-Antoine-Rivoli et autour du métro Saint-Paul, sont très peu présents.

La quiétude de ce quartier est contrariée par la voie express sur le quai haut qui coupe le Marais de son contact naturel avec l'eau. Sur l'île Saint-Louis, la tranquillité renaît, même si la rue centrale est également devenue une attraction touristique.

L'îlot situé entre le boulevard Henri IV et le bassin de l'Arsenal constitue une entité à l'écart de l'arrondissement. Il est isolé par de grandes voies de circulation. L'importance du trafic automobile, la taille des emprises foncières et la nature des équipements (caserne des Gardes Républicains, entrepôts RATP et administrations de la ville et de l'Etat) rendront difficile son évolution à court terme.

Aires d'études fines et secteurs fragiles

Le 4^e arrondissement, couvert en grande partie par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais, fait l'objet depuis plusieurs années de projets divers d'amélioration de son cadre bâti et de ses espaces publics.

L'état général du bâti est bon comme en témoigne la faible proportion de logements sans confort (11,5% sur l'ensemble de l'arrondissement). D'après le recensement de 1999, une poche d'inconfort demeurerait toutefois aux abords de la rue des Rosiers, avec entre 15 et 20% de logements dénués de confort.

La proportion de logements sociaux ou intermédiaires s'élève à 9% des résidences principales soit 1640 logements. Il est à noter toutefois que seulement 68 % de ces logements (soit 1115 logements) seraient susceptibles de répondre à la définition du logement social selon la loi SRU.

La vitalité économique de l'arrondissement est remarquable, toutefois la surfréquentation touristique peut poser certains problèmes. Plusieurs thèmes et secteurs ponctuels d'études fines ont été identifiés. Cette liste des thèmes et zones d'étude est indicative et non exhaustive.

Les problèmes posés par le tourisme

Arrondissement historique, fort d'un patrimoine remarquable et de lieux de visites appréciés, le 4^e arrondissement est très fréquenté. La pression des visiteurs, touristes ou non, pose des problèmes à cause de la circulation et du stationnement des autocars de tourisme le long du square Jean XXIII, ou encore en raison du nombre de piétons (rue des Francs-Bourgeois par exemple). Par ailleurs, le développement du commerce s'adressant aux seuls visiteurs fragilise une partie du commerce de quartier, comme l'illustre l'évolution de la vocation initiale du marché aux Fleurs. Une étude approfondie, sur l'ensemble de l'arrondissement, portant sur des questions de circulation des autocars de tourisme mais aussi sur l'observation des mutations commerciales, serait à envisager afin de mieux évaluer les incidences du tourisme sur la vie locale.

Le secteur de l'Arsenal

Ce secteur de forme triangulaire est délimité par les boulevards Bourdon à l'est, Henri IV à l'ouest et le quai Henri IV au sud. Ces axes très empruntés associés à la présence de grandes emprises publiques (casernes de la garde républicaine, bâtiments administratifs) sur sa périphérie tendent à isoler le cœur de ce quartier.

Des actions d'amélioration de l'espace public, notamment en modérant la circulation boulevards Bourdon et Morland, ou de réaménagement d'espaces peu amènes (carrefour rue de l'Arsenal, rue Crillon, place du Père Teilhard de Chardin) pourraient être étudiées. Elles pourraient être complétées par la mise en valeur d'itinéraires de promenade pour les piétons et pour les cyclistes, réduisant les coupures entre la Seine, le bassin de l'Arsenal et les quartiers.

Le secteur Beaubourg / Simon le Franc

La partie ouest du quartier est très fréquentée depuis les Halles (1^{er} arrondissement) en passant par le Centre Georges Pompidou jusqu'au quartier du Marais. La qualité de l'aménagement des voies de liaisons est-ouest prend beaucoup d'importance au regard des flux considérables de piétons qui les empruntent. Si les traitements du quartier piétonnier autour du Centre Georges Pompidou sont satisfaisants et ceux du quartier du Marais (non piétonnier) de bonne qualité, l'espace de transition constitué par l'axe rues du Renard et Beaubourg et ses liaisons vers la rue du Temple (rues Saint-Merri, Simon-le-Franc et Geoffroy-l'Angevin), mériterait d'être reconsidéré et les traversées améliorées.

Un des points à envisager porte sur la requalification des abords du gymnase et des écoles Saint-Merri. A titre d'exemple, à l'arrière de la fontaine qui couvre la sortie du souterrain des Halles (à l'angle des rues du Renard et Saint-Merri), la faible largeur du trottoir nord de la rue Saint-Merri pénalise la circulation des piétons.

Enfin, un bâtiment est à l'abandon rue Simon-le-Franc et quelques autres sont en mauvais état (dont ceux du Café de la Gare et de l'école de danse du Marais). Une étude appropriée permettrait d'identi-

fier les actions indispensables à entreprendre sur le tissu dégradé.

Autres espaces publics à requalifier

En dehors de ces secteurs, plusieurs espaces publics pourraient ou devraient faire l'objet d'une étude d'aménagement :

- les quais de l'Hôtel de Ville et des Célestins très empruntés ;
- le carrefour entre le pont Morland, le quai Henri IV et le boulevard Morland où les traversées piétonnes sont malaisées ;
- la rue Lobau et la place Saint-Gervais, où la place de l'automobile est prépondérante (stationnement et aménagements au détriment de la circulation des piétons) ;
- les abords de l'écluse entre la Seine et le bassin de l'Arsenal, ainsi que ceux du métro « Quai de la Râpée » en liaison avec le 12^e arrondissement.